

RAPPORT FINANCIER 2016



 **CRÉDIT AGRICOLE
NORD EST**

La Banque de votre Territoire

SOMMAIRE

<u>4</u>	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<u>33</u>	L'ESSENTIEL DU NORD EST EN CHIFFRES
<u>34</u>	COMPTES INDIVIDUELS
	∨
34	- Bilan individuel au 31 décembre 2016
35	- Compte de résultat individuel au 31 décembre 2016
36	- Annexes aux comptes individuels
70	- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
<u>71</u>	COMPTES CONSOLIDÉS
	∨
71	- Cadre général
75	- Etats financiers consolidés
81	- Notes annexes aux états financiers
159	- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
<u>161</u>	RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE
<u>246</u>	PROJET DE RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MARS 2017
	∨
246	- Partie ordinaire
248	- Partie extraordinaire
<u>249</u>	LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<u>250</u>	Liste des caisses locales affiliées et des présidents (AISNE, ARDENNES, MARNE)
<u>253</u>	LE COMITÉ DE DIRECTION

POINT DE CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I - L'ÉCONOMIE MONDIALE

Moyennes annuelles (%)	Croissance du PIB réel		
	2015	2016 (estimation)	Prévisions 2017
Monde	3	2,8	3
Pays développés	1,8	1,3	1,6
Etats-Unis	2,4	2,2	2,4
Royaume-Uni	2,4	2	1,1
Zone Euro	1,4	1,6	1,2
<i>France</i>	1,1	1,2	0,9
<i>Allemagne</i>	1,6	1,7	1,3
Pays émergents	3,9	3,7	4
Chine	6,5	6,7	6,7
Brésil	- 3	- 3,4	- 0,2
Russie	- 4,5	- 0,7	0,8

Source : Natixis

1 - Un début de convergence de la croissance des économies mondiales

La croissance mondiale a ralenti avec une croissance du Produit Intérieur Brut réel en 2016 de + 2,8 % contre + 3,0 % en moyenne en 2015. Le rebond du prix des matières premières est le principal facteur de ce ralentissement matérialisé par une érosion de la croissance des échanges de biens (+ 0,6 % contre + 2,5 % en 2015). De fait, la croissance du PIB a été essentiellement tirée en 2016 par la composante domestique.

Concernant les économies émergentes, la stabilisation des devises observée jusqu'à l'élection de Donald Trump a compensé l'inflation importée permettant aussi une reprise de la demande intérieure.

A l'opposé, les économies développées ont connu une remontée des taux longs, sous l'influence des élections américaines, de l'inflation et des résultats favorables du chômage américain. Ces facteurs ont justifié la modification de la politique monétaire de la FED qui a remonté ses taux directeurs.

En termes de croissance, l'année 2016 est moins défavorable aux économies émergentes par rapport aux économies développées. Le rééquilibrage des régimes de croissance devrait se poursuivre sur 2017 avec la hausse du prix du baril, conséquence des récents accords pris par l'OPEP sur la réduction du volume de production de pétrole.

En parallèle, la remontée des taux longs dans les économies développées devrait se poursuivre, justifiée par le retour de l'inflation et le resserrement de la politique monétaire de la Banque Centrale Américaine (FED), voire éventuellement de la Banque Centrale Européenne (BCE) à l'issue de son programme de rachat d'actifs.

2 - Des divergences de politiques monétaires entre les Banques Centrales

Les Banques Centrales ont continué d'être très actives en 2016.

La BCE a continué d'assouplir sa politique monétaire pendant que la FED augmentait ses taux en fin d'année. Dans le même temps, la Banque Centrale d'Angleterre tentait de s'adapter aux conséquences de la perspective du Brexit.

Les différents événements politiques, référendums britannique et italien ainsi que les élections présidentielles américaines, provoquent une divergence de politiques monétaires entre les différentes Banques Centrales.

Début 2016, la BCE a une nouvelle fois baissé ses taux directeurs et son taux de dépôt est passé à - 0,40 %. Concomitamment, le plan de rachat d'actifs, nommé Quantitative Easing (QE), a subi plusieurs modifications : tout d'abord une hausse des volumes mensuels passant de 60 Mds € de rachats à 80 Mds € jusqu'à fin 2016 puis un allongement de l'échéance du QE de mars à décembre 2017 avec des volumes de rachats mensuels ramenés à 60 Mds €.

Aux Etats-Unis, les marchés ont patienté jusqu'à décembre avant la remontée attendue des taux directeurs de la FED. Les incertitudes créées par le référendum britannique ont généré un statu quo global sur la quasi-totalité de l'année. L'élection de Donald Trump et les chiffres encourageants publiés de l'économie américaine en fin d'année, ont permis à la FED de procéder à une remontée justifiée mais timide de ses taux de 25 bps, situant le taux interbancaire au jour le jour entre 0,5 % et 0,75 %.

3 - Une année en deux temps pour le marché obligataire et les taux

L'année 2016 représente un virage important pour le rendement des actifs obligataires souverains. Les décisions de la BCE (modification du QE, baisse du taux de dépôt) et de la Banque Centrale du Japon (introduction de taux négatifs) ont engendré des courbes en territoire négatif, forçant les investisseurs à chercher des actifs toujours plus longs. Par la suite, la crainte et les incertitudes causées par le résultat du référendum sur le Brexit, ont soutenu les rendements obligataires jusqu'en septembre.

Le « Oui » au référendum britannique a surpris les prévisionnistes et l'aversion au risque s'est renforcée. C'est pour cette raison que le Bund Allemand 10 ans a touché un plancher historique à - 0,20 %, le marché obligataire dans son ensemble profitant de cet événement. Simultanément, les écarts de rendement des souverains européens se resserraient significativement, l'Espagne et la France revenant à 100 bps et 20 bps de l'Allemagne sur la maturité 10 ans.

Cette tendance de resserrement des taux des états a été observée jusqu'en septembre, avant un nouvel écartement sur la fin de l'année. Ce phénomène a été identique sur le marché des swaps (Europe et US), le taux 10 ans Swap Euro a baissé jusqu'en septembre (de 1 % à 0,25 %) avant de connaître une forte remontée en décembre à 0,72 %. Ces hausses devraient se poursuivre sur l'année 2017.

4 - Un marché des changes et actions marqué par un aléa politique fort

La volatilité aura été la principale dominante de l'année 2016 sur le marché des changes en lien avec les incertitudes liées aux événements politiques. Au premier semestre, le dollar s'est déprécié devant l'anticipation d'un ralentissement de la croissance américaine et par crainte d'un « Oui » au référendum britannique. Au second semestre, l'amélioration de la croissance et l'élection de Donald Trump ont provoqué une hausse du dollar, appuyée par des anticipations à la hausse des taux de la FED.

Parmi les devises du G10, la Livre Sterling (GBP) et l'Euro (EUR) font partie de celles ayant subi les plus fortes corrections contre le Dollar (USD) avec respectivement - 16,7 % et - 3,6 %. Dans le même temps, le Franc Suisse (CHF) se dépréciait contre l'USD, à la suite des interventions de la Banque Nationale Suisse.

Les devises émergentes ont connu une évolution opposée à celle du Dollar. Plutôt stables sur une partie de l'année 2016, elles se sont dépréciées à la suite de la victoire de Donald Trump.

Les marchés actions européens ont quant à eux connu en 2016 le pire premier mois et demi de l'année depuis 2009 avec un recul de 17 % du Stoxx600. Cette baisse est la conséquence du recul du baril de Brent qui a engendré une incertitude sur la croissance des économies émergentes combinée à celle portant sur la politique monétaire.

Dans ce contexte de taux bas, les valeurs financières et du secteur de l'automobile ont alors été les plus touchées. La baisse a néanmoins été contenue grâce à des signes rapides de stabilisation (principalement en Chine) et les discours rassurants des Banques Centrales.

Les performances du premier trimestre ont été négatives pour l'Europe avec une baisse de l'Eurostoxx de - 6,8 % tandis qu'aux Etats-Unis le S&P 500 restait globalement stable avec + 0,8 %.

A contrario, l'élection de Donald Trump a fait surperformer le marché actions en fin d'année avec une espérance de croissance retrouvée. Toutefois, ce sont les actions américaines qui en profitent le plus, compte tenu de l'aversion au risque constatée en Europe (craintes d'un effet contagion du Brexit).

5 - Accords de l'OPEP, le cours du pétrole à la hausse

La demande est disparate sur l'année 2016. En effet, la Chine a vu sa consommation de pétrole contenue (hausse de + 1.6 %) en raison du ralentissement de la croissance économique.

Dans le même temps l'Europe et les Etats-Unis voyaient leur demande en énergie fossile augmenter respectivement de + 2.1 % et + 1.8 %. L'Inde affichait pour sa part une demande en hausse significative de + 11.6 % en raison d'une économie en forte croissance. La prévision de consommation mondiale de pétrole ayant été surestimée avec une augmentation de la demande plus faible que celle de la production, le prix d'équilibre n'était pas atteint et le cours du Brent a mécaniquement baissé en début d'année. Par la suite, le gel de la production de barils convenue par les pays de l'OPEP va permettre de compenser la baisse du début d'année et d'afficher une hausse du prix sur février-mars de + 58 %.

Cependant, la liquidation d'importantes positions sur les matières premières de la part des institutions financières a contribué à une baisse de 20 % du prix du baril entre juin et août 2016.

Cette deuxième baisse de l'année ne sera inversée qu'à la conclusion officielle des accords de l'OPEP provoquant une hausse du cours de + 38.3 % au dernier trimestre.

Au final, le cours du Brent aura connu des hausses et baisses successives importantes sur l'année 2016 terminant à 54.7 \$US/baril à fin décembre, soit une hausse annuelle de + 47 %.

II - L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

1 - Une reprise économique de faible ampleur.

À la suite de trois années de croissance faible, l'activité a légèrement rebondi en France en 2016 à 1,2 %. Plusieurs facteurs ont contribué (prix du pétrole bas en début d'année, dépréciation de l'euro, niveau des taux d'intérêts historiquement bas et nouvelles réductions des charges salariales des entreprises) à tirer la croissance du PIB qui atteint 1,2 % en fin d'année. La consommation des ménages a été ainsi le principal moteur de l'activité (hausse de + 0,6 % en 2016).

2 - Perspectives 2017 et aléas politiques

En 2017, la croissance du PIB et de l'inflation devraient se poursuivre sur les bases de 2015 et 2016 mais seront impactées par l'incertitude politique liée aux échéances électorales de l'année qui sera sans nul doute source de volatilité sur les marchés. De plus, les facteurs extérieurs (remontée graduelle des taux de la FED, réduction progressive des rachats d'actifs de la BCE, mise en place du programme de Donald Trump) devraient conduire à une hausse des taux en zone euro et donc en France.

Répartition du PIB			
Moyennes annuelles (%)	2015	2016 (estimation)	Prévisions 2017
PIB	1,2	1,1	1,2
Consommation des ménages	1,5	1,8	1,2
Consommation publique	1,4	1,5	1,1
Exportations	6	0,9	4,3
Importations	6,4	3,6	3,1
Variation des stocks	0,2	0	- 0,1
Inflation (a/a)	0,1	0,2	0,8

Source : Insee

III - L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Dans un contexte qui affiche une croissance encore modeste, l'exercice 2016 aura vu l'amélioration du climat des affaires et les carnets de commandes s'étoffer légèrement. La demande intérieure, plus dynamique, a entraîné une détente sur le front du chômage (- 0,5 point en région contre - 0,4 point à l'échelle nationale à fin sept 2016) et une décélération des défaillances d'entreprises (- 11,3 % en région contre - 5,5 % au niveau national à fin novembre 2016).

Dans le secteur du bâtiment, la reprise amorcée fin 2015 s'est poursuivie. L'activité dans la promotion immobilière, et dans l'ancien, ont principalement progressé sous l'effet du niveau historiquement bas des taux d'intérêt. L'investissement public, quant à lui, s'est modérément redressé après deux années de fort recul.

L'industrie régionale a été marquée en 2016 par des carnets de commandes jugés globalement satisfaisants et une stabilité des niveaux de marge.

Par ailleurs, les indices de chiffre d'affaires du commerce et des services se sont améliorés au cours de cet exercice. Les immatriculations de voitures neuves ont connu une nouvelle embellie (+ 8 % en région) au-dessus du niveau national (+ 5,2 %), sous l'impulsion plus soutenue des constructeurs étrangers.

Pour l'agriculture, 2016 restera une année de crise marquée par une baisse sensible des revenus des agriculteurs sous l'effet d'une conjonction de facteurs défavorables (faible rendement en lien avec les intempéries et la sécheresse, prix bas).

Avec 306 millions de bouteilles expédiées en 2016, le secteur du champagne connaît, lui aussi, un léger retrait (- 2 %) par rapport à l'excellente année 2015. Un recul s'explique principalement par une baisse de la demande intérieure. Toutefois, le chiffre d'affaires de la filière reste stable en raison d'une meilleure valorisation des bouteilles.

LES COMPTES INDIVIDUELS

I - LE BILAN

Le bilan, en hausse de 2,5 %, atteint 20,9 Mds €, les principaux postes du bilan ayant évolué comme suit :

Les Ressources (passif)

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent :

- aux ressources obtenues auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la centralisation d'un certain nombre de produits d'épargne bancaire
- aux refinancements aux conditions de marché conformément aux règles financières internes du Groupe Crédit Agricole en vigueur depuis début 2004.

Ce poste s'élève à 8,6 Mds € et représente 41,4 % du bilan. Il progresse de 2 % en un an.

Les comptes créditeurs de la clientèle correspondent essentiellement aux encours de collecte sur les dépôts à vue et les dépôts à terme. Ils s'élèvent à 7,8 Mds € (+ 6,3 %) et représentent 37,5 % du total bilan.

Les dettes représentées par un titre correspondent principalement aux refinancements du Crédit Agricole du Nord Est sur le marché monétaire (émission de titres de créances négociables : certificats de dépôt négociables, bons à moyen terme négociables). Elles s'élèvent à 1,2 Md € (- 18,3 %) à fin décembre et représentent 5,5 % du total bilan.

Les fonds propres correspondent aux capitaux propres, au fonds pour risques bancaires généraux et aux dettes subordonnées. Complétés des provisions pour risques et charges, ils s'élèvent à 2,8 Mds € (+ 4,1 %) et représentent 13,3 % du total bilan. Les provisions pour risques et charges et le Fonds pour Risques Bancaires Généraux représentent 269,2 M€ (+ 15,7 %). La variation des fonds propres s'explique également par l'augmentation des réserves de 81 M€ (5,6 %) et qui représentent un total de 1,5 Md € au 31 décembre 2016.

Les Emplois (actif)

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent au solde créditeur du compte courant de trésorerie et à des comptes et avances à terme auprès de Crédit Agricole S.A.. Ils atteignent 2,2 Mds € (- 30,5 %) et représentent 10,4 % du total bilan.

Les opérations avec la clientèle correspondent au portefeuille de crédits. Elles atteignent 14,9 Mds € (+ 0,9 %) et représentent 71,2 % du total bilan. En 2016, les réalisations de crédits s'élèvent à 2,5 Mds € (- 16,3 %). Le Crédit Agricole du Nord Est conforte donc sa politique d'accompagnement du développement de la région et ce dans une période économique difficile. Les réalisations de crédits habitat ont atteint 1,1 Md € (- 22,9 %).

Les opérations sur titres correspondent essentiellement au portefeuille de titres du Crédit Agricole du Nord Est. Elles s'élèvent à 1,5 Md € (+ 62,4 %) et représentent 7 % du total bilan.

Les valeurs immobilisées correspondent aux participations, titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées, immobilisations corporelles et incorporelles.

Elles s'élèvent à 1,8 Md € (+ 51,8 %) et représentent 8,8 % du total bilan.

II - LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire au 31 décembre 2016 s'élève à 431 M€ et progresse de 0,3 % sur l'exercice, l'ensemble des métiers du Crédit Agricole du Nord Est (financements, placements, services et assurances) ayant contribué à cette progression du PNB.

La marge d'intérêts, correspondant globalement à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés, s'élève à 195 M€, en hausse de 9,6 %.

La marge sur commissions s'élève à 174 M€ et progresse de 0,2 %, par la hausse des commissions d'assurance vie, des commissions sur produits d'assurance des biens et des personnes et des commissions sur services à la clientèle.

Les revenus du portefeuille de titres du Crédit Agricole du Nord Est (intégrant ses différentes participations) s'élèvent à 57 M€.

Le Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation baisse de 2,9 % et s'élève à 175 M€. Cette évolution résulte de l'effet croisé de la hausse de 0,3 % du PNB et de la hausse des charges de fonctionnement de 2,6 %. Le Coefficient d'Exploitation s'établit alors à 59,4 % à fin 2016 (+ 1,3 point).

Le Résultat Net

Le Résultat Net s'élève à 93 M€. Le coût du risque atteint 19 M€. La politique de couverture des risques du Crédit Agricole du Nord Est se traduit par un taux de provisionnement des créances douteuses de 75 %.

Au cours de l'exercice 2016, dans le cadre de la gestion des risques, le Crédit Agricole du Nord Est a poursuivi ses dotations de FRBG à hauteur de 26 M€ (Fonds pour Risques Bancaires Généraux).

LES COMPTES CONSOLIDES

Le Crédit Agricole du Nord Est produit et publie des comptes consolidés rassemblant les comptes de la Caisse régionale, de ses 73 Caisses locales, du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 et de quatre de ses filiales, et ce, selon les normes comptables internationales IAS/IFRS.

I - LES FILIALES CONSOLIDEES

Nord Est Expansion

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Expansion, société de capital développement dont le capital social s'élève à 47 M€ suite à une augmentation de capital de 12 M€ intervenue en juin 2016. Le portefeuille d'investissements de Nord Est Expansion s'élève, en net, dans les comptes sociaux à 92 M€, investis notamment dans des entreprises régionales évoluant dans des secteurs d'activité variés réservant de bonnes perspectives de développement.

Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. La part contributive de cette filiale dans le résultat consolidé du groupe est de + 1,3 M€ en 2016.

Nord Est Capital Investissement

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Capital Investissement, société de capital développement, de transmission et de prises de participations principalement dans les filières agroindustrielles, agroalimentaires et dans les entreprises du secteur Champagne. Les capitaux gérés à fin 2016 s'élèvent, en net, dans les comptes sociaux, à 153,4 M€. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. La part contributive de cette filiale dans le résultat consolidé du groupe est de + 11,4 M€.

Belgium CA

Le Crédit Agricole du Nord Est détenait une participation de 45 % dans la SAS Belgium CA, aux côtés du Crédit Agricole de Nord de France et de Crédit Agricole S.A.. La SAS Belgium CA était une holding qui détenait une participation de 50 % dans la SA Crelan, participation cédée en juin 2015 avec une plus-value de cession de 87,5 M€.

En mars 2016, la filiale Belgium CA a fait l'objet d'une liquidation amiable avec remboursement de la valeur nominale des actions (155,7 M€) et du bon de liquidation (11,7 M€) auprès des associés. Pour le Crédit Agricole du Nord Est, il en résulte une plus-value brute annulée dans les comptes consolidés.

Ainsi, la SAS Belgium CA est sortie du périmètre de consolidation en mars 2016.

Nord Est Optimmo

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Optimmo depuis fin décembre 2009. Cette entité est intégrée dans le périmètre de consolidation selon la méthode d'intégration globale depuis le 30 septembre 2010. Nord Est Optimmo constitue un sous-palier de consolidation détenant principalement les titres de participation de Nord Est Aménagement Promotion, Nord Est Patrimoine Immobilier, Charleville-Forest, Laon Brossolette, Châlons Mont-Bernard, Nord Est Gestion Immobilière, Nord Est Immo et Native Immobilier.

La contribution de cette entité au résultat consolidé est de + 1,3 M€ en 2016.

FCT Crédit Agricole Habitat 2015

Depuis décembre 2015, le Crédit Agricole du Nord Est consolide le FCT Crédit Agricole Habitat 2015, né d'une opération de titrisation interne au Groupe. Dans ce cadre, le Crédit Agricole du Nord Est a cédé, à l'origine, des crédits habitat et a souscrit des obligations senior pour 170,7 M€ et des titres subordonnés pour 27,8 M€. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat. La contribution, de cette entité au résultat consolidé 2016 est de - 0,6 M€.

II - LE BILAN CONSOLIDE

Le total du bilan consolidé atteint 21,2 Mds € au 31 décembre 2016, en légère hausse par rapport au 31 décembre 2015 (20,7 Mds €).

Les capitaux propres part du groupe, qui correspondent au capital, primes, réserves, écarts de réévaluation et résultat, s'élèvent à 2,5 Mds €. Les quasi-fonds propres, qui correspondent aux dettes subordonnées, s'élèvent à 0,2 Md €. Au total, le niveau des fonds propres et quasi-fonds propres est de 2,7 Mds €.

III - LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé évoluent comme suit :

En millions d'euros	2016	2015	% de variation
Produit Net Bancaire	438,3	392,0	+ 11,8 %
Résultat Brut d'Exploitation	169,9	122,5	+ 38,7 %
Résultat d'Exploitation	150,6	93,2	+ 61,6 %
Résultat Net part du groupe	98,9	64,3	+ 54,0 %

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS

En application de l'article D.441-4, introduit dans le Code de Commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 et modifié par le décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015, le tableau ci-dessous présente la décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance :

En euros	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Echues au 31/12	6 975	20 440	22 544
A moins de 30 jours	1 233 283	1 703 284	695 273
A plus de 30 jours	0	884	0
Total dettes fournisseurs	1 240 258	1 724 608	717 817

LES FACTEURS DE RISQUE

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence aux risques du Crédit Agricole du Nord Est, la nature des risques auxquels la Caisse régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer, les suivre et les contrôler.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2016 et, à ce titre, est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

La déclaration d'appétence aux risques est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les politiques, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière de la Caisse régionale. Elle est cohérente avec les orientations stratégiques définies lors de l'élaboration du Projet d'Entreprise, le processus budgétaire et l'allocation de ressources aux différents métiers.

Les principaux risques auxquels est exposé le Crédit Agricole du Nord Est :

- le « Risque de Crédit / Contrepartie » (comprenant le risque pays) : ils recouvrent les risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant son incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de la Caisse régionale. Dans ce cadre, la Caisse régionale n'est qu'indirectement concernée par les « Risques Pays » (activités de la clientèle à l'international....
- les « Risques structurels de Gestion de Bilan » : ils recouvrent les risques de pertes liés à l'évolution défavorable des taux d'intérêt / d'inflation (« Risque de Taux d'Intérêt Global ») et les risques de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (« Risque de Liquidité »).

La Caisse régionale n'est que très marginalement concernée par le « Risque de Change » dans sa gestion de bilan.

- les « Risques de Marché » : ils recouvrent les risques de pertes/dépréciations (ou impacts sur les capitaux propres) liés à une variation défavorable des conditions de marché impactant la valorisation comptable des actifs (et des passifs) concernés (variation des taux d'intérêt, des prix, des spreads de crédit, des taux de change...). La Caisse régionale est principalement concernée par les risques de dépréciation de titres détenus sur sa clientèle.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les « Risques Opérationnels » : ils recouvrent les risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations
- les « Risques Juridiques » : ils résultent de l'exposition à des procédures civiles ou pénales
- les « Risques de Non-Conformité » : ils recouvrent les risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées. Ils concernent des risques subis et non des risques choisis volontairement par la Caisse régionale.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse régionale du Nord Est se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus.

La gestion et la surveillance des risques sont au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale et sont mises en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur dénouement final.

Gouvernance et organisation de la gestion des risques au sein du Crédit Agricole du Nord Est

En application du Code monétaire et financier et de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF), le Crédit Agricole du Nord Est a instauré un dispositif de contrôle interne s'appliquant à l'ensemble des unités opérationnelles du siège et des réseaux de vente ainsi qu'à ses filiales.

Les objectifs des dispositifs et des processus mis en place visent :

- la performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes
- la connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques
- le respect des règles internes et externes
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs
- l'exactitude, l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux dispositions réglementaires, les activités de contrôle sont placées :

- d'une part, sous la responsabilité du Directeur « Pilotage et Filière Risques », également responsable du Contrôle Permanent, qui est rattaché au Directeur Général et qui a sous sa responsabilité le responsable du Contrôle de la Conformité
- d'autre part, sous la responsabilité du Contrôle Périodique (Audit Inspection)

Le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de la Caisse régionale sont régulièrement informés des expositions aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et des recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'Administration.

La détermination de l'appétence aux risques de la Caisse régionale s'appuie en particulier sur les politiques validées par le Conseil d'Administration. La « Stratégie Risques » de la Caisse régionale est définie par un ensemble de politiques validées par le Conseil d'Administration avec principalement :

- la politique de maîtrise des Risques de Crédit (associée à une politique de délégation d'octroi de crédit et une politique de garantie)
- la politique de Capital Investissement
- la politique Financière
- la politique Immobilière
- la politique de gestion des Risques Opérationnels (associée à une politique d'externalisation) et Assurance
- la politique de Sécurité du Système d'Information

Chacune de ces politiques intègre, selon ses spécificités, des limites globales, des limites sectorielles, des limites opérationnelles, des critères de sélection et/ou d'exclusion et des dispositifs de seuils d'alerte.

Dans le cadre de ses travaux relatifs aux risques supportés par la Caisse régionale (cf. Stratégies Risques), le Conseil d'Administration a validé en novembre 2015 (avec une actualisation en mars 2016) l'appétence de la Caisse régionale au titre de l'exercice 2016 et ce après examen et recommandations de la Direction des Risques, une déclaration réglementaire « d'appétence aux risques » formalisant son « appétit » sur les principaux risques portés par la Caisse régionale.

Cette déclaration d'appétence étant revue a minima annuellement, le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a validé en décembre 2016 la déclaration d'appétence au titre de l'exercice 2017.

L'appétence aux risques de la Caisse régionale correspond donc aux types et niveau agrégé de risques que la Caisse régionale est prête à assumer dans le cadre de ses objectifs stratégiques. Elle est définie au plus haut niveau de la banque. Cette approche permet de définir de manière explicite et prospective le profil de risque souhaité par la Caisse régionale, d'orienter les activités de la Caisse régionale dans les limites de la tolérance au risque ainsi définies et de faciliter le dialogue sur la prise de risque (nature des risques, expositions maximales et impacts potentiels sur la solidité de la Caisse régionale) avec le Conseil d'Administration et les autorités de contrôle.

Cette déclaration a également fait l'objet d'une traduction synthétique sous forme d'une « matrice d'appétence » et d'un « tableau de bord de suivi des risques », lesquels reprennent les principaux indicateurs de risques plus particulièrement suivis par le Conseil d'Administration (présentation périodique et a minima semestrielle). On y retrouve notamment des indicateurs relatifs à la solvabilité (ratio CET1, évolution du capital, risques liés au Groupe Crédit Agricole), au risque de liquidité, au risque de marché, au risque crédit (concentration des risques, qualité des grands risques, taux de défaut...), au risque opérationnel et à la rentabilité (Résultat Net, coût du risque...).

Ces informations permettent d'apprécier les expositions aux risques « acceptées » (1), celles « tolérées » (2) et celles « acceptables » (3) au regard du respect des normes prudentielles.

(1) L'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction Générale qui statue sur des actions correctrices.

(2) La tolérance correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance déclenche une information immédiate du Conseil d'Administration.

(3) La capacité reflète le niveau maximal de risques que la Caisse pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

La situation à fin décembre 2016 traduit une situation en parfaite ligne avec les expositions acceptées, aucun dépassement majeur des seuils de tolérance n'ayant été constaté au cours de l'année (à l'exception, de façon marginale, d'une limite crédit sectorielle relative à la syndication qui a fait l'objet d'une présentation et modification par le Conseil d'Administration).

Ces travaux font l'objet d'une consolidation au niveau du Groupe Crédit Agricole.

La Filière Risques a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale sont conformes à la stratégie Risques et aux politiques sectorielles qui la composent.

Le Directeur « Pilotage et Filière Risques » assiste aux réunions du Conseil d'Administration. Il est membre, ou représenté, dans l'ensemble des principaux comités de gouvernance, dont le Comité de Direction, le Comité de Contrôle Interne, le Comité Financier, le Comité de Développement et le Comité de Fonctionnement.

Au sein de la Filière Risques de la Caisse régionale :

- le Directeur de la filière, qui est également le « responsable du Contrôle Permanent et des Risques » (RCPR) assure la surveillance, le suivi et le contrôle de deuxième degré des différents risques.
- le responsable du Contrôle de la Conformité est responsable de la maîtrise des risques de non-conformité, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Il assure les contrôles de deuxième degré sur ses domaines.

Fonctionnellement, la Filière Risques est rattachée à la ligne métier « Risques et Contrôles Permanents » du Groupe Crédit Agricole animée et pilotée par la Direction des Risques Groupe (DRG) de Crédit Agricole S.A. La Filière Risques veille à l'application au sein de la Caisse régionale des méthodes et des procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché, financiers et des risques opérationnels qui sont définis et validés par la Direction des Risques Groupe.

La Direction des Risques Groupe assure en effet la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques au niveau du groupe Crédit Agricole :

- le Comité des Risques Groupe (CRG) a lieu tous les mois et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Le CRG a deux rôles :
 - un rôle de validation des stratégies risques élaborées par les pôles d'activité ou filiales, les autorisations permanentes de niveau élevé sur contreparties, tout dossier hors des délégations des pôles d'activités et des filiales
 - un rôle de suivi des risques pour compte propre de Crédit Agricole S.A. (avec la détermination des limites) et du Groupe Crédit Agricole.

- le Comité Normes et Méthodologies (CNM) examine et valide les normes et méthodologies relatives à la mesure et à la gestion des risques bancaires du groupe Crédit Agricole. Les risques bancaires ainsi visés sont les risques de contrepartie, les risques financiers (marchés et ALM) et les Risques Opérationnels. Ce comité se réunit tous les mois et est présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Les missions du Comité Normes et Méthodologies s'inscrivent dans le cadre des recommandations du Comité de Bâle et des prescriptions de l'arrêté du 3 novembre 2014, notamment celles relatives à la surveillance prudentielle sur base consolidée selon lesquelles les systèmes de mesure, de consolidation et de maîtrise des risques encourus doivent être cohérents entre eux à l'intérieur d'un même Groupe.

- le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR) a pour mission de superviser le suivi des risques de contrepartie, financiers et opérationnels des Caisses régionales. Ce comité a lieu tous les trimestres et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre du Comité de contrôle interne groupe, le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. s'assure de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée, et notamment de la qualité du dispositif de pilotage des risques et des contrôles permanents (validation des normes internes et recommandations de niveau Groupe, suivi du dispositif).

Au sein de la Caisse régionale, en parallèle du dispositif de contrôle permanent, le responsable du Contrôle Périodique, directement rattaché au Directeur Général de la Caisse régionale, mène des missions d'audit (sur pièces et sur place) de toutes les activités et fonctions de l'entreprise et ce pour l'essentiel dans le cadre d'un plan pluriannuel d'audit.

Le responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable du Contrôle de la Conformité et le Responsable du Contrôle Périodique rendent compte de leurs travaux :

- auprès de la Direction Générale de la Caisse régionale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne en présence du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjointes (2 février, 27 avril, 25 juillet 2016)
- auprès du Conseil d'Administration en présence de la Direction Générale au moins deux fois par an (29 mars et 19 septembre 2016).

1 - RISQUE DE CREDIT / CONTREPARTIE

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations. L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créance ou de propriété, des engagements et garanties données ou des engagements confirmés non utilisés.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Pour le Crédit Agricole du Nord Est, la stratégie de prise de risque de crédit fait l'objet de décisions du Conseil d'Administration. Elle vise à adapter cette prise de risque en fonction des objectifs d'accompagnement économique de ses territoires et des signaux sur la viabilité des projets financés.

Aussi, la gestion de ces risques de crédit fait l'objet d'un dispositif interne de surveillance et d'une politique de maîtrise des risques revue périodiquement, la dernière ayant été validée par le Conseil d'Administration le 25 avril 2016 (avec une actualisation le 25 juillet 2016). Elle comporte notamment une limite globale d'engagement et des limites sectorielles par marché. Elle prévoit des règles de division, de répartition des risques, des critères de sélection et d'exclusion et un dispositif de seuil d'alerte. Elle est complétée d'une politique de délégation d'octroi qui intègre des critères de garantie. Sa mise en œuvre, sous la responsabilité de la Direction du Développement du Crédit, est contrôlée par la Direction Pilotage et Filière Risques et notamment le Département des Contrôles Permanents.

II. GESTION DU RISQUE DE CREDIT

/ CONTREPARTIE

1. Principes généraux de prise de risque

Outre l'étude détaillée des projets, l'octroi des crédits repose sur un dispositif de délégation qui doit s'exercer avec discernement et dans le respect de la politique crédit validée par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

L'orientation générale de la Caisse régionale est de financer des contreparties dont l'activité est située sur sa circonscription (ou en dehors de la circonscription lorsqu'il s'agit du prolongement de l'activité régionale). La règle générale est de limiter les interventions de la Caisse régionale à la zone Euro, toute exception à ce principe devant être validée par l'organe décisionnaire compétent (avec une absence de risque de change).

Les crédits sont octroyés par le Bureau du Conseil d'Administration de la Caisse régionale qui délègue une partie de ces décisions d'une part aux Comités des Prêts Entreprises et d'autre part au Directeur Général, lui-même pouvant subdéléguer aux salariés de la Caisse régionale dans le cadre d'une politique de délégation d'octroi de crédit validée par le Conseil d'Administration.

Les critères de délégation sont différenciés selon les marchés et l'activité principale de l'emprunteur principalement en fonction de sa notation interne, de ses encours après opération et des garanties proposées selon la nature et la durée du crédit sollicité.

Un ensemble de procédures, accessibles à tous les intervenants, définit les modalités et conditions d'instruction d'un dossier de crédit ainsi que sa composition. Toutes les décisions sont formalisées et archivées.

L'ensemble du dispositif fait l'objet d'un plan de contrôle piloté par le Département Contrôles Permanents et dont les résultats sont communiqués trimestriellement à la Direction Générale.

Les prêts octroyés aux administrateurs de la Caisse régionale relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'Administration.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a autorisé le Crédit Agricole, et en particulier les Caisses régionales, à utiliser le système de notation interne du Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit du portefeuille «Banque de Détail».

La gouvernance de ce système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies du Groupe Crédit Agricole qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Les modèles de notation utilisés par la Caisse régionale du Nord Est s'appuient sur les concepts réglementaires Bâle II. Leur maintenance et « backtesting » sont assurés par Crédit Agricole S.A. Les échelles de notation différencient les contrats «sains» des contrats «en défaut» et font l'objet d'une comparaison à l'aide d'une table de correspondance avec les échelles de notation utilisées par les principales agences de notation.

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,3 %	0,6 %	0,75 %	1,25 %	1,9 %	5 %	12 %	20 %

Investment grade

Non investment grade

- Sur le périmètre de la « banque de détail », la notation est entièrement automatisée en fonction de la situation de l'emprunteur et de son comportement bancaire. Pour les professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs ou viticulteurs), des critères comptables issus de leurs comptes annuels sont également pris en compte. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la segmentation des clients (particuliers, professionnels, agriculteurs, associations).
- Sur le périmètre de la clientèle « Entreprises » (Entreprises, Collectivités publiques, promotion immobilière...), la notation des contreparties est effectuée à l'aide d'un logiciel d'analyse financière dédié à cette clientèle sur la base d'éléments quantitatifs issus des comptes annuels et d'éléments qualitatifs à dire d'experts. Les critères de notation sont différenciés en fonction de la taille de l'entreprise (chiffre d'affaires), de sa nature (Collectivités Publiques...) ou du type d'opération (LBO, promotion immobilière...). Pour chaque contrepartie (ou groupe de contreparties), cette notation est unique pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole.

2.2. La mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements « tirés » (apparaissant au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (apparaissant au hors bilan). Elle s'appuie sur les concepts réglementaires Bâle II d'exposition au défaut (« EAD »), de probabilité de défaut à 1 an (« PD ») et de taux de perte attendue en cas défaut (« LGD ») permettant de définir, contrat par contrat, une perte attendue à 12 mois (« EL »).

La mesure du risque de contrepartie sur les opérations de marché intègre les positions sur les titres et les dérivés.

Concernant les dérivés, la Caisse régionale applique la méthode de calcul du « risque futur » définie par le Groupe. Afin de réduire ce risque de contrepartie sur les opérations de dérivés, la Caisse régionale a signé des contrats de « netting » (l'ensemble des opérations avec une même contrepartie se compense pour ne constituer qu'un seul risque net) et de « collatéralisation » (l'ensemble des risques avec une même contrepartie est régulièrement neutralisé par un appel de marge).

3. Dispositif de surveillance des engagements

Le dispositif de surveillance s'appuie en priorité sur le respect des limites de division et de partage des risques différenciées par marché définies dans la politique de maîtrise des risques de crédit. Ces limites sont définies en valeur absolue et/ou en valeur relative par rapport à l'endettement global de l'emprunteur.

3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le suivi des encours par contrepartie fait l'objet d'un tableau de bord diffusé mensuellement, de présentations régulières au Comité de Contrôle Interne et au moins de deux présentations annuelles au Conseil d'Administration. Dans ce cadre, toutes les entités qui sont liées économiquement et juridiquement sont identifiées par la constitution d'un « groupe de risques ».

Les contreparties dont l'encours brut dépasse 10% des fonds propres prudentiels au sens du règlement n° 90-02 (soit 142 M€ au 31 décembre 2016) contribuent, entre autres expositions significatives, à la déclaration réglementaire trimestrielle dite des « Grands Risques » (35 contreparties déclarées).

Au 31 décembre 2016, sept contreparties présentaient un encours brut prudentiel supérieur à ces 142 M€ pour un encours brut total de 1 619 M€ et un encours net total de 1 067 M€ (contre respectivement 643 M€ et 427 M€ sur 2 contreparties au 31/12/2015, le seuil réglementaire étant alors de 193 M€). Aucune de ces sept contreparties ne présentait un encours supérieur à 25 % des fonds propres prudentiel (soit 354 M€).

Au 31 décembre 2016, les 20 premières contreparties clientèles (hors contreparties financières et OPCVM) présentaient un encours brut de 2 638 M€ représentant 71% des engagements commerciaux globaux sur le périmètre de la banque des entreprises et 17 % du portefeuille total de crédits de la Caisse régionale.

La Caisse régionale couvre par ailleurs partiellement ses grands risques de contreparties vlientèles au travers de garanties reçues de Foncaris (société du Groupe Crédit Agricole). Au 31 décembre 2016, pour les 10 premières contreparties, les encours bruts sont garantis par Foncaris à hauteur de 21,1 %, soit 415 M€ (vs 16,7 %, soit 438 M€ au 31 décembre 2015). Au 31/12/2016, la première contrepartie porte un encours net de 218 M€ (stable par rapport à fin 2015).

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues de portefeuille sont organisées par le contrôle permanent et s'inscrivent dans le cadre de l'arrêté du 03 novembre 2014, le contrôle permanent définissant les critères de sélection et assurant le suivi des décisions prises.

Les revues de portefeuille, réalisées avec l'appui des experts risques (pour le réseau de proximité) et par les chargés d'affaires entreprises (pour le réseau entreprises), permettent d'apprécier la situation actuelle des risques.

Les critères utilisés pour déterminer les sélections et les créances s'appuient sur une table de criticité :

- type de financement (Habitat, Consommation, Professionnel, etc.)
- type de garantie (sûreté réelle immobilière, garantie d'organisme spécialisé, sûreté personnelle, etc.)
- durée du financement
- type d'amortissement.

Les critères de sélection des dossiers sont définis par la Direction Pilotage et Filière Risques, après concertation avec la Direction du Développement du Crédit.

Ces instances analysent des dossiers cumulant des indicateurs critiques et/ou particulièrement dégradés. Des sélections spécifiques sont établies pour les dossiers significatifs gérés en recouvrement amiable ou en recouvrement contentieux.

Au cours de l'année 2016, 811 situations portant un engagement total de 1 172 M€ ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre d'une revue de portefeuille (dont 410 en Banque des entreprises et 401 Banque de détail).

3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Afin d'anticiper la détection des risques potentiels, la Caisse régionale dispose d'informations continues, analysées par les réseaux et les services concernés, concernant les situations irrégulières.

Par ailleurs, des requêtes spécifiques permettent de fournir des ciblage qui alimentent les comités des risques et les revues de portefeuille.

Le Crédit Agricole du Nord Est a mis en place un dispositif de recouvrement décentralisé constitué de trois étapes différentes et complémentaires dans le process (recouvrements dits « commercial », « amiable » et « contentieux »), des critères en nombre de jours et/ou en montants irréguliers déterminant ces différentes phases de recouvrement.

Pour la banque de détail, des outils opérationnels sont à disposition des agences pour suivre efficacement les situations débitrices. Les dossiers les plus complexes et les plus sensibles font l'objet d'un appui, voire d'une prise en gestion directe par les experts risques rattachés à la Direction du Développement du Crédit.

Dans le cadre de la revue annuelle de tous les dossiers entreprises, un Comité des Risques mensuel est également organisé au niveau de la banque des entreprises auquel le Directeur du Pilotage et Filière Risques et le Directeur Entreprises (ou leur représentant) participent.

A l'occasion des Comités des Risques Corporate mensuels et des revues de portefeuilles Retail (ou de toute autre occasion d'identification d'une situation de risque de contrepartie avérée), une demande documentée et argumentée de déclassement à dire d'expert de la contrepartie en défaut peut être transmise au Département Contrôles Permanents, tout déclassement devant être validé par le Directeur du Pilotage et des Risques.

Le Crédit Agricole du Nord Est dispose d'un traitement automatisé journalier pour déclasser en défaut les contreparties en situations irrégulières depuis plus de 90 jours, ceci se traduisant par la constitution d'une provision d'attente qui est ensuite actualisée à dire d'expert après analyse.

Depuis 2014, des travaux ont été menés sur l'identification des « prêts non performants » (« Non Performing Loans »), des crédits restructurés et la gestion de la « forbearance » en lien avec les travaux relatifs à l'Asset Quality Review (AQR) mis en place par la BCE dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique (MSU).

Les prêts non performants correspondent principalement à l'ensemble des créances en situation irrégulière depuis

plus de 90 jours quelle que soit la nature du crédit et ce, indépendamment des critères réglementaires de déclassement en défaut. Au 31/12/2016, 56 créances (pour un montant de 1 M€) en situation irrégulière de plus de 90 jours n'étaient pas déclassées en défaut (contre 66 créances pour 1,4 M€ au 31/12/2015). Il s'agit pour l'essentiel d'un écart structurel lié aux écarts entre la date d'arrêt et les délais des chaînes de traitement.

Le suivi de la « forbearance » (identification des restructurations opérées en situation de risques) sera progressivement intégré dans les automatismes du Système d'Information utilisé par la Caisse régionale.

3.4. Processus de suivi des risques consolidés

Sur le périmètre de la Caisse régionale, les risques de crédit font l'objet d'un reporting de suivi mensuel par segment de notation, classe de notation, marché et secteur géographique qui porte notamment sur :

- les encours, leur répartition par note et leur variation
- les autorisations de crédit et leur utilisation
- les situations irrégulières
- les encours en défaut / encours douteux et litigieux
- les encours contentieux
- la perte attendue Bâle II
- les provisions crédit

3.5. Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale. Le Crédit Agricole du Nord Est ne porte qu'indirectement du risque pays (expositions internationales des clients de la Caisse régionale).

3.6. Impacts de stress scenarios du risque de crédit

Dans le cadre du déploiement du pilier 2 de Bâle II, la Caisse régionale simule l'impact de déformation de ses risques dans le cadre d'un scénario adverse.

Des travaux ont été réalisés en 2014 sur la base d'un scénario macro-économique de la Direction des études économiques de Crédit Agricole S.A. appliqué à la banque de détail sur les années 2014 et 2015 et d'un stress de sensibilité sur la base d'une méthodologie de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur la banque des entreprises. La Caisse régionale respectait les ratios réglementaires à l'issue de ces stress.

En 2015, à l'appui de travaux menés par le Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale a analysé l'impact du ralentissement économique de la Chine (sur la banque des Entreprises). Par cet exercice de stress, la Caisse régionale n'a pas identifié d'alertes particulières sur les différents secteurs concernés (notamment et principalement celui du Champagne).

En 2016, dans le cadre des travaux menés sur « l'appétence aux Risques » de la Caisse régionale, différentes hypothèses de stress crédit ont également été mesurées. Ces travaux ont permis d'assurer la capacité de la Caisse régionale de faire

face à ces risques en respectant les normes prudentielles (« capacité en risques »).

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1. Garanties reçues et sûretés

La politique de maîtrise des risques, validée par le Conseil d'Administration du 25 avril 2016, inclut une politique de garanties hiérarchisées en fonction de leur valorisation et de leur efficacité. Selon la nature du financement et sa durée, la garantie peut constituer un des éléments de détermination du niveau de délégation.

Le Crédit Agricole du Nord Est applique les principes mis en œuvre dans le cadre de Bâle II en termes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le Comité Normes et Méthodologies du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole du Nord Est cède dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Pour le détail des engagements reçus se reporter à la note 8 des états financiers (comptes consolidés).

4.2. Utilisation de contrats de compensation

Le Crédit Agricole du Nord Est disposait au 31 décembre 2016 d'une valeur de 110 M€ de créances cédées Dailly.

4.3. Utilisation de dérivés de crédit

Le Crédit Agricole du Nord Est n'utilise pas de dérivés de crédit dans le cadre de sa gestion.

III. EXPOSITION AU RISQUE CREDIT / CONTREPARTIE

1. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur compensée.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	12 627	11 379
Instruments dérivés de couverture	101 572	102 091
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 158 625	618 640
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	9 541	10 717
Prêts, créances et garanties sur la clientèle	15 120 305	14 976 41
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	108 127	62 396
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	16 510 797	15 781 366
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 170 936	2 065 054
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	435 307	359 480
Provisions - Engagements par signature	- 6 709	- 6 936
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 599 534	2 417 598
Exposition maximale au risque de crédit	19 110 331	18 198 964

Le montant des garanties, et autres rehaussements de crédits reçus, s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	6 040 651	6 055 221
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	200 012	160 876
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	0	0

L'exposition nette totale au 31 décembre 2016 est en hausse de 911 M€, soit une hausse de 5,0 % par rapport au 31 décembre 2015. Cette augmentation est principalement portée par :

- Actifs disponibles à la vente : + 540 M€, liés à la gestion opérée dans le cadre du ratio de liquidité LCR
- Prêts et créances sur la clientèle : + 144 M€ portés par une forte dynamique commerciale sur les crédits habitat
- Engagements de financements donnés : + 106 M€

2. Concentration des risques Crédit

2.1. Diversification du portefeuille par zone géographique

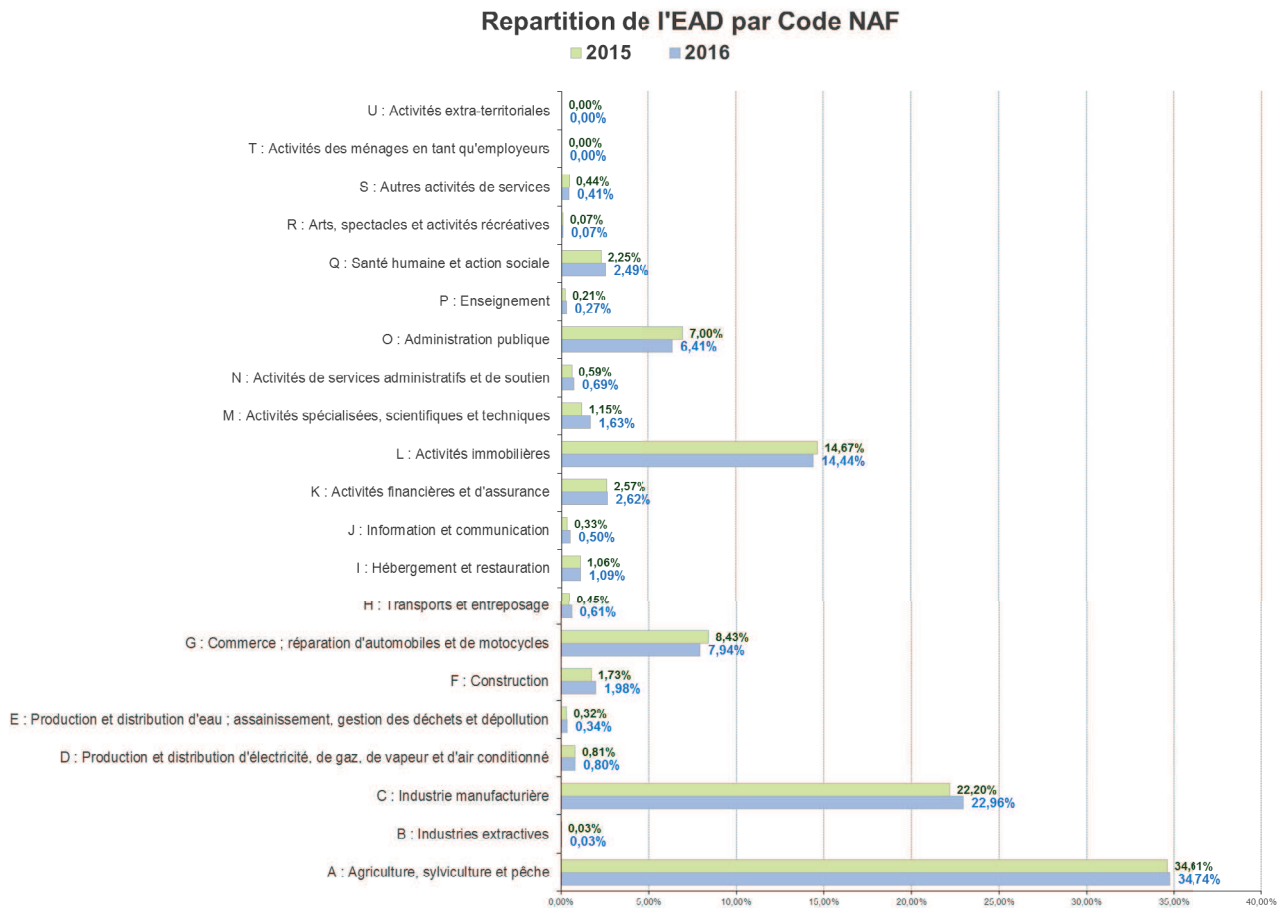
Concernant les encours du Crédit Agricole du Nord Est, composant principal des encours consolidés du Groupe, ceux-ci concernent très majoritairement la zone géographique de son territoire constitué des départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne et, au-delà, quasi exclusivement la France métropolitaine dans le cadre de l'accompagnement de ses clients lors de leurs investissements en dehors de la circonscription.

Les encours bruts consolidés du Crédit Agricole du Nord Est sur les pays en dehors de l'Union Européenne sont stables depuis 2010 et représentent moins de 0,1 % du total des encours bruts au 31 décembre 2016.

2.2. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La présence forte de l'agriculture et de la viticulture sur le territoire de la Caisse régionale se traduit par une exposition marquée sur les codes NAF « Agriculture et Industrie Manufacturière ». Les constructions juridiques des structures agricoles et viticoles induisent également une exposition significative sur le code NAF « Activités financières et d'assurances » (activité de holding).

En synthèse, la répartition par code NAF des encours de la Caisse régionale est en cohérence avec la composition de son territoire.



2.3. Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Pour le Crédit Agricole du Nord Est, la clientèle de détail représente 71 % des encours bruts (contre 70 % au 31 décembre 2015) après une hausse de l'encours brut de 247 M€ au cours de l'année 2016.

Les Grandes Entreprises représentent 24 % de l'encours brut (contre 25 % au 31 décembre 2015) après une baisse de l'encours brut de 12 M€ au cours de l'année 2016.

Enfin, 5 % des encours bruts (753 M€) sont portés par des Etablissements de crédit et administration générale.

Selon les normes du Groupe Crédit Agricole de la définition des LBO (acquisition d'une entreprise réalisée au travers d'une holding financière), la Caisse régionale compte 6 engagements LBO au 31 décembre 2016 pour un encours (« EAD ») de 43 M€ (dont 2 en situation de défaut pour 27 M€ couverts par 21 M€ de provisions individuelles) contre 45 M€ au 31 décembre 2015.

Concernant les autres financements structurés d'acquisition (FSA), la Caisse régionale compte un portefeuille de 37 financements pour un encours (« EAD ») de 101 M€, contre 43 financements pour 80 M€ au 31 décembre 2015.

La répartition des encours de prêts et créances par agent économique est communiquée sur la note 3.1 des états financiers.

2.4. Expositions au risque pays

Le Crédit Agricole du Nord Est ne porte pas directement de risque pays. Les risques pays portés par la Caisse régionale sont portés indirectement de par ses expositions sur des clients présents à l'international.

3. Qualité des encours et dépréciations comptables

3.1. Analyse des prêts et créances par catégories

Le Crédit Agricole du Nord Est distingue :

- les actifs financiers « sains non dépréciés »
- les actifs financiers « en souffrance non dépréciés individuellement » qui concernent des prêts et créances en situations irrégulières lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Ces actifs financiers qui peuvent faire l'objet de dépréciations collectives sont classés en fonction de leur ancienneté d'irrégularité
- les actifs financiers « dépréciés individuellement ».

Au 31 décembre 2016, sur une base consolidée :

- les encours sains non dépréciés représentent 99 % de l'encours total de prêts et créances
- les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement sont exclusivement constitués de prêts et avances pour un encours total de 304 M€ (en hausse de 21 % sur un an, soit + 36 M€). Cette hausse concerne principalement les grandes clientèles pour 24 M€ (sur les actifs en souffrance ≤ 90 jours). Les encours se répartissent entre la clientèle de détail (71 %), les grandes entreprises (27 %) et l'administration générale (2 %). Les actifs financiers en souffrance depuis plus de 90 jours représentent, au 31 décembre 2016, un encours de 1 M€ contre 2,7 M€ au 31 décembre 2015

- les créances faisant l'objet d'une dépréciation individuelle représentent un encours de 220 M€, soit 1,4 % de l'encours total des créances (contre respectivement 228 M€ et 1,5 % au 31 décembre 2015). Elles sont provisionnées à hauteur de 77 % au 31 décembre 2016 (capital et intérêts) contre 77 % au 31 décembre 2015

Le détail des actifs financiers en souffrance et des actifs dépréciés par agent économique est consultable sur la note 3.1 des états financiers.

Le montant des dépréciations individuelles et collectives/filières inscrites au bilan (capital et intérêts) s'élève à 288 M€ au 31 décembre 2016, en hausse de 4 M€ sur l'année.

3.2. Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques).

Ce périmètre représente 4,9 Mds € en 2016 et est ventilé dans le tableau ci-dessous. La répartition par notation est présentée en notation interne Bâle II de la meilleure (A+) à la moins bonne (F et Z pour les contreparties en défaut).

Notation Bâle II	EAD en M€			Évolution
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	2016 / 2015
A+, A, B+, B	2 163	1 738	1 770	+ 2 %
C+, C, C-	1 460	1 588	1 632	+ 3 %
D+, D, D-	1 045	1 290	1 315	+ 2 %
E+, E, E-	166	210	151	28 %
F et Z	38	55	55	- 1 %
Total	5 122	4 881	4 924	+ 1 %

3.3. Dépréciation et couverture du risque

3.3.1. Politique de dépréciation et couverture des risques

Toute créance faisant l'objet d'un déclassement en défaut fait systématiquement l'objet d'une provision individuelle qui est déterminée à dire d'expert après l'analyse de la situation financière du débiteur et de l'estimation de la valeur des garanties attachées à la créance en cas de réalisation.

Toute créance présentant une situation irrégulière de plus de 90 jours fait systématiquement l'objet d'un déclassement en défaut dans le cadre d'un traitement automatique journalier. Les crédits restructurés pour risque sont déclassés en créance compromise dès le 1er jour d'irrégularité et le 1er euro (sauf exceptions techniques et cas particuliers).

Pour la gestion de la dépréciation et de la couverture sur base collective, sont identifiés mensuellement les encours dits « sensibles » (correspondant aux notes E+, E, E- et F pour les créances « Corporate » ou aux notes H à L pour les créances de la banque de détail) non déclassés en défaut (déduction faite des encours réalisés depuis moins d'un an). Sur cette base, une provision collective est déterminée en prévention d'une probabilité de défaut. Cette provision est calculée sur la base de la perte attendue selon le modèle Bâle II (à 1 an) qui est majorée d'un coefficient correcteur de passage à maturité permettant de tenir compte de la durée du portefeuille. La provision collective s'élève à 85 M€ au 31 décembre 2016 (vs 82 M€ au 31 décembre 2015).

Les encours non provisionnés à titre individuel (créances en défaut) ou à titre collectif (créances « sensibles ») peuvent faire l'objet de provisions filières en fonction des règles définies par la Caisse régionale. Ainsi trois provisions « filières », une sur la « Forbearance », une sur la « Culture de la vigne – Banque de détail » et une sur les « Grands risques », ont été constituées et sont dotées d'un total de 35 M€ au 31 décembre 2016 (vs 28 M€ au 31 décembre 2015).

Les engagements hors bilan de financement et de garantie sur des contreparties déclassées en défaut font également l'objet d'une provision de passif spécifique en complément des provisions individuelles sur les encours bilan des mêmes contreparties (dépréciation de 7 M€ au 31 décembre 2016, stable par rapport à 2015).

3.3.2. Encours d'actifs dépréciés

Au 31 décembre 2016, sur un encours brut consolidé de 15 418 M€, le Crédit Agricole du Nord Est enregistre une dépréciation individuelle de 169 M€, soit une baisse de 6 M€ sur l'exercice 2016.

Les provisions collectives/filières au 31 décembre 2016 représentent quant à elles 120 M€ (contre 110 M€ au 31 décembre 2015).

Le montant des dépréciations et le taux de couverture des encours dépréciés par agent économique et par zone géographique sont consultables sur la note 3.1 des états financiers.

4. Coût du risque de crédit individuel / collectif et couverture globale des risques

Au 31 décembre 2016, sur une base sociale, le coût du risque de crédit individuel et collectif de la Caisse régionale s'élève à 16 M€, contre 31 M€ au 31 décembre 2015, soit une baisse de 15 M€.

En 2016, en complément de sa politique de dépréciation individuelle et collective, la Caisse régionale a doté dans ses comptes sociaux au titre du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG), 26 M€ afin de couvrir des risques crédit exceptionnels (non avérés). Le total des dotations s'élève à 80 M€ au 31 décembre 2016.

L'ensemble des provisions (individuelles, collectives et FRBG) constitue une protection face aux risques nés ou potentiels. Ces provisions, rapportées à la perte attendue du portefeuille crédit (« EL » bâlois à maturité), assurent la couverture de cette perte (ratio de 110 % au 31 décembre 2016). Cet indicateur fait l'objet d'un suivi et d'une communication régulière au Conseil d'Administration (cf. appétence aux risques de la Caisse régionale).

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés, principalement interbancaire, est déterminé à partir de leur valeur de marché positive et du risque de crédit potentiel (qui représente le risque lié à une évolution défavorable en termes de risque crédit de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir), calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Au 31 décembre 2016, ces risques pondérés s'élèvent à 7 M€ en net, c'est-à-dire après l'application des pondérations prudentielles. Ils sont répartis sur plusieurs contreparties, le risque pondéré le plus important étant de l'ordre de 5 M€.

GESTION DU BILAN

I. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

En tant qu'organe central, Crédit Agricole S.A. décline de façon opérationnelle les demandes du régulateur et les adapte, le cas échéant, selon les spécificités des Caisses régionales.

Afin de répondre aux objectifs principaux du Groupe Crédit Agricole, des règles internes spécifiques sont par ailleurs définies dans le cadre de la convention relative à l'Organisation Financière Interne et de la convention relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité.

En relation avec Crédit Agricole S.A., les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif sont définies par un système de conventions et de modèles d'écoulement cohérent avec la structure de la Caisse régionale.

La Caisse régionale rapporte à Crédit Agricole S.A. toutes les mesures de ses risques actif-passif, et ce à des fins de suivi et de consolidation.

Sur proposition de la Direction Générale et après avis pris auprès de la Filière Risques de la Caisse régionale, le Conseil d'Administration de la Caisse régionale valide, a minima une fois par an, la politique financière et plus précisément les niveaux de tolérance et d'appétence aux risques financiers, leur périmètre d'application et l'adéquation des risques pris aux dispositifs de mesure et de suivi.

Le Comité Financier, est l'instance exécutive et opérationnelle de la politique financière dont il est chargé de piloter le déploiement. Il se tient à fréquence bimestrielle, et autant que de besoin.

Il est composé des membres suivants : Directeur Général, Directeur Général Adjoint Fonctionnement, Directeur Général Adjoint Développement, Directeur Financier, Directeur Pilotage et Filière Risques, Responsable du Contrôle Permanent Financier, Responsable de la Comptabilité, Responsable du Contrôle de Gestion, Responsable du Middle Office, Responsable du Back Office, Responsable de la Gestion Financière.

Les principaux thèmes abordés de façon récurrente portent notamment sur l'environnement financier, le suivi des opérations réalisées par la Gestion Financière, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt global, les problématiques relatives aux fonds propres, les nouveaux produits / nouvelles activités.

Les risques de marché, de contreparties financières et de change peuvent également être abordés et font l'objet systématiquement d'un reporting mensuel aux membres du Comité Financier dans le cadre du tableau de bord de la Direction Financière.

II - Le risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

Le « Risque de Taux d'Intérêt Global » (RTIG) naît des différences de nature de taux (taux fixe, taux révisable, inflation) et de durée entre les actifs et passifs de la banque (y compris son hors-bilan).

Il représente le risque qu'une évolution défavorable des taux / de l'inflation pourrait avoir sur les marges financières, présentes et futures, de la banque.

Il est à noter que le risque « inflation » naît des passifs bancaires dont le taux est indexé sur l'inflation (Livret A – Livret de Développement Durable et autres produits corrélés – LEP, etc.).

Dans le cadre de sa gestion du RTIG, les objectifs de la Caisse régionale portent sur la protection des PNB annuels mais aussi de la valeur patrimoniale de l'entreprise contre les effets négatifs d'une évolution adverse des taux. Ils intègrent également la recherche d'une optimisation de sa marge d'intérêt en fonction de l'évolution anticipée des taux, et ce dans le cadre de limites de risque décidées par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, il est à noter que des « Positions Ouvertes Isolées », opérations de couverture non strictement éligibles aux règles comptables de couverture des risques de bilan, pourront également être prises à des fins d'optimisation de cette politique de gestion des risques. Elles s'intégreront alors dans le cadre du suivi des risques de marché (cf. infra).

En 2016, la mesure du RTIG a été effectuée trimestriellement sur base sociale (absence d'impacts significatifs liés aux activités des filiales consolidées) et, pour toute opération significative réalisée au cours du trimestre, une mesure prospective d'impact sur le RTIG est réalisée (estimation de gap dit « de gestion »).

Les opérations de gestion visent à adapter l'exposition aux niveaux souhaités, lesquels sont fonction des anticipations de taux et des risques de non-respect potentiel des limites validées par le Conseil d'Administration. Toutes les opérations traitées sont analysées et font l'objet d'un dispositif de suivi, de reporting et de contrôle adapté (information de la Direction Générale notamment).

2. Gestion du risque

La gestion du risque mise en œuvre, établie par le Comité Financier, porte sur les « choix du niveau d'utilisation » des limites fixées par la Politique Financière au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses réalisées par l'unité Gestion Financière (couverture de risques spécifiques identifiés, risques de taux nominaux, risque lié à l'inflation) et des anticipations de taux.

Dans le cadre de la gestion opérationnelle du RTIG, la mesure des risques est présentée tous les trimestres aux membres du Comité Financier afin principalement d'analyser les expositions au risque de taux, notamment au regard des limites, d'étudier l'ensemble des conclusions des analyses effectuées (études spécifiques, risques de « second ordre », risque de pente...) et de décider des actions à mener pour la gestion de ce risque.

En plus d'être membre permanent du Comité Financier, le Responsable du Contrôle Permanent Financier est garant du plan de contrôle financier (périmètre, limites et mesures) et assure le suivi des risques de second degré 2.2.

3. Méthodologies retenues, gestion du risque de taux et limites d'exposition

3.1. Méthodologies

La méthode de mesure de l'exposition au RTIG utilisée par la Caisse régionale est basée sur l'écoulement des actifs et des passifs en risque, dite « méthode des impasses nettes » (ou « gaps »), et ce selon la méthode préconisée par le Groupe.

Plus précisément, l'analyse du risque de taux repose sur ses différentes composantes avec principalement les gaps « taux fixe » (intégrant le gap dit « équivalent delta » relatif aux risques optionnels induits par les crédits capés et les PEL pour tenir compte des risques de taux « non linéaires ») et les gaps « inflation ».

La méthode des gaps consiste à calculer les échéanciers en taux/inflation de tous les postes du bilan (actifs, passifs, y compris fonds propres) et du hors bilan (y compris les dérivés de couverture à taux fixe ou indexés sur l'inflation). Ces échéanciers sont construits sur la base des échéanciers contractuels et en modélisant, autant que nécessaire, les comportements clientèles (risque de retraits sur les dépôts à terme ou de remboursements anticipés sur les crédits) ou en appliquant des conventions d'écoulement pour les postes de bilan dits « non échancés » (fonds propres, dépôts à vue, épargne livrets). Les modèles d'écoulement retenus par la Caisse régionale sont essentiellement ceux préconisés par le Groupe, la Caisse régionale s'autorisant à opter pour des « modèles locaux » dans certains cas spécifiques identifiés et dûment justifiés.

Les principaux modèles d'écoulement propres à la Caisse régionale portent sur les taux de remboursement anticipé des DAT (y compris DAT Corporate), la production engagée de crédits (hypothèses de taux de concrétisation des prêts signés non versés et chronique de déblocage), les crédits court terme et ouvertures de crédit indexés sur le TRCAM Nord Est, les titres de participations et avances en compte courant d'associés des filiales de capital investissement et les comptes de dépôts à vue rémunérés sur la base du taux du livret A.

Les modèles propres à la Caisse régionale sont présentés au Comité Financier a minima une fois par an.

En 2016, les principales révisions de modèles ont porté sur la méthode de calibrage des taux de remboursement anticipés sur les crédits (abandon des hypothèses locales au profit d'une convergence vers le modèle national), la mise à jour du calibrage par Crédit Agricole S.A. des modèles livrets, les parts sociales et comptes courants bloqués des Caisses locales (écoulement sur 5 ans vs. 20 ans auparavant), les participations des filiales de capital investissement (écoulement sur 8 ans vs 10 ans auparavant), les crédits court terme et ouvertures de crédit indexés sur le TRCAM Nord Est (écoulement in fine) 1 an vs. en moyenne sur 6 mois auparavant) et les DAV indexés Livret A (écoulement CSL Logement Social vs. écoulement DAV non rémunérés auparavant).

3.2. Gestion du Risque et limites d'exposition

La gestion de l'exposition au RTIG est assurée principalement par l'utilisation de plusieurs techniques : la réalisation d'opérations de bilan (prêts/emprunts, avances globales, titres), notamment par le choix de la nature des taux, les réaménagements/restructurations d'opérations existantes (durée et/ou nature de taux) et l'utilisation d'instruments dérivés de micro et de macro couverture.

Les limites globales relatives à la gestion du RTIG sont établies dans le respect des préconisations de Crédit Agricole S.A. La Caisse régionale ne présentant pas d'expositions significatives en devises (adossement des opérations), le risque de taux d'intérêt est suivi exclusivement en euros.

Les limites applicables en 2016 ont été validées lors du Conseil d'Administration du 05/02/2016 puis revues le 23/05/2016 afin de recalibrer les limites au regard des impacts de l'opération EUREKA sur les fonds propres prudentiels de la Caisse régionale.

Les principes généraux de fixation de ces limites appliquées sont :

- une définition de limites à partir d'une simulation (stress scénario) de l'impact d'un choc de taux de plus ou moins 200 points de base (soit +/-2%) rapporté au PNB d'activité budgété et aux fonds propres prudentiels
- le PNB d'activité budgété et les fonds propres prudentiels pris en compte pour la fixation des limites sont les derniers connus au moment de la révision des limites par le Conseil d'Administration.
- Selon les préconisations du Groupe, ces limites sont calibrées de la manière suivante :
 - . Limites sur les gaps annuels synthétiques (taux & inflation) applicables les 10 premières années :
 - Impact d'un choc de +/- 200 bps limité à 5 % du PNB d'activité budgété sur la 1ère année glissante et la 2ème année civile
 - Impact d'un choc de +/- 200 bps limité à 4 % du PNB d'activité budgété de la 3ème à la 10ème année civile
 - . Aucune opération de gestion financière ne peut accroître le risque global au-delà des 10 ans.
 - . Limite sur les 30 années de mesure du RTIG : somme des impacts actualisée d'un choc de +/- 200 bps sur toutes les maturités limitée à 10 % des fonds propres prudentiels.

En complément, des limites additionnelles, fixées en valeur absolue, ont été mises en place pour encadrer spécifiquement le risque inflation (limites en gaps sur 10 ans et limites sur la somme des impacts actualisés sur toutes les maturités d'un choc adverse de +/- 100 bps sur l'inflation et +/- 200 bps sur les taux).

Le suivi de ces limites s'effectue en deux temps : chaque gap annuel, mesuré pendant 10 ans, doit respecter sa limite propre et la somme actualisée des impacts sur tous les gaps (sur 30 années) doit respecter la règle des fonds propres.

4. Exposition au Risque de Taux d'Intérêt Global

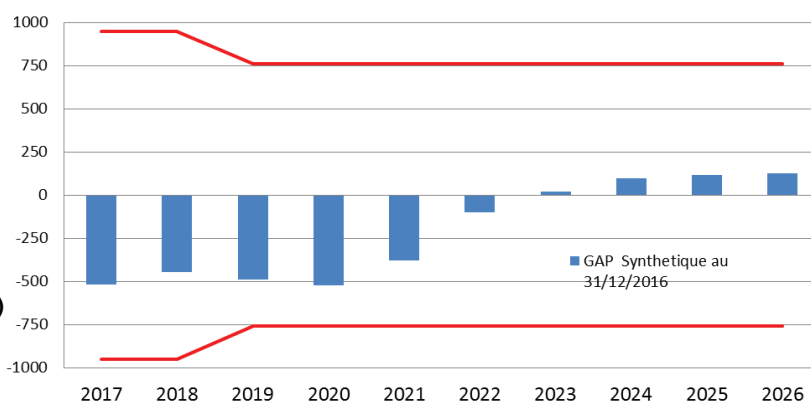
Les gaps de taux « synthétiques » mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à « taux fixe / inflation ». Il indique donc une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Conventionnellement, un chiffre positif représente un risque à la « baisse des taux » (i.e. un excédent de passif) et un chiffre négatif représente un risque à la « hausse des taux » (i.e. un excédent d'actif).

Gaps « synthétique » au 31 décembre 2016 (en M€)

Au 31 décembre 2016, la sensibilité du PNB de la première année à une baisse des taux de 100 points de base de la zone euro est de + 5M€

(Exposition : « excédent d'actif à taux fixe »)



Sensibilité au 31 décembre 2016 du PNB annuel, en cas d'une hausse de 200 points de base de la courbe des taux sur les 10 prochaines années et au regard de la limite des Fonds Propres prudentiels de 132 M€

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Sensibilité du PNB pour choc +200 bps sur les taux nominaux	- 10	- 9	- 9	- 10	- 7	- 2	0	2	2	2

5. Politique de couverture du RTIG

Outre l'utilisation d'opérations de bilan pour gérer le RTIG (notamment par le choix de la nature du taux sur les opérations réalisées), l'utilisation d'instruments dérivés de couverture peut répondre à l'objectif de gérer ce risque dans le cadre des limites décidées et en fonction de l'évolution anticipée des taux. Les opérations de couvertures peuvent être classées :

- soit en macro-couverture, la justification de la classification de ces opérations portant sur l'existence d'une réduction du risque.
 - Dans le cadre des normes comptables françaises, l'analyse s'effectue au regard des risques nets globaux (impasses de taux/inflation) au moment de la réalisation de l'opération.
 - Dans le cadre des normes comptables internationales et dans le respect des principes du Groupe, le Crédit Agricole met en place des macro-couvertures de juste valeur (« Fair Value Hedge ») d'actifs ou de passifs. Dans ce cadre, la documentation repose sur la vérification que les opérations réalisées ne génèrent pas de sur-couverture au regard des éléments d'actifs ou de passifs couverts (méthode du carved-out).
- soit en micro-couverture, l'intention de couverture étant justifiée dès l'origine, avec une vérification de l'adossement parfait du dérivé avec l'élément couvert.

Dans les deux cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés.

En 2016, aucune situation de sur-couverture au regard des normes comptables IFRS n'a été constatée.

III - Risque de change

Le risque de change correspond au risque d'un instrument financier du fait de l'évolution défavorable du cours d'une devise.

1. Le risque de change structurel

Il s'agit du risque attaché aux participations détenues en devises. La valeur de la participation est libellée en devise et cette valeur est sensible aux variations de change.

La Caisse régionale n'est pas exposée à ce type de risque.

2. Le risque de change opérationnel

Dans le respect des normes du Groupe, la Caisse régionale ne met pas en place d'opérations en devises non couvertes dans le cadre de ses activités clientèle de Crédit / Collecte. Elle ne porte donc pas de risque de change direct. Les résultats acquis en devises (marge commerciale en devises) sont couverts au fil de l'eau, lors des règlements en devises reçus / versés.

Les limites validées par le Conseil d'Administration portent sur les risques résiduels que sont les PNB futurs des crédits en devises et les pertes potentielles en cas de provision pour risque.

Il est à noter que dans le cadre de ses activités d'emplois de fonds propres et de capital investissement, la Caisse régionale présente une exposition au risque de change suite à un investissement libellé en réal brésilien (investissement initial de 12 millions de BRL, soit 5 M€). Compte tenu des caractéristiques de cette devise (volatilité, convertibilité partielle, horizon de détention prévue du titre), le Comité Financier du 25/03/2014 a décidé de conserver cette exposition. Aucune couverture de change n'a été initiée en 2016.

Par ailleurs, la Caisse régionale ne prend aucune prise de « positions volontaires » par achat ou vente de devises dans le seul but de profiter d'une évolution favorable des cours de change.

IV - Le risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement désigne le risque de subir une perte, ou de faire défaut, si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers à des « prix raisonnables » ou en temps opportun (remboursement de dettes).

Dans le cadre des normes prudentielles et de celles de l'Organisation Financière Interne du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale est, de manière autonome, en charge de la gestion de son risque de liquidité. Dans ce cadre, un suivi quotidien du risque de liquidité, assuré par la Gestion financière, est communiqué à la Direction Générale et à la Filière Risques.

Les équilibres de la Caisse régionale sont marqués par un déficit lié aux activités commerciales Crédits et Collecte. Ce déficit, refinancé aux conditions de marché principalement via Crédit Agricole S.A., a fortement diminué en 2016, évolution principalement due à une augmentation de la collecte (1,4 Md€ au 31/12/2016 vs 2,0 Mds € au 31/12/2015).

1. Objectifs et politique

La stratégie de la Caisse régionale en matière de gestion du risque de liquidité est de disposer des ressources nécessaires à son activité à un coût « le plus faible possible » et dans le respect de ses règles financières propres, de celles du Groupe (cf. « Convention de liquidité » signée entre la Caisse régionale et le Groupe en janvier 2011) et de celles définies par la réglementation.

La gestion du risque de liquidité est déterminée sur une base sociale (absence d'impacts significatifs en liquidité liés aux activités des filiales consolidées). Elle s'appuie principalement sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources.

2. Gestion du risque

Au sein du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. est « garante de la liquidité du Groupe au titre de la loi bancaire » et, de ce fait, assure la coordination globale de cette gestion de la liquidité, gère principalement l'accès au marché et joue ainsi le rôle de « prêteur en dernier ressort » pour les entités du Groupe (sous contrainte de ses propres contraintes de gestion de ce risque).

Chaque Caisse régionale est autonome dans la gestion de son risque de liquidité et de refinancement, dans le cadre de la réglementation externe et du dispositif de gestion de la liquidité défini par le Groupe (des règles propres de la Caisse régionale pouvant venir compléter ce dispositif).

La gestion du risque de liquidité (notamment le risque d'incapacité totale à se refinancer) repose à la fois sur :

- la réglementation relative au ratio européen Liquidity Coverage Ratio (LCR) à horizon d'un mois ;
- la limitation (« LCT ») du montant de dettes court terme (de durée initiale < 1 an) avec des règles d'écoulement minimal de ces refinancements ;
- le respect de situations de stress scénarios de liquidité définis par le Groupe Crédit Agricole ;
- une limite de concentration des tombées semestrielles des dettes à moyen et long terme (durée initiale supérieure à 1 an).
- le suivi du Déficit Crédit / Collecte (traduisant la dépendance au marché financier)
- le suivi de la « Position de Ressources Stables » (PRS) traduisant l'excédent ou déficit de ressources stables (ressources Clientèles et refinancements à moyen terme) au regard des emplois stables (crédits Clientèles).

Ces indicateurs (à l'exception de la limite de concentration de dettes à moyen et long terme) sont intégrés dans le tableau de bord établi dans le cadre de la déclaration d'appétence aux risques de la Caisse régionale.

La politique de gestion mise en œuvre, établie par le Comité Financier, porte sur les « choix tactiques d'utilisation » de ces limites au fil du temps, et ce principalement en fonction des analyses réalisées par l'unité Gestion Financière (couverture de risques spécifiques identifiés) et des anticipations de coûts de liquidité.

Les sources de refinancement sont quant à elles multiples :

- financements auprès de Crédit Agricole S.A. : compte courant de trésorerie au jour le jour, emprunts en blanc, avances globales, financements adossés à des actifs (avances spécifiques collatéralisées : CRH, SFH, BEI, PLS), financements reçus au titre de retour en liquidité d'émissions obligataires (avances UCO PREDICA)
- financements sur le marché : émissions de Titres Négociables Court Terme (TNCT) et de Titres Négociables Moyen Terme (TNMT).

3. Méthodologies de mesure et gestion du risque de liquidité

Au titre de l'exercice 2016, les limites fixées par la Caisse régionale, dans le respect des recommandations du Groupe, ont été validées par le Conseil d'Administration du 05/02/2016 puis revues le 23/05/2016 afin de les recalibrer au regard des impacts sur les fonds propres prudentiels de la Caisse régionale de l'opération EUREKA.

Ainsi, le pilotage du risque de liquidité se fait en tenant compte de plusieurs indicateurs réglementaires ou de suivi.

3.1. Ratio de liquidité Bâle III : « Liquidity Coverage Ratio » (LCR)

Les réserves de liquidité, constituées de titres de dettes essentiellement souveraines ou de dépôts auprès de la BCE, doivent couvrir les sorties nettes de trésorerie à un mois estimées en situation de stress (fuite des dépôts, difficultés à renouveler les refinancements de marché). En 2016, le niveau minimum réglementaire en ratio LCR était de 70 %.

3.2. La Limite Court Terme (LCT) et le profil minimal d'endettement court terme

La LCT, fixée par le Groupe en fonction de données propres à la Caisse régionale, est suivie depuis le 1er janvier 2009. Elle correspond au montant maximum de refinancement à court terme (moins de 1 an) autorisé pour la Caisse régionale. Un suivi quotidien de cette limite est réalisé. Par ailleurs, cet endettement à court terme fait l'objet d'un encadrement visant à éviter les concentrations sur les différents piliers de maturité.

3.3. Les stress scénarios de liquidité

La Caisse régionale est tenue de résister à tout moment à trois stress scénarios : un premier qui simule une crise sur la signature du Crédit Agricole d'une durée de trois mois, un second qui simule une crise financière généralisée (stress systémique) d'une durée de 12 mois et un troisième qui combine les deux stress scénarios précédents (stress global) d'une durée d'un mois.

3.4. Le refinancement à Moyen et Long Terme (MLT)

Le refinancement à MLT est géré par le respect de la limite d'amortissement déterminée par le Groupe : la Caisse régionale ne doit pas renouveler plus de 1,8 % de l'encours total des crédits à la clientèle par semestre. Un suivi mensuel est effectué et un contrôle est réalisé à chaque opération à moyen et long terme (emprunt, émission) afin de respecter cette limite.

4. Expositions au risque de liquidité

4.1. Ratio de Liquidité LCR

Au 31/12/2016, le ratio de liquidité LCR est de 121,6 %. Sur l'intégralité des arrêtés mensuels de l'année 2016 (cf. déclaration réglementaire), le ratio de liquidité LCR a toujours été supérieur à 70 %. Ce ratio fait l'objet d'un suivi quotidien.

4.2. Emissions de Titres de Créances Négociables par le Crédit Agricole du Nord Est

Les limites du programme Banque de France d'émissions de Titres de Créances Négociables, validées en 2016, portent sur 2 Mds € de Certificats de Dépôt Négociables (CDN) et 2 Mds € de BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables), dont 500 M€ de BMTN subordonnés. Aucun dépassement de ces limites n'a été constaté en 2016.

En 2016, la Caisse régionale a émis 1 286 M€ de CDN/TNCT.

La notation des émissions de BMTN/TNMT non subordonnées a évolué sur l'exercice 2016 : elle s'est améliorée chez Moody's (A1 vs A2) et est restée stable à « A » chez Standard & Poor's.

4.3. Emissions garanties par des créances du Crédit Agricole du Nord Est

Au 31 décembre 2016, sur l'encours total de 672 M€ de refinancements à long terme garantis par des crédits en collatéral, 65 M€ ont été émis au cours de l'année 2016.

Structure des refinancements

Md€	31/12/2015	31/12/2016	Variation
Refinancements à Court Terme Net (< 1 an)	1,1	1,4	0,3
Refinancements à Moyen Long Terme Net (> 1 an)	1,7	1,3	- 0,4

5. Titrisation de créances Clientèle

Pour mémoire, dans le cadre de l'optimisation de la gestion de sa liquidité et de ses refinancements, la Caisse régionale, avec l'ensemble des autres Caisses régionales, a réalisé en 2015 une 1ère opération de titrisation de ses créances Clientèle (pour 198 M€).

Outre la mise en place d'un dispositif opérationnel de titrisation au sein de la Caisse régionale, l'autre bénéfice de cette opération porte sur l'amélioration des réserves de liquidité de la Caisse régionale, les titres émis par le véhicule de titrisation et souscrits par la Caisse régionale pouvant être mobilisés à la BCE en cas de crise de liquidité.

Il n'y a pas eu de nouvelle opération en 2016.

RISQUE DE MARCHÉ

Le « Risque de Marché » représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur les capitaux propres, des évolutions défavorables de la valeur de marché (« marked to market ») des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés tels que les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions ou les spreads de crédit.

I. Objectifs et politique

Pour le Crédit Agricole du Nord Est, les risques de marché portent principalement sur les risques nés des actifs financiers (et des éventuels dérivés de couverture associés), comptabilisés en placement et/ou à leur juste valeur, détenus dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, compartiment de gestion isolé selon des règles financières internes du Groupe Crédit Agricole.

Ces risques de marché ne sont pas issus d'une politique de recherche de profit à court terme (dites « activités de trading ») mais de gestion des ratios réglementaires (notamment de liquidité) et, plus marginalement, dans la recherche d'une diversification et d'optimisation des placements à moyen et long terme.

Il est à noter que selon les normes comptables en référence, normes françaises ou internationales, les impacts des variations de juste valeur sur le résultat et/ou le bilan liés à ces risques de marché peuvent être différents.

La maîtrise des risques de marché repose sur un dispositif structuré comprenant notamment une organisation, des procédures, des méthodologies et des mesures des risques. Dans ce cadre, la Caisse régionale s'appuie sur son propre dispositif interne mais aussi sur des apports du Groupe en la matière.

Parallèlement au suivi de la Caisse régionale « entité sociale », le périmètre de mesure et de suivi des risques de marché intègre les titres des portefeuilles des filiales détenues à 100 % par le Crédit Agricole du Nord Est (détenus dans le cadre de la politique de Capital Investissement de la Caisse régionale).

II - Gestion du risque – Dispositif local

Outre le suivi au niveau central par la DRG, le contrôle des risques de marché de la Caisse régionale est structuré au niveau local de la manière suivante.

Le Responsable des Contrôles Permanents et des Risques pilote le dispositif de contrôle des risques de marché issus des activités.

Les filiales détenues directement ou indirectement par la Caisse régionale appliquent les mêmes règles en vigueur du dispositif de contrôle interne. Les principes de gouvernance sont donc communs aux filiales (statuts, Présidence, Direction de la filiale par un membre de la Direction de la Caisse régionale, management opérationnel assuré par un cadre de la Caisse régionale).

Par ailleurs, en vertu des règles de séparation des fonctions, l'organisation relative au process « valorisation des actifs » identifie deux phases indépendantes, réalisées par des

personnes différentes : production des valorisations retenues dans le cadre des arrêtés d'une part et contrôle des valorisations d'autre part.

Outre la participation du Directeur du Pilotage et des Risques et du Contrôleur permanent financier au Comité Financier, le dispositif repose sur les suivis réalisés dans le cadre du Comité de Contrôle Interne et lors des Conseils d'Administration. Il est à noter l'existence d'un Comité d'Audit en charge notamment du suivi de ces risques.

Les limites sont validées par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale, le Comité Financier ayant pour mission de suivre les niveaux atteints et de mettre en place le cas échéant des actions correctrices.

III - Méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marchés

Le système de contrôle s'appuie sur un dispositif de contrôle permanent, un dispositif national avec des outils et des indicateurs communs (VaR, Stress scénarii...), des calculs locaux complémentaires et une séparation entre le front office et le middle office.

En 2016, l'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur un nouveau dispositif d'encadrement des Portefeuilles Titres décrit dans la norme Groupe (LJ 2016-047 du 13/04/2016).

Le Comité des Risques Groupe (CRG) du 26 janvier 2016 a par ailleurs validé l'encadrement du risque souverain en Caisses régionales.

Concrètement, il en résulte les évolutions suivantes pour la mesure des risques des portefeuilles titres comptabilisés en AFS et en HTM :

- l'utilisation par les Caisses régionales des scénarios de stress du Groupe (le Stress Groupe 2015 et le Stress adverse 1 an (historique 1 an)). La description de ces stress figure ci-dessous.
- la fixation de limites sur les stress « Groupe 2015 » (portefeuilles AFS et HTM) et « historique 1 an » (portefeuille AFS).

Par ailleurs, l'encadrement en VaR (indicateur « Value At Risk ») ne constitue plus une obligation, la Caisse régionale suivant cependant toujours cet indicateur à titre informatif.

Ce nouveau cadre présente l'avantage d'être mieux adapté aux caractéristiques des portefeuilles titres des entités (stabilité des portefeuilles, gestion sur une durée longue...).

1. Les stress scenarii

Différents stress font l'objet d'une mesure et d'un suivi :

- Stress « Groupe 2015 » : Stress hypothétique validé au CRG du 9/7/2015 élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, Corporates et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

- Stress « adverse 1 an » (historique 1 an) : Il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressé de manière corrélée (soit la reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphériques, de la crise de 2008, etc.). Ce stress est plus sévère que le « stress Groupe 2015 », à l'exception notable des chocs de spreads sur l'État Français (120 bps vs 180 bps).

Pour mémoire, le stress adverse 1 mois qui était utilisé précédemment en complément de la VaR est rappelé ci-dessous :

- Stress « adverse 1 mois » : Il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 mois observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

Les chocs constatés sont moins sévères que le stress adverse 1 an.

Ces deux indicateurs de Stress (Groupe et Adverse) sont produits par la Caisse régionale à chaque évolution sensible du portefeuille et, a minima, de façon mensuelle par le middle office. Ils sont présentés en Comité Financier et/ou dans le tableau de bord de la Direction Financière.

Des limites de risque, représentant l'impact de ces scénarii adverses en termes de plus et moins-values, ont été validées par le Conseil d'Administration.

2. Les indicateurs complémentaires

En complément des indicateurs de stress, la Caisse régionale a défini des seuils d'alerte au regard d'un niveau de pertes (latentes ou réalisées) nécessitant une alerte de la Direction Générale voire du Conseil d'Administration.

Cette donnée est notamment suivie par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'appétence aux risques.

L'indicateur de la VaR est calculé par DRG (CAsa). Il est communiqué à titre indicatif dans le Tableau de Bord de la direction Financière.

3. Indicateurs relatifs à la CRD 3

La Caisse régionale n'est pas concernée par ce dispositif (absence de portefeuille de « trading book »).

IV - Exposition au risque de marché

Malgré la hausse des encours du portefeuille HTM (302 M€ au 31/12/2016 contre 264 M€ au 31/12/2015) suite à l'opération de titrisation et du portefeuille AFS (1 163 M€ au 31/12/2016 contre 653 M€ au 31/12/2015) suite à l'augmentation des encours d'OPCVM monétaires, le stress « Groupe » a baissé (- 7 M€ au 31/12/2016 contre - 17 M€ au 31/12/2015)

Cette diminution du Stress s'explique par la baisse d'encours des FPCR du portefeuille de placement (4 M€ au 31/12/2016 contre 35 M€ au 31/12/2015) suite aux transferts de ces derniers de la Caisse régionale vers les filiales de Capital Investissement, Nord Est Capital Investissement (« NECI ») et Nord Est Expansion

(« NEE »). Le stress du pôle de Capital Investissement (NEE, NECI, NED et FCPR résiduels détenus directement par la Caisse régionale) est de -72 M€ au 31/12/2016 (contre - 79 M€ au 31/12/2015).

Ces opérations sur titres réalisées par le pôle Capital Investissement de la Caisse régionale s'intègrent dans la stratégie d'accompagnement du territoire (et de ses entreprises en croissance) sur cette activité à valeur ajoutée. Les valorisations et les risques associés aux titres détenus doivent s'apprécier avant tout sur une durée de détention longue de ces actifs.

Périmètre des risques de marché (Portefeuilles de placement + Titres des filiales de Capital Investissement)

Classe d'actifs	31/12/2015	31/12/2016
Monétaire	54 %	69 %
Monétaire dynamique	0 %	0 %
Obligations	29 %	20 %
Actions (dont FCPR)	17 %	11 %
Gestion alternative	0 %	0 %
Total	100 %	100 %

V - Risque sur actions

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le Crédit Agricole du Nord Est n'est pas concerné par ce type de risque.

2. Risque sur actions provenant des autres activités

Le détail des encours financiers disponibles à la vente (part actions) et les gains et pertes latents sont communiqués dans les notes des états financiers.

Les actions pour compte propre détenus par le Crédit Agricole du Nord Est dans son portefeuille de placement portent notamment sur des actifs de type FCPR, le Crédit Agricole du Nord Est ayant choisi d'investir dans le développement économique régional.

Au 31 décembre 2016, l'encours valorisé du portefeuille de placement exposé au risque action est de 4 M€ (contre 35 M€ au 31/12/2015).

L'encours valorisé des titres détenus par les participations consolidées (NEE, NED et NECI) est de 271M€ au 31/12/2016 (vs 216 M€ au 31/12/2015). Le stress « Groupe » est de - 71M€ au 31/12/2016 contre - 69M€ au 31/12/2015.

Les risques sur la classe action sont encadrés par les limites de Stress scénarii et niveau de perte sur le portefeuille. Le portefeuille actions n'est pas corrélé à un indice boursier en raison notamment de sa proportion de FCPR.

EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FINANCIAL STABILITY BOARD

Le Crédit Agricole du Nord Est ne possède aucune « exposition sensible » telle que définie par le Conseil de Stabilité Financière : structures et opérations relatives aux opérations de titrisation (Asset Back Securities, Collateralized Debt Obligation, protections monolines...).

Il n'est par conséquent pas concerné par ce paragraphe.

Il est à noter que les titres détenus dans les comptes sociaux relatifs à l'opération de titrisation réalisée en 2015 de certaines créances clientèles du Crédit Agricole du Nord Est sont consolidés / éliminés dans les comptes consolidés.

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

La Caisse régionale applique les directives du Groupe Crédit Agricole en matière de démarche de maîtrise des risques opérationnels.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes :

- une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des 7 catégories de risques de la nomenclature Bâle II. Les impacts à la fois financiers et non-financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métiers. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction ;
- un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les actions correctrices et s'assurer de la cohérence avec la cartographie ;

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du personnel, la Caisse régionale a établi un plan de continuité de l'activité (PCA) centré sur les activités essentielles. Le Plan de Secours Informatique (PSI) s'appuie sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du Groupe Crédit Agricole et la sécurité des systèmes d'informations repose principalement sur les politiques de sécurité Groupe.

I - Objectifs et politique

- Le dispositif de gestion des risques opérationnels décliné au sein de la Caisse régionale comprend les composantes suivantes, celles-ci étant communes à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole :
 - gouvernance de la fonction « gestion des risques opérationnels » : supervision du dispositif par la Direction Générale (via les comités ad hoc : risques opérationnels, fonctionnement ou de contrôle interne...), rôles du Responsable des Contrôles Permanents et des Risques en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des unités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels (MRO))
 - identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
 - collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
 - calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau Caisse régionale ;
 - réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau Caisse régionale.

II - Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des Risques Opérationnels s'intègre dans l'organisation de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au Directeur Pilotage et Filière Risques de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre des Comités de Contrôle Interne réunis trimestriellement et dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement de l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif. Le tableau de bord des Risques Opérationnels présente trimestriellement le suivi des incidents par catégorie de risque, les faits marquants et le respect des seuils de la politique (par rapport au PNB d'activité et aux fonds propres).

S'agissant de la composante identification et évaluation qualitative des risques, chaque année l'actualisation de la cartographie des risques est réalisée. Sur la base des reporting communiqués par la Direction du Pilotage et de la Filière Risques, chaque Direction sectorielle a confirmé l'affectation des processus et le responsable de l'actualisation de la cotation des risques. La liste des Risques potentiels majeurs et forts, avec l'appréciation du niveau de maîtrise permet à chaque Direction de définir si besoin, un plan d'actions. La Filière Risques apporte un avis risque sur la cotation de la cartographie et plan d'actions ainsi définis.

La Direction du Pilotage et Filière Risques a par ailleurs décliné au sein de la Caisse régionale la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence aux risques mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

III – Méthodologie de mesure et de suivi du Risque Opérationnel

Le Crédit Agricole du Nord Est utilise la méthode des mesures avancées (« Advanced Measurement Approach », dite « AMA ») pour les Risques Opérationnels. L'utilisation de l'AMA a été validée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en 2007.

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du Risque Opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe Crédit Agricole ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe et déclinés dans la Caisse Régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « Loss Distribution Approach » (LDA). Ce modèle est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste de scénarii, piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A, couvrant l'ensemble des catégories de Bâle.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre pour calculer l'exigence de fonds propres liée à l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés afin de disposer d'un profil de risque plus complet. La mutualisation des données implique de réaliser une répartition de la charge en capital par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Le dispositif et la méthodologie de mesure/suivi des Risques Opérationnels ont chacun fait l'objet d'une mission d'audit externe récente de la BCE au sein de Crédit Agricole S.A.. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe ainsi que certains axes de progrès.

Exigence de Fonds Propres au titre des Risques Opérationnels au 31 décembre 2016 (en M€)

METHODE Standard (TSA)	METHODE AVANCEE (AMA)				Exigences de fonds propres (AMA + TSA)
	Données internes	Scénarii majeurs		Données internes + scénarii majeurs	
		Avec assurance	Sans assurance		
0	5,1	19,8	25,5	24,9	24,9

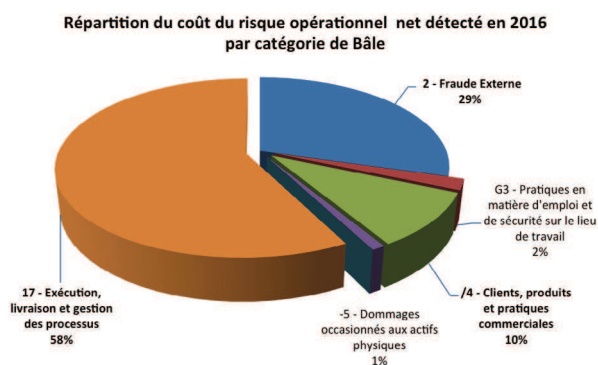
L'Exigence en Fonds Propres (EFP) au titre du Risque Opérationnel au 31/12/2016 ressort à 24,9 M€ (contre 27,4 M€ au 31/12/2015).

En méthode avancée « AMA », la Caisse régionale prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'Exigence en Fonds Propres et ce dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux Risques Opérationnels. Cet effet réducteur est pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet de l'assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique.

IV - Principaux risques et plans d'action associés

En 2016, les risques récurrents proviennent principalement de la catégorie « Exécution » (2 M€, soit 58 % du total) et notamment les erreurs de traitement (« défaut de formalisme », « non-exhaustivité de documents », litige avec prestataire...).

La catégorie « Fraude externe » (1 M€ soit 29 % du total) est constituée principalement d'incidents dans le domaine des Moyens de Paiement.



Le coût total du Risque Opérationnel, mesuré sur la base des incidents détectés durant l'année 2016, atteint 3,6 M€ (y compris 1,0 M€ de Risque Frontière), contre 5,4 M€ durant l'année 2015 (sur une base actualisée au 31/12/2016).

Le montant total des conséquences financières comptabilisées sur 2016 (quelle que soit la date de détection) est de 3,2 M€, sachant que ce chiffre comprend une reprise de provision non utilisée de 0,3 M€ relative au risque lié aux primes des Plans Epargne Logement.

Au 31/12/2016, le montant total du coût du risque détecté dans l'année (3,6 M€), comme le montant comptabilisé (3,2 M€), ne dépasse pas la limite fixée de 5,7 M€.

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale n'a enregistré aucun incident significatif, un incident significatif correspondant à tout incident unitaire excédant 0,5 % des fonds propres de base. Ce seuil réglementaire d'information fait partie de la déclaration d'appétence 2016 et se situe pour la Caisse régionale à 9,4 M€.

Le suivi des coûts relatifs aux Risques opérationnels, des coûts unitaires significatifs et des coûts relatifs à la fraude fait partie du périmètre des indicateurs suivis dans le cadre du tableau de bord de l'appétence de la Caisse régionale.

V - Assurance et couverture des Risques Opérationnels

La Caisse régionale, et ses filiales, couvrent les Risques Opérationnels par des polices d'assurances souscrites auprès de la compagnie CAMCA.

Quatre types de contrats sont souscrits par la Caisse régionale :

1. Protection face aux évènements délictueux subis

Police	Nature des garanties
Globale de Banque	Détournements et escroqueries
	Coffres loués à la clientèle
	Vols et destructions des valeurs à la suite d'un hold-up ou cambriolage
	Vols et détériorations de matériel de sécurité et d'immeubles consécutifs à un vol dans les locaux
	Sous-traitants
	Garanties DAB-GAB valeurs, DIB commerçants valeurs
	Catastrophes naturelles

2. Protection des tiers dans le cadre de nos activités

Polices	Nature des garanties
RC Courtage	Conséquences pécuniaires dans le cadre des activités de courtage dès lors que les dommages sont la conséquence de faute, erreur de droit ou de fait, omission, négligence, inexactitude, perte ou vol de documents professionnels
RC Exploitation	Conséquences pécuniaires en raison des dommages corporels, matériels, et immatériels causés à autrui par le fait de l'exploitation de l'entreprise
RC Banquier	Conséquences pécuniaires dans l'exercice de leur mandat suite erreur, négligence, omission, retard, faute de gestion

3. Protection de nos biens

Polices	Nature des garanties
Multirisques Bureaux (MRB)	Risques locatifs, recours des locataires, recours des voisins
	Incendies, tempêtes, dégâts des eaux, vols, RC bailleur, catastrophes naturelles et complémentaires
Tous Risques Machines (TRM)	Dommages atteignant les biens assurés
Frais supplémentaires	Frais supplémentaires engagés lors de la survenance de sinistres garantis par les polices MRB et TRM
Flotte Auto	Dommages tous accidents, dommages à autrui, Incendie, bris de glace, vols, Individuelles conducteurs, assistances

Avec la police désignée « Frais supplémentaires » sont couverts les frais supplémentaires engagés lors de sinistres garantis par les polices MRB et TRM, dont les frais supplémentaires de logement engagés pour assurer la continuité d'activité, les frais supplémentaires d'exploitation, les frais de reconstitution des archives et les frais et honoraires d'expert.

4. Protection des personnes

Polices	Nature des garanties
Auto administrateurs	Dommages tous accidents, dommages à autrui, Incendies, bris de glace, vols, assistances
Auto collaborateurs	Dommages tous accidents, dommages à autrui, Incendie, bris de glace, vols, assistances
Individuelle accidents administrateurs et Direction	Décès accidentel, infirmité permanente, missions ou voyages professionnels effectués pour le compte de la Caisse régionale
Individuelle accidents agression	Décès accidenté, infirmité permanente, agressions, hold-up, attentats au cours de la vie professionnelle.

Les franchises mises en place sont destinées à couvrir les risques de faible fréquence ou de faible intensité.

RISQUES JURIDIQUES

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale n'a enregistré aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur son activité, son patrimoine, sa situation financière et ses résultats tout comme sur ceux de ses filiales.

Le nombre d'assignations en responsabilité des clients de la Caisse régionale, hors procédures contentieuses, engagées contre la Caisse régionale est resté stable sur les 12 derniers mois.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

1. La maîtrise des risques de non-conformité

La fonction conformité couvre l'ensemble des activités et opérations visées par les articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Sur la base de la cartographie des risques, le responsable de la Conformité évalue les risques de non-conformité et s'assure de la sécurisation des process à l'égard de la clientèle ainsi que du traitement des opérations. Il établit un plan de contrôle visant à couvrir les risques de non-conformité. Il donne des avis dans le cadre du processus préalable à la commercialisation des nouveaux produits et nouvelles activités et sur les évolutions de procédures. Sur la base du questionnaire annuel de l'ACPR sur la Protection de la clientèle présenté au Conseil d'Administration le 19 septembre 2016, il recense les activités et procédures entrant dans le champ d'application de la réglementation et s'assure de leur respect aux normes fixées par les autorités.

2. La lutte contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes

La lutte contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes, selon les dispositions énoncées par le Code Monétaire et Financier, font l'objet d'une vigilance adaptée en fonction de la classification des risques applicable à la Banque de Détail adoptée par le Groupe Crédit Agricole. Dans le cadre de la réglementation sur les embargos, les flux internationaux font l'objet d'une surveillance via les outils de filtrage mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole. La Caisse régionale a réalisé un diagnostic relatif à la réglementation OFAC sur les sanctions internationales. Elle a décliné la politique Groupe Sanctions Internationales et l'a diffusée auprès de l'ensemble de ses collaborateurs, lesquels sont formés chaque année sur cette réglementation.

Le responsable de la Conformité est le correspondant du service du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN). Le dispositif intègre les dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme notamment celles prévues par le décret du 16 juillet 2009 relatives à la lutte contre la fraude fiscale.

Depuis 2013, la Caisse régionale a poursuivi la réalisation d'un plan d'actions pluriannuel 2013-2016 relatif à la mise à jour des dossiers clients Personnes Morales et Entreprises Individuelles. L'action sur la cible « standard » a été finalisée en juin 2016. Elle a également poursuivi ses actions de mise à jour des dossiers « Personnes Physiques ».

Le Responsable de la Conformité a en charge l'activité de centralisation et de coordination de la prévention et lutte contre la fraude. Dans ce cadre des indicateurs de pilotage et gestion ont été mis en place afin d'optimiser les processus dont la sécurisation serait à renforcer.

La Caisse régionale respecte l'ensemble des dispositions du règlement général AMF et notamment la réglementation « Abus de marché » ainsi que celle relative aux Marchés des Instruments Financiers (directive MIF). Elle a mis en place un dispositif d'encadrement des transactions personnelles des personnes susceptibles d'être en présence d'un conflit d'intérêts dans le cadre de leurs activités ou personnes concernées par les règles déontologiques telles que les personnes dites « en situation sensible » et/ou initiés permanents.

Par ailleurs, aucun dysfonctionnement de conformité significatif n'a été constaté au cours de l'exercice 2016.

Les contrôles réalisés par les services Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Contrôle de la Conformité consistent à s'assurer du respect de la réglementation bancaire et financière, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

COMPTES INACTIFS ET DESHERENCE

(Publication des chiffres pour l'année 2016)

La loi n° 2014-617 (dite « Loi Eckert ») du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Cette nouvelle législation instaure une définition de l'inactivité d'un compte bancaire ou d'un coffre-fort et des règles de gestion identiques quelle que soit la banque concernée.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Crédit Agricole du Nord Est, dans le respect des textes législatifs et réglementaires, a pris les dispositions nécessaires en vue de :

- s'informer de l'éventuel décès des titulaires de comptes ;
- informer les titulaires ou leurs représentants légaux ou ayants droit de l'état d'inactivité des comptes et des conséquences en cas de maintien de l'inactivité dans le temps ;
- limiter les frais de tenue de compte ;
- transférer la gestion des comptes à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans les délais requis suivant la nature du produit concerné ;
- publier annuellement le nombre de comptes bancaires inactifs et le montant des encours détenus ou transférés à la CDC.

Chiffres clés au 31 décembre 2016

Nombre de comptes inactifs : 17 247

Encours total des comptes inactifs : 18 877 560,12 euros

Nombre de comptes transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations : 1 930

Encours total des comptes transférés : 970 544,96 euros

DISTRIBUTION

Les assemblées générales du Crédit Agricole du Nord Est ont décidé de procéder aux distributions successives suivantes, au titre des exercices 2013, 2014 et 2015 :

- Exercice 2013 :
 - intérêts aux parts sociales de 2,46 %
 - rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,75 € par titre.
- Exercice 2014 :
 - intérêts aux parts sociales de 1,89 %
 - rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,80 € par titre.
- Exercice 2015 :
 - intérêts aux parts sociales de 1,07 %
 - rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 2,10 € par titre.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 23 mars 2017 les distributions suivantes :

- intérêts aux parts sociales de 1,80 %
- rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) de 2,15 € par titre.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement d'importance significative, de nature à avoir une influence sur l'évolution du Crédit Agricole du Nord Est, n'est survenu pendant la période subséquente.

L'ESSENTIEL DU NORD EST EN CHIFFRES AU 31 DECEMBRE 2016

Le bilan, sur base sociale :	20,9 Mds €
Les Fonds Propres, sur base sociale :	2,6 Mds €
Ratio de solvabilité Bâle III, phasé sur base consolidée :	14,4 %

Compte de résultat (sur base sociale en millions d'euros)	2014	2015	2016
Produit Net Bancaire	425	430	431
Charges de Fonctionnement	- 252	- 250	- 256
Résultat Brut d'Exploitation	173	180	175
Coût du Risque (yc FRBG)	- 41	- 59	- 45
Résultat Net	85	91	93

Evolution des capitaux gérés (en milliards d'euros)	2014	2015	2016
Collecte	22,6	23,0	23,7
Crédits	14,7	15,0	15,2

Ratios (en %)	2014	2015	2016
ROE (Résultat Net / Capitaux Propres)	4,12	4,60	4,52
ROA (Résultat Net / Bilan)	0,42	0,45	0,45
Ratio de Solvabilité (Bâle 3 phasé)	15,4	16,7	14,4
Ratio collecte bilan sur crédits	86	87	91

Les Femmes et les Hommes au 31 décembre 2016

• Clients	808 000
• Nouveaux clients en 2016	30 000
• Sociétaires	193 416
• Administrateurs	994
• Salariés	2 164

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2016

I - Bilan individuel au 31 décembre 2016

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		87 424	86 019
Caisse, banques centrales		79 906	77 345
Effets publics et valeurs assimilées	5		
Créances sur les établissements de crédit	3	7 518	8 674
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	2 174 460	3 129 363
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	14 855 089	14 718 808
OPERATIONS SUR TITRES		1 471 373	906 294
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	318 826	273 053
Actions et autres titres à revenu variable	5	1 152 547	633 241
VALEURS IMMOBILISEES		1 841 532	1 213 259
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 466 005	890 649
Parts dans les entreprises liées	6-7	276 741	245 082
Immobilisations incorporelles	7	874	1 024
Immobilisations corporelles	7	97 912	76 504
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES			
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		448 298	322 049
Autres actifs	8	316 634	217 468
Comptes de régularisation	8	131 664	104 581
TOTAL ACTIF		20 878 176	20 375 792
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		123 053	139 656
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	123 053	139 656
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	10	8 643 245	8 475 312
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	11	7 825 738	7 360 873
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	12	1 155 539	1 413 706
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		354 074	319 512
Autres passifs	13	188 857	155 458
Comptes de régularisation	13	165 217	164 054
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		539 864	536 964
Provisions	14-15-16	189 181	178 706
Dettes subordonnées	18	350 683	358 258
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	17	80 000	54 000
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	19	2 156 663	2 075 769
Capital souscrit		197 189	197 230
Primes d'émission		348 124	348 124
Réserves		1 518 022	1 437 403
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			1 800
Résultat de l'exercice		93 328	91 212
TOTAL PASSIF		20 878 176	20 375 792

HORS-BILAN (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES		2 988 046	3 427 569
Engagements de financement	27	2 174 294	2 150 023
Engagements de garantie	27	812 388	1 276 535
Engagements sur titres	27	1 364	1 011
ENGAGEMENTS RECUS		4 219 766	4 455 592
Engagements de financement	27	68 427	80 012
Engagements de garantie	27	4 149 975	4 374 569
Engagements sur titres	27	1 364	1 011

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- opérations de change au comptant et à terme : note 24
- opérations sur instruments financiers à terme : note 25

II - Compte de résultat individuel au 31 décembre 2016

Compte de resultat (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	33	483 440	527 117
Intérêts et charges assimilées	33	-288 545	-349 362
Revenus des titres à revenu variable	34	46 416	72 702
Commissions Produits	35	208 860	208 328
Commissions Charges	35	-34 450	-34 268
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	819	777
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	9 801	4 098
Autres produits d'exploitation bancaire	38	6 268	2 043
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-1 521	-1 623
PRODUIT NET BANCAIRE		431 088	429 812
Charges générales d'exploitation	39	-246 303	-240 230
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-9 972	-9 619
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		174 813	179 963
Coût du risque	40	-18 874	-33 420
RESULTAT D'EXPLOITATION		155 939	146 543
Résultat net sur actifs immobilisés	41	4 383	-976
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		160 322	145 567
Résultat exceptionnel	42		
Impôts sur les bénéfices	43	-40 994	-29 055
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-26 000	-25 300
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		93 328	91 212

III - Annexes aux comptes individuels

Note 1 - Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

1.1 - Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération. Sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 73 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,26 %. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 0,10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en oeuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition. Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont

enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif européen de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de

la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A. par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés.

Enfin, dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel

des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

1.3 - Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2016

Opération de simplification du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A.). Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 612 252 milliers d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole S.A. à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 363 116 milliers d'euros en faveur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole S.A. relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 184 764 milliers d'euros pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est).

Opérations de mise en pension de titres

Dans le cadre de l'optimisation de ses réserves de liquidité, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a effectué quatre opérations de mise en pension de titres (repo) durant l'exercice 2016, pour une valeur totale de 183 201 milliers d'euros (dont 170 700 milliers d'euros pour des titres seniors souscrits dans le cadre de l'opération interne de titrisation True Sale réalisée au 4ème trimestre 2015).

De manière symétrique, les mises en pension réalisées ont permis à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est de prendre en pension (reverse repo) des titres éligibles BCE HQLA niveau 1, admis au ratio LCR.

Titres de participation - Liquidation de la filiale SAS Belgium CA

Au 1er semestre 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a enregistré une sortie des titres de participation de sa filiale SAS Belgium CA suite à la liquidation amiable de cette entité en date du 18 mars 2016. La valeur nominale des actions cédées (155 700 milliers d'euros) ainsi que le boni de liquidation (11 715 milliers d'euros) ont fait l'objet d'un remboursement auprès des associés. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, il en résulte une plus-value de cession brute de 5 140 milliers d'euros sur l'exercice 2016.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

En complément des dispositifs actuels de dépréciation d'actifs individuel et collectif, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est s'est dotée depuis 2012 d'un FRBG visant à couvrir les risques potentiels liés à la « Concentration de ses risques de crédit ».

L'objectif de ce FRBG « Risque de Crédit » est de permettre à la Caisse régionale de faire face à l'apparition d'un risque Crédit unitaire significatif dont la probabilité est, à date, incertaine et limitée (risques non avérés), mais dont les conséquences d'apparition auraient un impact majeur sur le compte de résultat. Sur les bases de ces principes, la dotation 2016 s'élève à 26 000 milliers d'euros, portant le stock de FRBG à 80 000 milliers d'euros.

Cessions de créances

Au cours de l'exercice 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a procédé à deux nouvelles cessions de créances douteuses sur la clientèle (particuliers et professionnels) pour environ 20 173 milliers d'euros de valeur brute et un montant global perçu de 6 200 milliers d'euros. A ce montant, s'ajoutent 1 030 milliers d'euros perçus de la CAMCA au titre de l'exclusion du périmètre de garantie de certaines créances cédées. Sur l'exercice 2016, compte tenu des dépréciations et reprises enregistrées, l'impact net des cessions de créances sur le Coût du risque est de 480 milliers d'euros.

Taux d'imposition sur les sociétés (IS)

Compte tenu de la fin de la contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés (10,7%), le taux d'imposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est passé de 38% en 2015 à 34,43% pour l'exercice 2016.

1.4 - Evénements postérieurs à l'exercice 2016

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2016 n'est survenu pendant la période subséquente.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est
Règlement ANC N°2015-04 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social. Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7	04 juin 2015	1er janvier 2016	Non
Règlement ANC N°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.	02 juillet 2015	1er janvier 2017 ou par anticipation au 1er janvier 2016	Non
Règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.	23 novembre 2015	1er janvier 2016	Oui
Règlement ANC N°2016-01 relatif aux comptes annuels de l'Association de Gestion du Fonds Paritaire National (AGFPN).	05 février 2016	1er janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-02 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation.	11 mars 2016	1er janvier 2017 ou par anticipation au 1er janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-03 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).	15 avril 2016	1er janvier 2017 ou par anticipation au 1er janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-04 relatif aux sociétés de libre partenariat.	1er juillet 2016	31 décembre 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-06 relatif aux règles comptables applicables aux organismes de placement collectif immobilier.	14 octobre 2016	1er janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-07 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.	04 novembre 2016	1er janvier 2016	Oui
Règlement de l'ANC n° 2016-12 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.	12 décembre 2016	1er janvier 2016	Non
Version consolidée du règlement n° 99-01 rassemblant l'ensemble des textes comptables applicables au secteur associatif.	20 septembre 2016	1er janvier 2016	Non

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sur la période.

2.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au 1er jour d'impayé (versus 90 jours), sauf cas particuliers.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est s'élève à 165 743 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 138 102 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 876 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

2.2 - Portefeuille titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

• Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

• Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre. Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3 - Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent. Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ». Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, suite à l'application de la comptabilisation des

immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	8 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 - Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a pas enregistré de provision pour risques pays au 31 décembre 2016.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.7 - Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a enregistré une dotation de 26 millions d'euros

au titre du « risque de concentration » (existence de risques crédits potentiels non avérés unitairement « importants »), portant ainsi la provision à 80 millions d'euros.

2.8 - Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) ;
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 - Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10 - Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De

même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 27 et 28.

2.11 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 23 juin 2015 pour une durée de 3 ans, modifié par un avenant le 18 décembre 2015.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 - Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement ;
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement

couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements à la charge de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, sont les suivants :

- indemnités de retraite complémentaire dite " chapeau " pour les cadres de direction et pour les administrateurs ;
- indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel ;
- indemnités de fin de carrière pour les cadres de direction.

Ces engagements sont couverts par des polices d'assurance et par une provision comptable complémentaire.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.13 - Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 - Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

2.15 - Impôt sur les bénéfiques (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfiques de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Créances rattachées	31/12/2015	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal		Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	337				337		337	219
à terme	3 787				3 787		3 787	5 131
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée						70	70	
Prêts subordonnés				3 324	3 324		3 324	3 324
Total	4 124			3 324	7 448	70	7 518	8 674
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							7 518	8 674
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	601 840				601 840	7	601 847	999 831
Comptes et avances à terme	21 848	257 381	632 932	649 308	1 561 469	11 144	1 572 613	2 084 523
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								45 009
Total	623 688	257 381	632 932	649 308	2 163 309	11 151	2 174 460	3 129 363
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							2 174 460	3 129 363
TOTAL							2 181 978	3 138 037

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 3 324 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 52 920 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune créance n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 - Opérations avec la clientèle

4.1 - Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016				Total en principal	Créances rattachées	31/12/2015	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			Total	Total
Créances commerciales	8 976	1 328			10 304		10 304	10 238
Autres concours à la clientèle	1 078 070	1 954 431	6 190 166	5 676 742	14 899 409	49 207	14 948 616	14 800 393
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	60 092				60 092	987	61 079	79 793
Dépréciations							-164 910	-171 616
VALEUR NETTE AU BILAN							14 855 089	14 718 808

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle sont nuls au 31 décembre 2016.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 31 376 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 921 941 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2016 contre 1 731 673 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2016 s'élève à 165 743 milliers d'euros contre 138 102 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

4.2 - Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
France (y compris DOM-TOM)	14 843 757	14 754 726
Autres pays de L'U.E.	96 157	68 208
Autres pays d'Europe	18 881	3 504
Amérique du Nord	1 836	2 600
Amérique Centrale et Latine	1 944	1 137
Afrique et Moyen-Orient	3 048	2 395
Asie et Océanie (hors Japon)	4 182	2 196
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	14 969 805	14 834 766
Créances rattachées	50 194	55 658
Dépréciations	-164 910	-171 616
VALEUR NETTE AU BILAN	14 855 089	14 718 808

4.3 - Opérations avec la clientèle – analyse par agent économique

Encours au 31/12/2016

(en milliers d'euros)	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 581 367	83 646	18 921	-61 738	-14 786
Agriculteurs	3 798 435	47 814	17 642	-38 445	-15 047
Autres professionnels	1 186 449	21 870	7 131	-17 531	-5 975
Clientèle financière	249 406	719	620	-565	-488
Entreprises	3 458 968	63 748	9 167	-46 552	-8 359
Collectivités publiques	695 163	100		-76	
Autres agents économiques	50 211	3	1	-3	-1
TOTAL	15 019 999	217 900	53 482	-164 910	-44 656

Encours au 31/12/2015

(en milliers d'euros)	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 492 993	92 824	18 420	-69 199	-14 828
Agriculteurs	3 758 327	36 004	13 750	-29 195	-12 342
Autres professionnels	1 114 515	26 669	8 849	-20 982	-7 770
Clientèle financière	272 546	1 267	1 129	-1 059	-955
Entreprises	3 425 864	70 617	10 268	-51 072	-9 237
Collectivités publiques	777 073	70		-53	
Autres agents économiques	49 106	59	4	-56	-4
Total	14 890 424	227 510	52 420	-171 616	-45 136

Note 5 – Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)	31/12/2016				31/12/2015	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées						
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan						
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		12 052		304 131	316 183	270 483
dont surcote restant à amortir				350	350	
dont décote restant à amortir		-25		-69	-94	
Créances rattachées		190		2 507	2 697	2 713
Dépréciations		-54			-54	-143
VALEUR NETTE AU BILAN		12 188		306 638	318 826	273 053
Actions et autres titres à revenu variable		1 152 640			1 152 640	633 243
Créances rattachées						
Dépréciations		-93			-93	-2
VALEUR NETTE AU BILAN		1 152 547			1 152 547	633 241
TOTAL		1 164 735		306 638	1 471 373	906 294
Valeurs estimatives		1 166 161		302 441	1 468 602	921 198

(1) dont 84 296 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2016 et 88 822 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Aucun transfert de titres d'un portefeuille à un autre n'a été réalisé pendant l'exercice 2016 et aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 1 617 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 12 295 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse ou pour les titres non cotés, à d'autres méthodes de valorisation basées sur des approches patrimoniales et, ou, de rentabilité.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 3 766 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 5 477 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

5.1 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille (hors effets publics) Ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Administration et banques centrales (y compris Etats) ⁽¹⁾		
Etablissements de crédit	103 134	57 446
Clientèle financière	1 350 807	831 742
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	14 882	14 538
Divers et non ventilés		
Total en principal	1 468 823	903 726
Créances rattachées	2 697	2 713
Dépréciations	-147	-145
VALEUR NETTE AU BILAN	1 471 373	906 294

(1) La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est ne détient pas de titres de dettes souveraines au 31 décembre 2016.

5.2 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2016				31/12/2015			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	316 183		1 152 640	1 468 823	270 483		633 243	903 726
dont titres cotés	63 893		333	64 226	68 407			68 407
dont titres non cotés ⁽¹⁾	252 290		1 152 307	1 404 597	202 076		633 243	835 319
Créances rattachées	2 697			2 697	2 713			2 713
Dépréciations	-54		-93	-147	-143		-2	-145
VALEUR NETTE AU BILAN	318 826		1 152 547	1 471 373	273 053		633 241	906 294

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 1 152 289 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation 1 152 289 milliers d'euros ;
- aucun OPCVM étranger.

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel du Nord Est ne détient pas d'OPCVM sous contrôle exclusif.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2016 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	1 149 992	1 150 000
OPCVM obligataires		
OPCVM actions	2 297	3 882
OPCVM autres		
TOTAL	1 152 289	1 153 882

5.3 - Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	1 945	10 003	102 158	202 077	316 183	2 697	318 880	273 196
Dépréciations							-54	-143
VALEUR NETTE AU BILAN	1 945	10 003	102 158	202 077	316 183	2 697	318 826	273 053

Note 6 - Titres de participation et de filiales

La date de présentation des données relatives aux titres de participation est précisée dans chaque colonne.

(en milliers d'euros)	Date de clôture	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus par la Caisse régionale au 31/12/2016		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
					Brutes	Nettes						
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication												
- Autres parts dans les entreprises liées :												
Nord Est Assur	31/12/2016	6 240	1 123	100	6 233	6 233	0	0	105	1 351	1 861	
Nord Est Expansion	31/12/2016	47 000	5 070	100	47 002	47 002	3 000	0	2 277	793	0	
Nord Est Capital Investissement (ex NECAP)	31/12/2016	100 000	26 352	100	106 080	106 080	36 000	0	10 229	11 989	4 500	
Nord Est Développement	31/12/2016	9 000	-1 521	100	15 482	7 433	0	0	1 397	-73	0	
Nord Est Optimmo	31/12/2016	8 072	-3 641	100	17 083	4 524	65 393	0	624	-384	0	
- Autres titres de participations												
Sacam Avenir	31/12/2015	145 931	-122	3,57	5 205	5 205	0	0	0	-27	0	
Sacam Développement	31/12/2015	725 471	62 071	3,94	28 769	28 769	13 455	0	97 358	27 580	1 202	
Sacam International	31/12/2015	522 023	89 908	3,99	35 938	23 815	0	0	15 637	16 943	719	
Sacam Immobilier	31/12/2015	139 587	4 036	3,88	5 411	5 411	0	0	4 108	4 180	146	
Sacam Participation	31/12/2015	62 558	12 051	3,94	2 856	2 856	0	0	3 036	1 493	0	
Rue la Boétie	31/12/2015	2 616 980	15 756 449	4,00	761 095	761 095	0	0	509 567	501 995	35 547	
SAS Delta	31/12/2015	79 550	-1 578	3,39	2 693	2 693	0	0	0	-1 570	0	
Sacam Mutualisation	31/12/2015	32	-22	3,30	612 252	612 252	0	0	0	-3	0	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la société astreinte à la publication												
Participation dans les établissements de crédit					0	0	0					
Autres parts dans les entreprises liées					912	912	0					
Autres titres de participation					8 930	5 981	556					
Autres titres détenus à long terme					4 284	4 284	0					
Total					1 660 225	1 624 491	118 404					

Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	192 792	196 777	180 292	181 482
Titres cotés				
Avances consolidables	104 393	104 393	84 780	84 780
Créances rattachées	164	164	186	186
Dépréciations	-20 608		-20 176	
VALEUR NETTE AU BILAN	276 741	301 334	245 082	266 448
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 463 148	1 819 050	885 059	1 191 434
Titres cotés				
Avances consolidables	14 011	13 509	14 069	13 713
Créances rattachées	190	190	192	192
Dépréciations	-15 628		-15 330	
Sous-total titres de participation	1 461 721	1 832 749	883 990	1 205 339
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 284	4 284	6 659	6 659
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 284	4 284	6 659	6 659
VALEUR NETTE AU BILAN	1 466 005	1 837 033	890 649	1 211 998
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 742 746	2 138 367	1 135 731	1 478 446
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 660 224		1 072 010	
Titres cotés				
TOTAL	1 660 224		1 072 010	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 - Variation de l'actif immobilisé

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	180 292	12 500			192 792
Avances consolidables	84 780	41 113	-21 500		104 393
Créances rattachées	186		-22		164
Dépréciations	-20 176	-466	34		-20 608
VALEUR NETTE AU BILAN	245 082	53 147	-21 488		276 741
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	885 059	648 155	-70 066		1 463 148
Avances consolidables	14 069	35 903	-35 961		14 011
Créances rattachées	192		-2		190
Dépréciations	-15 330	-314	16		-15 628
Sous-total titres de participation	883 990	683 744	-106 013		1 461 721
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	6 659		-2 375		4 284
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 659		-2 375		4 284
VALEUR NETTE AU BILAN	890 649	683 744	-108 388		1 466 005
TOTAL	1 135 731	736 891	-129 876		1 742 746

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2016
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	168 153	32 015	-2 574		197 594
Amortissements et dépréciations	-91 649	-10 036	2 003		-99 682
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	76 504	21 979	-571		97 912
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	2 423		-214		2 209
Amortissements et dépréciations	-1 399	-94	158		-1 335
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	1 024	-94	-56		874
TOTAL	77 528	21 885	-627		98 786

Commentaires sur les immobilisations corporelles et incorporelles :

Le montant des dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours de production s'élève à 19 735 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 8 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	1	1
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers ⁽²⁾	316 596	217 393
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	37	74
VALEUR NETTE AU BILAN	316 634	217 468
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	70 573	31 650
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	649	2 008
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	6 091	5 912
Autres produits à recevoir	52 405	53 552
Charges à répartir	1 486	1 819
Autres comptes de régularisation	460	9 640
VALEUR NETTE AU BILAN	131 664	104 581
TOTAL	448 298	322 049

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 327 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 9 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	171 616	76 013	-81 619	-1 100		164 910
Sur opérations sur titres	145	91	-89			147
Sur valeurs immobilisées	36 660	837	-208			37 289
Sur autres actifs	3 809	106	-236			3 679
TOTAL	212 230	77 047	-82 152	-1 100		206 025

Note 10 - Dettes envers les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
À vue	7 193				7 193		7 193	9 720
À terme		100 000	10 324	3 324	113 648	2 037	115 685	129 936
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée						175	175	
VALEUR AU BILAN	7 193	100 000	10 324	3 324	120 841	2 212	123 053	139 656
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	3 219				3 219	220	3 439	21 329
Comptes et avances à terme	1 193 497	2 438 143	2 806 922	2 193 153	8 631 715	7 955	8 639 670	8 453 983
Titres donnés en pension livrée						136	136	
VALEUR AU BILAN	1 196 716	2 438 143	2 806 922	2 193 153	8 634 934	8 311	8 643 245	8 475 312
TOTAL	1 203 909	2 538 143	2 817 246	2 196 477	8 755 775	10 523	8 766 298	8 614 968

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 11 - Comptes créditeurs de la clientèle

11.1 - Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	4 255 901				4 255 901	416	4 256 317	3 474 132
Comptes d'épargne à régime spécial :	76 316				76 316		76 316	66 731
À VUE	76 316				76 316		76 316	66 731
À TERME								
Autres dettes envers la clientèle :	325 146	407 479	2 332 054	377 683	3 442 362	50 743	3 493 105	3 820 010
À VUE	12 448				12 448		12 448	7 339
À TERME	312 698	407 479	2 332 054	377 683	3 429 914	50 743	3 480 657	3 812 671
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	4 657 363	407 479	2 332 054	377 683	7 774 579	51 159	7 825 738	7 360 873

11.2 - Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Particuliers	3 351 482	3 396 205
Agriculteurs	1 004 670	1 107 627
Autres professionnels	346 424	335 034
Clientèle financière	391 365	46 764
Entreprises	2 283 283	2 140 459
Collectivités publiques	12 596	15 552
Autres agents économiques	384 759	255 293
Total en principal	7 774 579	7 296 934
Dettes rattachées	51 159	63 939
VALEUR AU BILAN	7 825 738	7 360 873

Note 12 - Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	1 506	7 059	14 244		22 809	1 825	24 634	32 504
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	100 000	811 000	59 833	160 000	1 130 833	72	1 130 905	1 381 202
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR NETTE AU BILAN	101 506	818 059	74 077	160 000	1 153 642	1 897	1 155 539	1 413 706

(1) Aucun titre de créance négociable n'a été émis à l'étranger.

Le solde non amorti correspondant à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre.

Note 13 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres passifs⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		10
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	186 560	150 331
Versements restant à effectuer sur titres	2 297	5 117
VALEUR AU BILAN	188 857	155 458
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	29 149	25 954
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		9
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	6 528	8 319
Produits constatés d'avance	37 784	40 007
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 127	6 777
Autres charges à payer	84 667	81 501
Autres comptes de régularisation	1 962	1 487
VALEUR AU BILAN	165 217	164 054
TOTAL	354 074	319 512

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 - Provisions

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	126	1 507	-1 534			99
Provisions pour autres engagements sociaux	1 501	510	-171			1 840
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	6 936	1 601		-1 828		6 709
Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	3 226	2 654	-300	-1	3 610	9 189
Provisions pour autres litiges	4 744	3 353	-438	-835		6 824
Provision pour risques pays ⁽²⁾						
Provisions pour risques de crédit ⁽³⁾	109 579	31 256		-21 121		119 714
Provisions pour restructurations ⁽⁴⁾						
Provisions pour impôts ⁽⁵⁾						
Provisions sur participations ⁽⁶⁾		50				50
Provisions pour risques opérationnels ⁽⁷⁾	3 603	164	-1 736	-1 363		668
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁸⁾	16 870	6 760				23 630
Autres provisions	32 121	4 411	-12 353	-111	-3 610	20 458
VALEUR AU BILAN	178 706	52 266	-16 532	-25 259		189 181

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 15 ci-après.

Information sur les autres mouvements :

Au cours de l'année 2016, les provisions fiscales intégrées au sein de la rubrique « Autres provisions » sur les exercices antérieurs ont subi un reclassement dans la rubrique « Provisions pour litiges fiscaux ». Les montants inscrits en « Autres mouvements » traduisent ce reclassement.

Information sur les passifs éventuels : (article 1124-36 du règlement ANC 2014-07)

La gestion du Compte Personnel de formation (CPF) des salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est externalisée auprès d'un organisme indépendant.

Au titre du CPF, les offres de formation à l'initiative de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est représentent 2 153 heures en 2016.

Note 15 - Epargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 163 455	937 541
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	537 351	520 313
Ancienneté de plus de 10 ans	745 179	780 690
Total plans d'épargne-logement	2 445 985	2 238 544
Total comptes épargne-logement	184 122	180 912
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 630 107	2 419 456

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	3 880	5 633
Comptes épargne-logement	12 940	18 277
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	16 820	23 910

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	8 593	5 281
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 093	2 003
Ancienneté de plus de 10 ans	11 944	9 586
Total plans d'épargne-logement	23 630	16 870
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	23 630	16 870

(en milliers d'euros)	01/01/2016	Dotations	Reprises	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	16 870	6 760	0	23 630
Comptes épargne-logement				
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	16 870	6 760	0	23 630

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2016 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collective.

Note 16 - Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Les engagements sociaux postérieurs à l'emploi de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est concernent le régime de retraite complémentaire des cadres de direction et des administrateurs et les indemnités de fin de carrière dues au personnel ainsi qu'aux cadres de direction.

Ces engagements sont principalement couverts par quatre polices d'assurance éligibles souscrites auprès de Prédica.

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle au 31/12/N-1	31 039	31 209
Coût des services rendus sur l'exercice	1 870	2 082
Coût financier	623	467
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		- 288
Variation de périmètre	- 97	- 181
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	- 1 490	- 2 441
(Gains) / pertes actuariels	2 462	191
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	34 407	31 039

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Coût des services rendus	1 870	2 082
Coût financier	623	467
Rendement attendu des actifs	- 582	- 429
Coût des services passés		- 288
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	172	171
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	2 083	2 003

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	28 947	28 913
Rendement attendu des actifs	582	429
Gains / (pertes) actuariels		197
Cotisations payées par l'employeur	2 110	2 031
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	- 97	- 181
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	- 1 490	- 2 441
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	30 052	28 948

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle au 31/12/N	- 34 407	- 31 039
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	4 256	1 965
Juste valeur des actifs fin de période	30 052	28 948
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	- 99	- 126

Rendement des actifs des régimes

Au 31 décembre 2016, le taux moyen de rendement attendu des actifs s'élève à 2,01 %.

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,52 % ;
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,94 %.

Note 17 - Fonds pour Risques Bancaires Généraux

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Fonds pour risques bancaires généraux	80 000	54 000
VALEUR AU BILAN	80 000	54 000

Note 18 - Dettes subordonnées - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
Dettes subordonnées à terme			193 000		193 000	5 076	198 076	198 063
Comptes courants bloqués des Caisses locales				149 756	149 756	2 851	152 607	160 195
VALEUR AU BILAN			193 000	149 756	342 756	7 927	350 683	358 258

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 12 484 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 10 890 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Conformément à l'article 1124-20 du règlement ANC 2014-07, deux emprunts représentent unitairement plus de 10 % du montant total des dettes subordonnées, à savoir :

- une émission de bon à moyen terme négociable subordonné de 100 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 4,695 %, à échéance au 28 juin 2020, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, émis simultanément en juin 2010). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années. Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital.
- une émission de bon à moyen terme négociable subordonné de 93 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 5,295 %, à échéance au 17 juin 2021, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, émis simultanément en juin 2011). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années.

Note 19 - Variation des capitaux propres (avant répartition)

(en milliers d'euros)	Capital ⁽¹⁾	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau ⁽²⁾	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2014	212 310	964 441	401 807	478 924	84 731	2 142 213
Dividendes versés au titre de N-2					-13 576	-13 576
Variation de capital	-80					-80
Variation des primes et réserves	-15 000			-130 800		-145 800
Affectation du résultat social N-2		53 367	17 788		-71 155	
Report à nouveau				1 800		1 800
Résultat de l'exercice N-1					91 212	91 212
Solde au 31/12/2015	197 230	1 017 808	419 595	349 924	91 212	2 075 769
Dividendes versés au titre de N-1					-12 393	-12 393
Variation de capital	-41					-41
Affectation du résultat social N-1		60 464	20 155	-1 800	-78 819	
Résultat de l'exercice N					93 328	93 328
Solde au 31/12/2016	197 189	1 078 272	439 750	348 124	93 328	2 156 663

(1) Le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est composé de parts sociales souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés. La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital social d'élève à 197 189 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

(2) Cette rubrique correspond aux primes d'émission pour 295 316 milliers d'euros et aux primes de fusion à hauteur de 52 808 milliers d'euros.

Note 20 - Composition des fonds propres

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	2 156 663	2 075 769
Fonds pour risques bancaires généraux	80 000	54 000
Dettes subordonnées et titres participatifs	350 683	358 258
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 587 346	2 488 027

Note 21 - Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

Les principales opérations réalisées avec les entreprises liées et les participations concernent :

- le capital détenu dans les dites participations (cf. note 6) ;
- et les avances en compte courant d'associés (cf. note 6).

Note 22 - Transactions effectuées avec les parties liées

Les transactions effectuées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales du marché.

Note 23 - Opérations de change, emprunts et prêts en devises

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Euro	20 822 993	20 576 377	20 354 544	20 070 126
Autres devises de l'Union Europ.	4 521	4 521	4 748	4 748
Franc Suisse	7 365	7 365	1 063	1 063
Dollar	51 184	51 184	49 629	49 629
Yen	6	6	2	2
Autres devises	2 000	2 000	2 372	2 372
Valeur brute	20 888 069	20 641 453	20 412 358	20 127 940
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	196 131	236 723	175 664	247 852
Dépréciations	-206 024		-212 230	
TOTAL	20 878 176	20 878 176	20 375 792	20 375 792

Note 24 - Opérations de change, prêts et emprunts en devises

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	1 748	1 743	2 836	2 830
Devises	854	854	1 429	1 429
Euros	894	889	1 407	1 401
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	1 748	1 743	2 836	2 830

Note 25 - Opérations sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	4 304 340	291 571	4 595 911	3 329 558
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations fermes ⁽¹⁾	4 304 340	291 571	4 595 911	3 329 558
Swaps de taux d'intérêt	4 304 340	291 571	4 595 911	3 329 558
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	1 502		1 502	9 997
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	1 502		1 502	9 997
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme	1 502		1 502	2 029
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				3 984
Achetés				
Vendus				3 984
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	4 305 842	291 571	4 597 413	3 339 555

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

25.1 - Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures						
Options de change						
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	612 589	1 747 133	2 236 189	612 589	1 747 133	2 236 189
Caps, Floors, Collars			1 502			1 502
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	612 589	1 747 133	2 237 691	612 589	1 747 133	2 237 691
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	884	2 608		884	2 608	
Sous total	884	2 608		884	2 608	
TOTAL	613 473	1 749 741	2 237 691	613 473	1 749 741	2 237 691

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures						
Options de change ⁽¹⁾	7 967			7 967		
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	152 060	948 686	2 228 812	152 060	948 686	2 228 812
Caps, Floors, Collars			2 029			2 029
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	160 027	948 686	2 230 841	160 027	948 686	2 230 841
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	3 658	2 008		3 658	2 008	
Sous total	3 658	2 008		3 658	2 008	
TOTAL	163 685	950 694	2 230 841	163 685	950 694	2 230 841

(1) Les données 2015 ont fait l'objet d'une correction par rapport aux données publiées.

Sur l'exercice 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a réalisé aucune opération sur les marchés organisés.

25.2 - Instruments financiers à terme : juste valeur

	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016	Juste Valeur Positive au 31/12/2015	Juste Valeur Négative au 31/12/2015	Encours Notionnel au 31/12/2015
Futures						
Options de change				999	999	7 967
Options de taux						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	106 681	155 575	4 595 911	107 374	177 265	3 329 558
Caps, Floors, Collars		2	1 502		10	2 029
Dérivés de crédit						
Sous total	106 681	155 577	4 597 413	108 373	178 274	3 339 554
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	854	854	3 492	1 429	1 429	5 666
Sous total	854	854	3 492	1 429	1 429	5 666
TOTAL	107 535	156 431	4 600 905	109 802	179 703	3 345 220

25.3 - Informations sur les swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	291 571	822 980	3 481 360	0
Contrats assimilés ⁽¹⁾				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Note 26 - Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽¹⁾	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	80 045	29 602	109 647	74 744	20 154	94 898
Risques sur les autres contreparties	5 178	679	5 857	5 272	736	6 008
Total avant effet des accords de compensation	85 223	30 281	115 504	80 016	20 890	100 907
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	85 223	30 281	115 504	80 016	20 890	100 907
- dérivés actions et sur indices	0	0	0	0	0	0
Total avant effet des accords de compensation	85 223	30 281	115 504	80 016	20 890	100 907
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	-6 930	-21 168	-28 097	-24 792	-14 154	-38 946
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	78 293	9 113	87 406	55 224	6 736	61 961

(1) calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

Note 27 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés		
Engagements de financement	2 174 294	2 150 023
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 357	84 969
. Engagements en faveur de la clientèle	2 170 937	2 065 054
Ouverture de crédits confirmés	1 750 054	1 718 393
- Ouverture de crédits documentaires	1 834	3 265
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 748 220	1 715 128
Autres engagements en faveur de la clientèle	420 883	346 661
Engagements de garantie	812 388	1 276 535
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	401 464	940 012
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 697	1 862
Autres garanties ⁽¹⁾	399 767	938 150
. Engagements d'ordre de la clientèle	410 924	336 523
Cautions immobilières	83 473	80 647
Autres garanties d'ordre de la clientèle	327 451	255 876
Engagements sur titres	1 364	1 011
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
. Autres engagements à donner	1 364	1 011
Engagements reçus		
Engagements de financement	68 427	80 012
. Engagements reçus d'établissements de crédit	68 427	80 012
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 149 975	4 374 569
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 821 737	1 897 718
. Engagements reçus de la clientèle	2 328 238	2 476 851
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	304 775	307 478
Autres garanties reçues	2 023 463	2 169 373
Engagements sur titres	1 364	1 011
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	1 364	1 011

(1) dont 342 959 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 890 948 milliers d'euros.

Note 28 – Actifs donnés et reçus en garantie**Créances apportées en garantie :**

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a apporté 3 542 131 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 337 219 milliers d'euros en 2015. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a apporté :

- 1 906 069 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 707 536 milliers d'euros en 2015 ;
- 306 352 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 288 866 milliers d'euros en 2015 ;
- 630 359 milliers d'euros de créances dans le cadre du refinancement auprès du Crédit Agricole Home Loan SFH, contre 617 325 milliers d'euros en 2015 ;
- 699 352 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 723 492 milliers d'euros en 2015.

Actifs reçus en garantie :

En 2016, dans le cadre d'un nantissement de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a obtenu par prise de possession de garantie des titres de placement pour une valeur nette comptable de 257 milliers d'euros.

Note 29 - Engagements donnés aux entreprises liées

Au terme de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales du Crédit Agricole, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est s'est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2016, le montant de cet engagement s'élève à 2 063 377 milliers d'euros.

Note 30 - Engagements de crédit bail

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a pas d'engagement de crédit-bail.

Note 31 - Opérations de désendettement de fait et de titrisation

31.1 - Désendettement de fait

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a réalisé aucune opération de désendettement de fait.

31.2 - Titrisation

Pour rappel, le Groupe a initié le 21 Octobre 2015 une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 198,5 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 170,7 millions d'euros et des titres subordonnés pour 27,8 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

Pour cette opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a également donné une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, ce qui permet au FCT d'opérer une retenue de garantie sur les flux dus à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est lorsque ce dernier constate des créances en défaut.

Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a comptabilisé en 2016 une créance sur le FCT à hauteur de 140 milliers d'euros, créance qui a donné lieu à une dépréciation de 106 milliers d'euros sur l'exercice.

Par ailleurs, du fait de la constatation de la créance, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées ; en conséquence, des provisions collectives et filières ont été enregistrées en 2016 pour respectivement 416 milliers d'euros et 79 milliers d'euros.

Note 32 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 807	3 550
Sur opérations internes au Crédit Agricole	55 426	64 046
Sur opérations avec la clientèle	398 242	450 907
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 056	4 426
Produit net sur opérations de macro-couverture	19 195	4 171
Sur dettes représentées par un titre	18	17
Autres intérêts et produits assimilés	1 696	
Intérêts et produits assimilés	483 440	527 117
Sur opérations avec les établissements de crédit	-7 220	-16 078
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-123 855	-144 742
Sur opérations avec la clientèle	-140 386	-156 835
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-16 410	-30 754
Autres intérêts et charges assimilées	-674	-953
Intérêts et charges assimilées	-288 545	-349 362
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES ⁽¹⁾	194 895	177 755

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2016 est de 11 018 milliers d'euros, il était de 9 427 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 33 - Revenus des titres

(en milliers d'euros)	Revenus des titres à revenus variables	
	31/12/2016	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	45 445	71 514
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	971	1 188
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	46 416	72 702

Note 34 - Produit net des commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	739	-56	683	1 008	-47	961
Sur opérations internes au crédit agricole	17 986	-16 594	1 392	21 688	-16 348	5 340
Sur opérations avec la clientèle	51 752	-272	51 480	48 098	-500	47 598
Sur opérations sur titres		-25	-25		-25	-25
Sur opérations de change	184		184	158		158
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	12	-15	-3	6		6
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	137 790	-17 060	120 730	137 016	-16 970	120 046
Provision pour risques sur commissions	397	-428	-31	354	-378	-24
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	208 860	-34 450	174 410	208 328	-34 268	174 060

(1) dont prestations d'assurance-vie : 27 934 milliers d'euros.

Note 35 - Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	628	619
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	191	158
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	819	777

Note 36 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-91	-115
Reprises de dépréciations	89	107
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-2	-8
Plus-values de cession réalisées	9 911	8 784
Moins-values de cession réalisées	-108	-4 678
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	9 803	4 106
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	9 801	4 098

Note 37 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Produits divers	6 268	901
Quote part des opérations faites en commun		2
Refacturation et transfert de charges		1 140
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	6 268	2 043
Charges diverses	-1 458	-1 563
Quote part des opérations faites en commun	-63	-60
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 521	-1 623
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	4 747	420

Note 38 - Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-87 010	-86 290
Charges sociales	-39 945	-41 017
<i>dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies</i>	-9 427	-9 531
Intéressement et participation	-14 405	-14 948
Impôts et taxes sur rémunérations	-17 276	-16 816
Total des charges de personnel	-158 636	-159 071
Refacturation et transferts de charges de personnel	12 690	12 352
Frais de personnel nets	-145 946	-146 719
Frais administratifs		
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-12 177	-10 087
Services extérieurs et autres frais administratifs	-89 908	-84 687
Total des charges administratives	-102 085	-94 774
Refacturation et transferts de charges administratives	1 728	1 263
Frais administratifs nets	-100 357	-93 511
Charges générales d'exploitation	-246 303	-240 230

(1) dont 1 477 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2015, un montant de 3 189 milliers d'euros a été accordé à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour un montant de 3 189 milliers d'euros au 31 décembre 2016 pour les dépenses suivantes :

- Dépenses de formation : 250 milliers d'euros.
- Dépenses d'innovation : 143 milliers d'euros.
- Dépenses d'investissement : 2 796 milliers d'euros.

Le montant des crédits restant à employer est nul au 31 décembre 2016.

Au titre de l'exercice 2016, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été enregistré pour un montant de 2 989 milliers d'euros.

Effectif moyen

Catégories de personnel	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	521	491
Non cadres	1 413	1 487
Total	1 934	1 978
Dont France	1 934	1 978
Dont Etranger	0	0

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, s'élève respectivement à 238 milliers d'euros et à 2 450 milliers d'euros.

Le montant des crédits accordés pendant l'exercice, aux membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, s'élève respectivement à 3 475 milliers d'euros et à 960 milliers d'euros.

Note 39 - Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions et dépréciations	-110 611	-128 720
Dépréciations de créances douteuses	-74 178	-101 940
Autres provisions et dépréciations	-36 433	-26 780
Reprises de provisions et dépréciations	104 052	115 672
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	78 831	89 998
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	25 221	25 674
Variation des provisions et dépréciations	-6 559	-13 048
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	-4 048	-7 776
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	-18 518	-26 552
Décote sur prêts restructurés	-583	-754
Récupérations sur créances amorties	11 903	10 595
Autres pertes	-1 069	-986
Autres produits		5 101
COUT DU RISQUE	-18 874	-33 420

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 13 842 milliers d'euros
dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuses non compromises : 4 482 milliers d'euros

(2) dont 234 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 2 292 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 13 842 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 40 - Résultat net sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-831	-3 907
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-831	-3 907
Reprises de dépréciations	50	2 365
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	50	2 365
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-781	-1 542
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-781	-1 542
Plus-values de cessions réalisées	5 141	897
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5 141	897
Moins-values de cessions réalisées		-74
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-74
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	5 141	823
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5 141	823
Solde en perte ou en bénéfice	4 360	-719
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	424	91
Moins-values de cessions	-401	-348
Solde en perte ou en bénéfice	23	-257
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	4 383	-976

Note 41 - Charges et produits exceptionnels

Sur l'exercice 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a comptabilisé aucune charge ou produit exceptionnel.

Note 42 - Impôt sur les bénéfices

Suite à la signature d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, comme les autres Caisses régionales, fait partie depuis l'exercice 2010 du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A.

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

(en milliers d'euros)	31/12/2016
Impôt sur les sociétés sur le résultat courant (y compris contribution sociale de 3,3 %)	- 42 391
Impôt sur les sociétés sur le résultat exceptionnel	0
Crédits d'impôts	632
Provision pour charge d'impôt	- 2 353
Étalement prêts à taux zéro	- 663
Régularisations sur exercices antérieurs	109
Incidence contrôle fiscal	-10
Effet de l'intégration fiscale	3 795
Contribution sur revenus distribués	- 113
Total impôt sur les bénéfices	-40 994

Note 43 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est exerce principalement son activité dans le secteur « Banque de proximité en France ». Par conséquent, la ventilation des agrégats du compte de résultat par secteur d'activité ou métier, identifié au sein du Groupe Crédit Agricole et par répartition géographique, ne présente pas d'intérêt particulier.

Note 44 - Événements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2016 n'est survenu pendant la période subséquente.

Note 45 - Affectation des résultats

(en milliers d'euros)	31/12/2016
Résultat net comptable	93 328
Intérêts aux parts sociales	2 118
Dividendes des C.C.A.	11 398
Réserve légale	59 859
Réserve facultative	19 953

Note 46 - Implantation dans des Etats ou territoires non coopératifs

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 47 - Publicité des honoraires de Commissaires aux Comptes

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

(en milliers d'euros)	KPMG SA	%	Mazars	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	103	99 %	103	99 %
Services autres que la certification des comptes ⁽²⁾	1	1 %	1	1 %
Total	104	100%	104	100%

(1) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

(2) pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016

Ces honoraires sont présentés hors taxes (frais et débours exclus) et se rapportent à l'exercice 2016.

IV - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 9, 14 et 38 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions sur base individuelle et collective.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2016 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 6 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes 5 et 25 de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense,
le 24 février 2017

KPMG Audit FS I

Arnaud Bourdeille
Associé

Christophe Coquelin
Associé

Courbevoie,
le 24 février 2017

Mazars

Anne Veaute
Associée

Vincent Rambaux
Associé

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2016

ETABLIS CONFORMEMENT AUX NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 9,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 902 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancre local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres

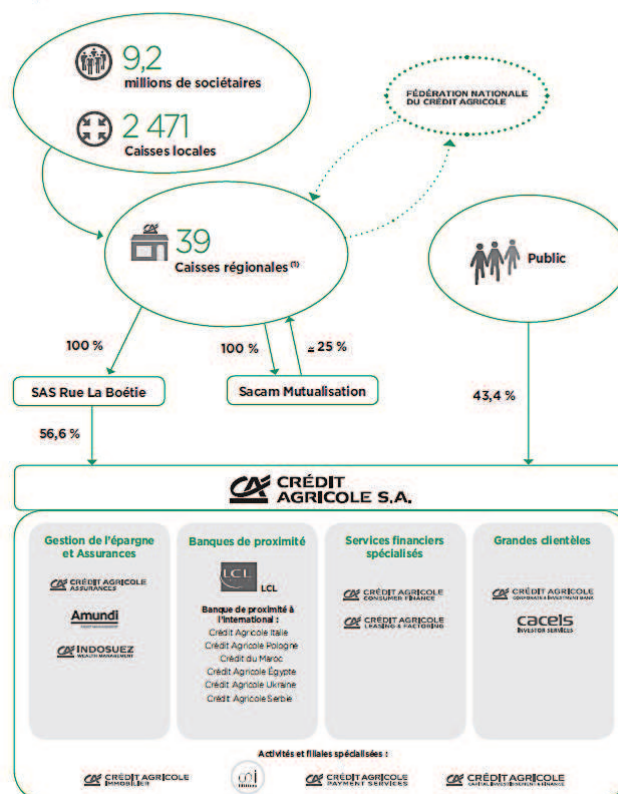
entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R.512-18 du Code Monétaire et Financier veille, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (article L.511-31 et article L.511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du Groupe (au 31 décembre 2016)

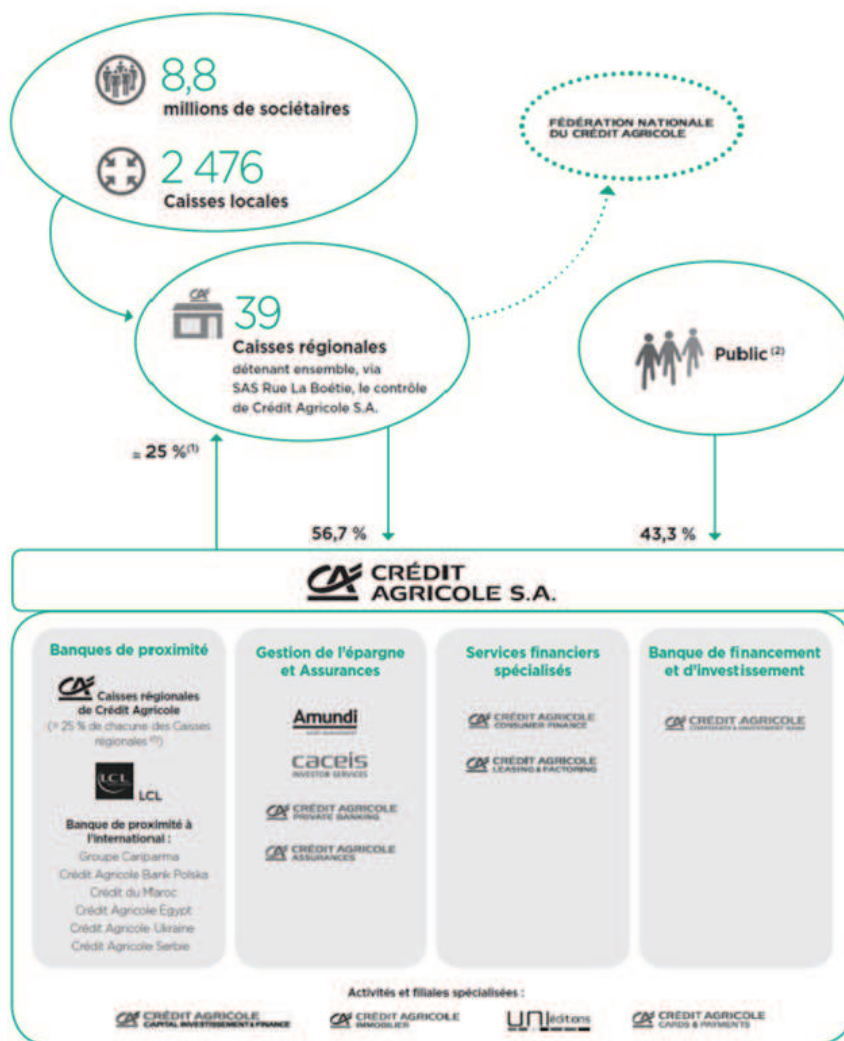
Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(*) La Caisse Régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.

Organisation du Groupe (au 31 décembre 2015)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention de la Caisse régionale du Nord Est est précisé dans le cadre juridique et financier de l'annexe individuelle.

(2) Y compris autocontrôle.

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») des Caisses régionales détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés dans une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. (Cf. note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période », paragraphe « Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole »).

Relations internes au Crédit Agricole

Le cadre juridique et les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole sont présentés dans l'annexe aux comptes individuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est. La garantie spécifique apportée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est à Crédit Agricole S.A. (Switch) doit toutefois être précisée dans les comptes consolidés.

L'opération de simplification de la structure du Groupe s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation. Crédit Agricole S.A. n'étant plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch.

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales,
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit Net Bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la valeur de mise en équivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurance. Lors des arrêts trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêts semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole du Nord Est sont les sociétés consolidées par intégration globale ou mise en équivalence ainsi que les principaux dirigeants. La liste des sociétés est présentée en note 11.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2016 sont relatifs aux transactions avec les filiales non consolidées de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

Actifs disponibles à la vente

Les valeurs de marché des filiales qui affectent les comptes consolidés du Groupe sont détaillées ci-dessous :

- SAS NORD EST DEVELOPPEMENT : 16 041 milliers d'euros, dépréciés durablement pour 8 608 milliers d'euros,
- SAS NORD EST PARTENAIRES : 2 565 milliers d'euros,
- SAS NORD EST ASSUR : 7 796 milliers d'euros,
- SAS SIGNE : 283 milliers d'euros.

Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle correspondent principalement aux encours de trésorerie des filiales non consolidées :

- SAS NORD EST DEVELOPPEMENT : 3 246 milliers d'euros,
- SAS NORD EST PARTENAIRES : 2 933 milliers d'euros,
- SAS NORD EST ASSUR : 1 063 milliers d'euros.

Engagements de financement donnés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est octroie des ouvertures de crédits à ses filiales :

- SAS NORD EST DEVELOPPEMENT : 1 000 milliers d'euros,
- SAS NORD EST PARTENAIRES : 2 565 milliers d'euros,
- SAS NORD EST ASSUR : 700 milliers d'euros,
- SAS SIGNE : 100 milliers d'euros.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	501 956	553 603
- Intérêts et charges assimilées	4.1	-308 412	-372 434
+ Commissions (produits)	4.2	208 664	208 291
- Commissions (charges)	4.2	-34 463	-34 273
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 843	1 965
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	54 895	22 105
+ Produits des autres activités	4.5	14 949	14 894
- Charges des autres activités	4.5	-1 147	-2 153
Produit net bancaire		438 285	391 998
- Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	-255 931	-255 245
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-12 456	-14 223
Résultat brut d'exploitation		169 898	122 530
- Coût du risque	4.8	-19 258	-29 284
Résultat d'exploitation		150 640	93 246
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-19	-759
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-115	-277
- Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
Résultat avant impôt		150 506	92 210
- Impôts sur les bénéfices	4.1	-51 542	-27 928
- Résultat net d'impôt des activités abandonnées		0	0
Résultat net		98 964	64 282
- Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat net part du groupe		98 964	64 282

**RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
(en milliers d'euros)**

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net		98 964	64 282
Gain et pertes actuariels sur avantages post emploi (1)	4.11	-2 463	588
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-2 463	588
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	0	0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	474	-199
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		-1 989	389
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (2)	4.11	8 953	-30 793
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	0	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		8 953	-30 793
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	4.11	-25	25
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	-779	16 277
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	8	-8
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		8 157	-14 499
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		6 168	-14 110
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		105 132	50 172
Dont part du Groupe		105 132	50 172
Dont participations ne donnant pas le contrôle		0	0

(1) La ligne Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés présentée distinctivement au 31 décembre 2015 pour 581 milliers d'euros a été intégrée à la ligne Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi.

(2) La ligne Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés présentée distinctivement au 31 décembre 2015 pour -43 538 milliers d'euros a été intégrée à la ligne Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente.

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, banques centrales	6.1	79 905	77 346
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	12 627	11 379
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	101 572	102 091
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	2 819 483	1 632 308
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	2 183 041	3 140 038
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	15 120 305	14 976 141
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		84 247	86 798
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	108 127	62 396
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.13	67 506	95 945
Comptes de régularisation et actifs divers (1)	6.14	437 899	291 151
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (1)	6.15	0	0
Participation aux bénéficiaires différée		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16	721	76 094
Immeubles de placement	6.17	517	574
Immobilisations corporelles	6.18	147 596	118 435
Immobilisations incorporelles	6.18	873	1 023
Ecarts d'acquisition	6.19	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		21 164 419	20 671 719

(1) Suite à une anomalie de présentation, les données 2015 ont fait l'objet d'une correction par rapport aux données publiées.

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5 217	5 379
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	150 816	171 906
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	8 782 876	8 614 881
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	7 796 000	7 357 720
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	1 155 705	1 413 864
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		148 825	117 833
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	4 931	48
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	362 231	311 485
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.15	0	0
Provisions techniques des entreprises d'assurance		0	0
Provisions	6.2	73 645	71 647
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	201 692	202 812
Total dettes		18 681 938	18 267 575
Capitaux propres		2 482 481	2 404 144
Capitaux propres part du Groupe		2 482 481	2 404 144
Capital et réserves liées		599 173	610 203
Réserves consolidées		1 702 582	1 654 065
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		81 762	75 594
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		0	0
Résultat de l'exercice		98 964	64 282
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Total du passif		21 164 419	20 671 719

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

	Part du Groupe									Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Capitaux propres	
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto- détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres		
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015	280 088	2 107 509	0	2 387 597	92 925	-3 220	89 705	12 883	2 490 185	0	2 490 185
Variation de capital	-14 801	-108 529		-123 330					-123 330		-123 330
Dividendes versés en 2015								-12 883	-12 883		-12 883
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-14 801	-108 529		-123 330				-12 883	-136 213		-136 213
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					14 246	5	14 251		14 251		14 251
Résultat 2015								64 282	64 282		64 282
Autres variations (2)					-28 745	384	-28 361		-28 361		-28 361
Capitaux propres au 31 décembre 2015	265 287	1 998 980		2 264 267	78 426	-2 831	75 595	64 282	2 404 144		2 404 144
Affectation du résultat 2015		51 397		51 397				-51 397			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2016	265 287	2 050 377		2 315 664	78 426	-2 831	75 595	12 885	2 404 144		2 404 144
Variation de capital	-7 869	-6 249		-14 118					-14 118		-14 118
Dividendes versés en 2016								-12 885	-12 885		-12 885
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-7 869	-6 249		-14 118				-12 885	-27 003		-27 003
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					8 157	-1 989	6 168		6 168		6 168
Résultat 2016								98 964	98 964		98 964
Autres variations (3)		209		209					209		209
Capitaux propres au 31 décembre 2016	257 418	2 044 337		2 301 755	86 582	-4 820	81 762	98 964	2 482 481		2 482 481

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Les mouvements figurant sur cette ligne sont liés à la cession de Crelan, entité sortie du périmètre de consolidation au 30 juin 2015.

(3) Variation de réserves liée à l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés.

Les capitaux propres part du Groupe (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende 2016) s'élèvent à 2 482,4 millions d'euros contre 2 404,1 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 78 millions d'euros. Cette évolution est à rapprocher principalement des mouvements suivants :

- baisse de 14,1 millions d'euros du capital social et des réserves liées, suite, notamment, au remboursement de parts sociales sur l'exercice 2016,
- augmentation de 6,1 millions d'euros des gains latents sur le portefeuille de titres disponibles à la vente,
- constatation du résultat bénéficiaire 2016 de 98,9 millions d'euros, compensé par la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2016 de 12,9 millions d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole du Nord Est, y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat avant impôt	150 506	92 210
+/- Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	12 457	14 221
+ Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	29 541	38 452
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	19	759
+/- Résultat net des activités d'investissement	333	5 231
+/- Résultat net des activités de financement	8 596	8 554
+/- Autres mouvements	-16 727	-8 343
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	34 219	58 874
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	729 197	582 047
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	241 626	-46 259
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-786 116	294 781
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-120 298	-79 915
+ Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)	0	35 550
- Impôts versés	-16 093	-70 466
= Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	48 316	715 738
+/- Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	233 041	866 822
+/- Flux liés aux participations (2)	-555 749	3 766
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-41 516	-20 718
+/- Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-597 265	-16 952
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	-20 048	-15 213
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	-9 716	-8 249
+/- Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-29 764	-23 462
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)		
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-393 988	826 408
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 069 555	243 147
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	77 344	70 667
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	992 211	172 480
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	675 567	1 069 555
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	79 905	77 344
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	595 662	992 211
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	-393 988	826 408

* composé du solde net du poste Caisse et banques centrales hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en abandonnées.

** composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains, tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Pour l'année 2015, ce montant correspond au versement d'un acompte sur dividendes de la SAS Belgium CA pour 35 550 milliers euros.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ce montant correspond notamment à la souscription par la Caisse régionale à une augmentation de capital de Sacam Mutualisation pour 612,7 millions d'euros, à la cession par la Caisse régionale de la SAS Belgium pour 70 millions d'euros et à l'acquisition par Nord Est Expansion de titres de la SAS Organic Alliance et de la SAS Tiphys pour 12,2 millions d'euros

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement :

- les décaissements liés aux remboursements d'instruments de capital sur les Caisses locales et la Caisse régionale pour 7,8 millions d'euros,

- le versement de dividendes par l'entité consolidante à ses actionnaires hors-groupe à hauteur de 12,9 millions d'euros pour 2016.

(4) Ce montant correspond aux charges d'intérêts des bons à moyen terme négociables subordonnés.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de 1 ^{ère} application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)		
- IFRS 2 Paiement fondé sur des actions : Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
- IFRS 3 Regroupement d'entreprises : Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
- IFRS 8 Secteurs opérationnels : Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
- IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Clarification sur la méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles		1 ^{er} février 2015 (1)	Non
- IAS 24 Information relative aux parties liées : Modification de la définition d'une partie liée		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
Amendement IAS 19 Avantage du personnel : Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service	17 décembre 2014 (UE n° 2015/29)	1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture : Evaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productive	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1 ^{er} janvier 2016	Non
Amendement à IFRS 11 Partenariats : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activités conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un « business » au sens d'IFRS 3 si les actifs acquis constitue un «business» au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Clarification sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38)	2 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 :	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)		
- IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente : Précision sur les modifications apportées à un plan de cession lorsqu'un actif non courant destiné à être cédé doit être reclassé en actif non courant destiné à être distribué, et réciproquement		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- IFRS 7 Instruments financiers Informations à fournir : Clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services dont la rémunération dépend de la performance des actifs transférés Informations non obligatoires pour les arrêts intermédiaires sur la compensation des actifs et passifs		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- IAS 19 Avantages au personnel : Précision sur le taux de rendement des obligations d'Etat utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- IAS 34 Information financière intermédiaire : Clarification sur l'emplacement possible des autres informations à fournir		1 ^{er} janvier 2016	Oui

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de 1 ^{ère} application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i> : Objectif d'amélioration de la présentation d'informations	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 27 : <i>Etats financiers individuels</i> : Autorisation à l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1 ^{er} janvier 2016	Non
Amendement à IFRS 10-IFRS 12-IAS 28 Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation	22 septembre 2016 (UE 2016/1703)	1 ^{er} janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de 1 ^{ère} application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> : Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> : Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union Européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du Produit Net Bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

En l'état actuel de ses analyses, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

Norme IFRS 9 Instruments Financiers

La norme IFRS 9 Instruments Financiers est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments Financiers. Elle a été adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Les principales évolutions apportées par la norme

- Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (i.e. prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (principalement les prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

Les trois modèles de gestion :

- Le modèle de « pure collecte » dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie,
- Le modèle « mixte » dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité, et
- Le modèle de « pure cession » dont l'intention est de céder l'actif.

Les caractéristiques contractuelles (test dit « Solely Payments of Principal & Interests » ou test « SPPI ») : ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion (non-respect du test « SPPI »).

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le groupe Crédit Agricole suit attentivement les discussions à l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test « SPPI ».

Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test « SPPI ».

Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées (de toute nature) qui sont selon la norme des instruments de dettes ne respectant pas le test « SPPI » indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers OPCVM et instruments de capitaux propres valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, les prêts et créances respectent le test « SPPI » et resteront au coût amorti.

- Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL « économique ». En effet, la norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (dite « Point in Time ») tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (« Forward Looking »), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (« Through The Cycle ») pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (« downturn ») pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (Loss Given Default ou « LGD »).

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois,
- 2^{ème} étape : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie (ECL à maturité),
- 3^{ème} étape : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité (dépréciation individuelle).

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole du Nord Est s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe,
- un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (basculer d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur,

- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

• Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- toutes les opérations de micro-couverture, et
- les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- appliquer le volet « couverture » IFRS 9, ou
- maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est s'intègre dans le projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- l'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL),
- l'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffres des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2016, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a été associé aux principales réalisations qui ont concerné :

- les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun,
- les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le forward looking, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits,
- des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/2015 de niveau Groupe,
- les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes cotés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test « SPPI ».

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivront en 2017 et intégreront des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA).

Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2016 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15, *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27, *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 *Etat des flux de trésorerie*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, applicables au groupe Crédit Agricole S.A. au 1^{er} janvier 2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* sera applicable au 1^{er} janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-options,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôts différés,
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2. Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1. Titres à l'actif

1.3.2.1.1. Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

1.3.2.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors

coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

1.3.2.1.1.2. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique Dépréciation des titres pour les titres évalués au coût amorti.

1.3.2.1.1.3. Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique Dépréciation des titres pour les titres évalués au coût amorti.

1.3.2.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de

transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique Dépréciation des titres.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A..

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens, et
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie Principes et méthodes comptables – Dépréciation des titres).

1.3.2.1.2. Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres, autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de

6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Nord Est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole du Nord Est constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue La Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre groupe Crédit Agricole S.A.
- baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- constatation d'un résultat net déficitaire,
- dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A..

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

1.3.2.1.3. Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2. Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif),
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole du Nord Est en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 Reclassements d'instruments financiers.

1.3.2.3. Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

1.3.2.4. Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers

à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3.2.4.1. Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la réalisation de ces créances, tels que :

- des difficultés financières importantes du débiteur,
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital,
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts),
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur les prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque. L'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan

1.3.2.4.1.1. Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, (actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine et en tenant compte des garanties).

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

1.3.2.4.1.2. Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques reposant sur le modèle de suivi des risques bâlois, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble dit « homogène » de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a constitué des dépréciations sur base collective au titre de la filière « Culture de la Vigne ».

1.3.2.4.2. Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement

d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt,
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Même si les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé, ils sont cependant dépréciés individuellement au 1^{er} jour d'impayé (versus 90 jours), sauf cas particuliers.

En complément de ces traitements comptables, les crédits restructurés font l'objet d'un suivi réglementaire suivant les normes de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne).

1.3.2.4.3. Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

1.3.2.4.4 Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

1.3.2.4.5. Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.5. Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables,
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides,
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre de fait la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif : distinction dettes - capitaux propres

La distinction entre instrument de dettes et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

- Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :
- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

1.3.2.6. Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.20. Provisions.

1.3.2.7. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

1.3.2.7.1. La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite carve out).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts. La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les

profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent,

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts,
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

1.3.2.7.2. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

1.3.2.8. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

1.3.2.8.1. Risque de contrepartie sur les dérivés

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

1.3.2.8.2. Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

1.3.2.8.2.1. Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est retient des cours mid-price comme base de l'établissement

de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

1.3.2.8.2.2. Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

1.3.2.8.2.3. Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent

pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

1.3.2.8.2.4. Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, cela concerne le titre SAS Rue La Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

1.3.2.9. Gains ou pertes nets sur instruments financiers

1.3.2.9.1. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

1.3.2.9.2. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.10. Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole du Nord Est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12. relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

1.3.2.11. Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 Produits des activités ordinaires.

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.12. Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration,
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés, mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

1.3.3. Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.20. Provisions.

1.3.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

1.3.4.1. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

1.3.4.2. Avantages postérieurs à l'emploi

1.3.4.2.1. Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note « 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le groupe Crédit Agricole du Nord Est impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit agricole du Nord Est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit agricole du Nord Est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

1.3.4.2.2. Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 Paiements en actions et assimilés impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

1.3.6. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code Général des Impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, si et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole du Nord Est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

1.3.7. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole du Nord Est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- Foncier Non amortissable
- Gros œuvre 30 ans
- Second œuvre..... 20 ans
- Installations techniques 10 ans
- Agencements..... 8 à 10 ans
- Matériel informatique..... 3 à 5 ans
- Matériel spécialisé..... 3 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.8. Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole du Nord Est. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.9. Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

> le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

> il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

> le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable,

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.10. Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,

b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.3.11. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

1.4.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

1.4.1.1. Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Nord Est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des 73 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

1.4.1.2. Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seule les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

1.4.1.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature, soit sur option.

1.4.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

1.4.3. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité. La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère),

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

1.4.5. Regroupements d'entreprises - Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition,
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur,
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs,
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur, est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Ecarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en Réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres,
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2016, la seule évolution du périmètre de consolidation concerne la sortie de la filiale Belgium CA suite à la liquidation amiable de cette entité en date du 18 mars 2016. La valeur nominale des actions (155,7 M€) ainsi que le boni de liquidation (11,7 M€) ont fait l'objet d'un remboursement auprès des associés. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, il en résulte une plus-value brute de 5,1 M€, plus-value annulée dans les comptes consolidés. Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2016 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016.

2.2. Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur un multiple des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100 % des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « Sacam Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A.). Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a participé à l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation pour un montant de 612 millions d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole S.A. à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « Sacam Mutualisation », dont 363 millions d'euros en faveur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1^{er} juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole S.A. relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 185 millions d'euros pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est).

2.3. Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signée le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1^{er} juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein du groupe Crédit Agricole du Nord Est est assurée par la Direction des Risques. Cette Direction est rattachée au Directeur Général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit (cf. Rapport de gestion)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	12 627	11 379
Instruments dérivés de couverture	101 572	102 091
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 158 625	618 640
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	9 541	10 719
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	15 120 305	14 976 141
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	108 127	62 396
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	16 510 797	15 781 366
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 170 936	2 065 054
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	435 307	359 480
Provisions - Engagements par signature	-6 709	-6 936
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 599 534	2 417 598
Exposition maximale au risque de crédit	19 110 331	18 198 964

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élève à :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	6 040 651	6 055 221
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	200 012	160 876
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	0	0

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2016				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale	753 183	100	-76	-1	753 106
Banques centrales					
Etablissements de crédit	9 541				9 541
Grandes entreprises	3 739 498	66 124	-48 689	-21 426	3 669 383
Clientèle de détail	10 916 095	153 973	-119 992	-98 287	10 697 816
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	15 418 317	220 197	-168 757	-119 714	15 129 846

(1) Dont encours restructurés pour 119 437 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2015				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale	839 926	70	-53		839 873
Banques centrales					
Etablissements de crédit	10 719				10 719
Grandes entreprises	3 751 471	72 903	-54 039	-18 292	3 679 140
Clientèle de détail	10 669 465	155 553	-121 050	-91 287	10 457 128
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	15 271 581	228 526	-175 142	-109 579	14 986 860

(1) Dont encours restructurés pour 106 986 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	71 694	140 321
Grandes entreprises	1 171 220	1 092 000
Clientèle de détail	928 022	832 733
Total engagements de financement	2 170 936	2 065 054
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale	365	365
Grandes entreprises	370 244	300 173
Clientèle de détail	40 315	35 984
Total engagements de garantie	410 924	336 522

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Administration générale	6 304	15 703
Grandes entreprises	2 641 299	2 187 971
Clientèle de détail	5 148 397	5 154 046
Total dettes envers la clientèle	7 796 000	7 357 720

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2016				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	15 291 591	220 040	-168 612	-119 714	15 003 265
Autres pays de l'Union Européenne	96 667	52	-40		96 627
Autres pays d'Europe	18 930				18 930
Amérique du Nord	1 837				1 837
Amériques Centrale et du Sud	1 953				1 953
Afrique et Moyen-Orient	3 052	105	-105		2 947
Asie et Océanie (hors Japon)	4 287				4 287
Japon					
Organismes supranationaux					
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	15 418 317	220 197	-168 757	-119 714	15 129 846

(1) Dont encours restructurés pour 119 437 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2015				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	15 189 761	228 514	-175 130	-109 579	14 905 052
Autres pays de l'Union Européenne	69 778	12	-12		69 766
Autres pays d'Europe	3 563				3 563
Amérique du Nord	2 644				2 644
Amériques Centrale et du Sud	1 166				1 166
Afrique et Moyen-Orient	2 436				2 436
Asie et Océanie (hors Japon)	2 233				2 233
Japon					
Organismes supranationaux					
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	15 271 581	228 526	-175 142	-109 579	14 986 860

(1) Dont encours restructurés pour 106 986 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	2 151 243	2 027 896
Autres pays de l'Union Européenne	19 572	37 005
Autres pays d'Europe	43	32
Amérique du Nord	26	23
Amériques Centrale et du Sud	1	1
Afrique et Moyen-Orient	37	46
Asie et Océanie (hors Japon)	14	49
Japon	0	2
Total engagements de financement	2 170 936	2 065 054
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	410 726	336 324
Autres pays de l'Union Européenne	198	198
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total engagements de garantie	410 924	336 522

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
France (y compris DOM-TOM)	7 748 022	7 310 650
Autres pays de l'Union Européenne	32 172	30 727
Autres pays d'Europe	4 165	3 201
Amérique du Nord	2 954	4 573
Amériques Centrale et du Sud	697	1 002
Afrique et Moyen-Orient	5 331	4 448
Asie et Océanie (hors Japon)	2 473	2 964
Japon	186	155
Organismes supranationaux	0	0
Total dettes envers la clientèle	7 796 000	7 357 720

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2016	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an				
Instruments de capitaux propres						803 284		78 695
Instruments de dettes						62		188
Administration générale								
Banques centrales								
Établissements de crédit								
Grandes entreprises						62		188
Clientèle de détail								
Prêts et avances	203 248	885	162	0	204 295	51 378		278 757
Administration générale	3 289	2			3 291	24		77
Banques centrales								
Établissements de crédit								
Grandes entreprises	56 306				56 306	17 373		63 554
Clientèle de détail	143 653	883	162		144 698	33 981		215 126
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	203 248	885	162	0	204 295	854 724		357 640

(en milliers d'euros)	31/12/2015					31/12/2015	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres						779 195	77 440
Instruments de dettes						0	619
Administration générale							
Banques centrales							
Établissements de crédit							
Grandes entreprises						0	619
Clientèle de détail							
Prêts et avances	165 616	1 333	1 348	0	168 297	53 384	274 576
Administration générale	8 258	390			8 648	17	53
Banques centrales							
Établissements de crédit	594				594		
Grandes entreprises	30 592	41	1 223		31 856	18 864	65 339
Clientèle de détail	126 172	902	125		127 199	34 503	209 184
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	165 616	1 333	1 348	0	168 297	832 579	352 635

3.2. Risque de marché (cf. Rapport de gestion)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	2 456	13 535	85 581	101 572	102 091
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	2 456	13 535	85 581	101 572	102 091
. Options de taux					
. Caps-floors-collars					
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments					
. Dérivés de crédit					
Sous-total	2 456	13 535	85 581	101 572	102 091
. Opérations de change à terme					
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - actif	2 456	13 535	85 581	101 572	102 091

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	1 462	8 073	141 281	150 816	171 906
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	1 462	8 073	141 279	150 814	171 896
. Options de taux					
. Caps-floors-collars			2	2	10
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments					
. Dérivés de crédit					
Sous-total	1 462	8 073	141 281	150 816	171 906
. Opérations de change à terme					
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - passif	1 462	8 073	141 281	150 816	171 906

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	57	5 121		5 178	5 273
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	57	5 121		5 178	5 273
. Options de taux					
. Caps-floors-collars					
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments	7 449			7 449	6 106
. Autres	7 449			7 449	6 106
Sous-total	7 506	5 121		12 627	11 379
. Opérations de change à terme					
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - actif	7 506	5 121	0	12 627	11 379

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	57	5 121		5 178	5 273
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	57	5 121		5 178	5 273
. Options de taux					
. Caps-floors-collars					
. Autres instruments conditionnels					
Instruments de devises et or				0	10
. Options de change					10
Autres instruments	39			39	96
. Dérivés de crédit					
. Autres	39			39	96
Sous-total	96	5 121		5 217	5 379
. Opérations de change à terme					
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - passif	96	5 121	0	5 217	5 379

Aucune opération n'a été réalisée sur les marchés organisés, tant en 2016 qu'en 2015.

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31/12/2016	31/12/2015
(en milliers d'euros)	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	4 597 413	3 331 587
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	4 595 911	3 329 558
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	1 502	2 029
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	0	7 968
. Opérations fermes de change		
. Options de change		7 968
Autres instruments	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers		
. Dérivés de crédit		
. Autres		
Sous-total	4 597 413	3 339 555
. Opérations de change à terme	3 491	5 666
Total notionnels	4 600 904	3 345 221

Risque de change (cf. Rapport de gestion)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

	31/12/2016		31/12/2015	
(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	21 097 687	21 099 303	20 612 987	20 613 888
Autres devises de l'Union Européenne	8 051	4 522	4 749	4 749
USD	47 792	51 223	49 745	49 644
JPY	6	6	2	2
Autres devises	10 883	9 365	4 236	3 436
Total bilan	21 164 419	21 164 419	20 671 719	20 671 719

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2016				31/12/2015	
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée (1)	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	201 692		0	197 751	0
Autres devises de l'Union Européenne						
Total	0	201 692	0	0	197 751	0

(1) Y compris dettes rattachées.

3.3. Risque de liquidité et de financement (cf. Rapport de gestion)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

31/12/2016						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	639 317	258 160	632 932	651 547	1 085	2 183 041
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 209 581	2 025 858	6 251 329	5 898 604	23 404	15 408 776
Total	1 848 898	2 284 018	6 884 261	6 550 151	24 489	17 591 817
Dépréciations						-288 471
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						17 303 346

31/12/2015						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 023 436	224 972	675 559	1 169 986	46 085	3 140 038
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 202 730	2 081 412	6 137 586	5 815 822	23 312	15 260 862
Total	2 226 166	2 306 384	6 813 145	6 985 808	69 397	18 400 900
Dépréciations						-284 721
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						18 116 179

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

31/12/2016						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 210 261	2 344 999	3 011 219	2 216 397	0	8 782 876
Dettes envers la clientèle	4 678 784	407 479	2 332 054	377 683	0	7 796 000
Total	5 889 045	2 752 478	5 343 273	2 594 080	0	16 578 876

31/12/2015						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 006 485	2 114 451	3 458 234	2 035 711	0	8 614 881
Dettes envers la clientèle	3 915 681	530 052	2 494 737	417 250	0	7 357 720
Total	4 922 166	2 644 503	5 952 971	2 452 961	0	15 972 601

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

31/12/2016						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	3 331	7 059	14 244			24 634
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	50 067	861 005	59 834	160 000		1 130 906
Emprunts obligataires						
Autres dettes représentées par un titre					165	165
Total dettes représentées par un titre	53 398	868 064	74 078	160 000	165	1 155 705
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	5 077		196 615			201 692
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Dépôt de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
Total dettes subordonnées	5 077	0	196 615	0	0	201 692
31/12/2015						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	5 086	6 696	20 722			32 504
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	285 505	876 018	47 723	171 957		1 381 203
Emprunts obligataires						
Autres dettes représentées par un titre					157	157
Total dettes représentées par un titre	290 591	882 714	68 445	171 957	157	1 413 864
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	5 063		105 707	92 042		202 812
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Dépôt de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
Total dettes subordonnées	5 063	0	105 707	92 042	0	202 812

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

31/12/2016						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données						0
31/12/2015						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données						0

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2. « Risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change (cf. Rapport de gestion)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur de marché		Montant	Valeur de marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	101 572	150 816	4 305 841	102 091	171 906	3 037 159
Taux d'intérêt	101 572	150 816	4 305 841	102 091	171 906	3 037 159
Instruments de capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Total instruments dérivés de couverture	101 572	150 816	4 305 841	102 091	171 906	3 037 159

3.5. Risques opérationnels (cf. Rapport de gestion)

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le groupe Crédit Agricole du Nord Est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole du Nord Est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudeniels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). Le niveau plancher a été supprimé. Cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire prévue fin 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET 1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en Additional Tier 1 (AT1) et des immobilisations incorporelles,
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET 1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2016, comme en 2015, et selon la réglementation en vigueur, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	405	3 924
Sur opérations internes au Crédit Agricole	55 426	64 046
Sur opérations avec la clientèle	413 563	456 213
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	978	1 004
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 184	3 587
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	28 400	24 829
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Produits d'intérêts (1) (2)	501 956	553 603
Sur opérations avec les établissements de crédit	-5 110	-15 057
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-119 357	-141 339
Sur opérations avec la clientèle	-125 437	-137 515
Sur dettes représentées par un titre	-17 495	-32 090
Sur dettes subordonnées	-8 167	-8 144
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-32 846	-38 289
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Charges d'intérêts	-308 412	-372 434

(1) Dont 5 226 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2016 contre 7 184 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont 1 772 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2016 contre 2 087 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	739	-56	683	1 008	-47	961
Sur opérations internes au Crédit Agricole	17 986	-16 594	1 392	21 688	-16 348	5 340
Sur opérations avec la clientèle	52 149	-699	51 450	48 452	-878	47 574
Sur opérations sur titres	0	-25	-25	0	-25	-25
Sur opérations de change	184	0	184	158	0	158
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	12	-15	-3	6	0	6
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	132 411	-17 062	115 349	131 435	-16 961	114 474
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 183	-12	5 171	5 544	-14	5 530
Produits nets des commissions	208 664	-34 463	174 201	208 291	-34 273	174 018

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par nature	1 534	1 363
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	626	613
Résultat de la comptabilité de couverture	-317	-11
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 843	1 965

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	170 397	-170 427	-30
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	85 374	-84 990	384
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	85 023	-85 437	-414
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	411 211	-411 498	-287
Variations de juste valeur des éléments couverts	191 558	-219 447	-27 889
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	219 653	-192 051	27 602
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	581 608	-581 925	-317

(en milliers d'euros)	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	116 897	-116 883	14
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	86 645	-30 160	56 485
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	30 252	-86 723	-56 471
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	391 074	-391 099	-25
Variations de juste valeur des éléments couverts	201 710	-189 160	12 550
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	189 364	-201 939	-12 575
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	507 971	-507 982	-11

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus	42 568	27 357
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	13 249	402
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-1 535	-5 830
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	613	176
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	54 895	22 105

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 « Coût du risque ».

(2) Les titres ayant fait l'objet d'une telle dépréciation en 2016 concernent principalement une ligne de titre AFS de la filiale NEE pour 652 milliers d'euros et plusieurs lignes de titres AFS de la filiale NE Optimmo pour 572 milliers d'euros.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	0	0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	0	0
Autres produits nets de l'activité d'assurance	0	0
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Produits nets des immeubles de placement	-57	-57
Autres produits (charges) nets	13 859	12 798
Produits (charges) des autres activités	13 802	12 741

4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charges de personnel	-147 114	-147 660
Impôts et taxes (1)	-13 446	-10 957
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-95 371	-96 628
Charges générales d'exploitation	-255 931	-255 245

(1) Dont 1 477 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2016 est donnée ci-dessous (pour le collège des commissaires aux comptes) :

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG		MAZARS		Total 2016
	2016	2015	2016	2015	
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	157	122	103	111	260
Emetteur	102	101	103	101	205
Filiales intégrées globalement	55	21	0	10	55
Autres services	1	0	1	0	2
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes (1)					
Emetteur					
Filiales intégrées globalement					
Autres prestations (1)					
Services autres que la certification des comptes (2)	1		1		2
Total honoraires des commissaires aux comptes	158	122	104	111	262

(1) Pour 2016, prestations du 1er janvier au 16 juin 2016

(2) Pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux amortissements	-12 558	-12 227
- Immobilisations corporelles	-12 521	-12 189
- Immobilisations incorporelles	-37	-38
Dotations (reprises) aux dépréciations	102	-1 996
- Immobilisations corporelles	0	-1 996
- Immobilisations incorporelles	102	0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-12 456	-14 223

4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-112 485	-129 745
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	-107 622	-124 810
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	0	-4
Engagements par signature	-1 601	-2 559
Risques et charges	-3 262	-2 372
Reprises de provisions et de dépréciations	87 369	95 379
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	83 522	91 697
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	217	98
Engagements par signature	1 828	3 155
Risques et charges	1 802	429
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-25 116	-34 366
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-4 048	-2 677
Récupérations sur prêts et créances amortis	11 903	10 595
Décotes sur crédits restructurés	-583	-754
Pertes sur engagements par signature	-384	-1 293
Autres pertes	-1 030	-789
Autres produits	0	0
Coût du risque	-19 258	-29 284

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	18	-277
Plus-values de cession	424	91
Moins-values de cession	-406	-368
Titres de capitaux propres consolidés	-133	0
Plus-values de cession	0	
Moins-values de cession	-133	
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-115	-277

4.10. Impôts

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'impôt courant	-49 233	-35 886
Charge d'impôt différé (1)	-2 309	7 958
Charge d'impôt de la période	-51 542	-27 928

(1) Dont 12 939 milliers d'euros de charge d'impôts différés au titre de l'exercice 2016 liée à la publication de la loi de finance 2017 portant le taux d'imposition courant de 34,43 % à 28,92 %. Cette charge est relative aux impôts différés pour lesquels le retournement est prévu à compter de l'exercice 2020.

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	150 525	34,43 %	-51 826
Effet des différences permanentes			-2 685
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-3 693
Effet de l'imposition à taux réduit			3 007
Effet des autres éléments			3 655
Taux et charge effectifs d'impôt		34,24 %	-51 542

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	92 961	38,00 %	-35 328
Effet des différences permanentes			7 987
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-624
Effet de l'imposition à taux réduit			2 452
Effet des autres éléments			-2 421
Taux et charge effectifs d'impôt		30,05 %	-27 934

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	8 953	-30 793
Ecart de réévaluation de la période	22 161	7 538
Transferts en résultat	-10 980	5 363
Autres variations	-2 228	-43 694
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-25	25
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mise en équivalence	-779	16 277
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entreprises mise en équivalence	8	-8
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	8 157	-14 499
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 463	588
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mise en équivalence	0	0
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	474	-199
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entreprises mises en équivalence	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-1 989	389
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	6 168	-14 110
Dont part Groupe	6 168	-14 110
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0

Détails des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2016			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	90 327	-3 745	86 582	86 582
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	90 327	-3 745	86 582	86 582
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées	0	0	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	90 327	-3 745	86 582	86 582
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-6 781	1 961	-4 820	-4 820
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-6 781	1 961	-4 820	-4 820
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées	0	0	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-6 781	1 961	-4 820	-4 820
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	83 546	-1 784	81 762	81 762

(en milliers d'euros)	Variation			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	8 953	-779	8 174	8 174
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	8 953	-779	8 174	8 174
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-25	8	-17	-17
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées	0	0	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	8 928	-771	8 157	8 157
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 463	474	-1 989	-1 989
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-2 463	474	-1 989	-1 989
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées	0	0	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-2 463	474	-1 989	-1 989
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 465	-297	6 168	6 168

(en milliers d'euros)	31/12/2015			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	81 374	-2 966	78 408	78 408
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	81 374	-2 966	78 408	78 408
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	25	-8	17	17
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées	0	0	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	81 399	-2 974	78 425	78 425
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables				
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-4 318	1 487	-2 831	-2 831
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-4 318	1 487	-2 831	-2 831
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées	0	0	0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-4 318	1 487	-2 831	-2 831
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	77 081	-1 487	75 594	75 594

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le secteur opérationnel présenté dans le reporting interne correspondant au métier de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est celui de la « banque de proximité en France ». La Caisse régionale est donc considérée comme étant "mono métier".

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	56 865		54 176	
Banques centrales	23 040		23 170	
Valeur au bilan	79 905	0	77 346	0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12 627	11 379
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		0
Valeur au bilan	12 627	11 379
Dont titres prêtés	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Instruments de capitaux propres		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et créances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	12 627	11 379
Valeur au bilan	12 627	11 379

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Instruments de capitaux propres		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	0	0

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 217	5 379
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Valeur au bilan	5 217	5 379

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	5 217	5 379
Valeur au bilan	5 217	5 379

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts et passifs subordonnés				
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Passifs subordonnés				
Titres de dettes				
Autres passifs financiers				
Total Passifs financiers à la juste valeur	0	0	0	0

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	0			0		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 158 625	7	-27	618 640	19	-65
Actions et autres titres à revenu variable	97 691	53 731	-3 067	118 540	53 764	-3 025
Titres de participation non consolidés (2)	1 563 167	44 516	-4 835	895 128	26 221	-4 835
Total des titres disponibles à la vente	2 819 483	98 254	-7 929	1 632 308	80 004	-7 925
Créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 819 483	98 254	-7 929	1 632 308	80 004	-7 925
Impôts		-3 780	35		-3 751	786
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôt)		94 474	-7 894		76 253	-7 139

(1) Dont 84 638 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2016 et 83 383 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 751 801 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 715 898 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Etablissement de crédit		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	9 541	10 719
Comptes et prêts	6 147	7 395
dont comptes ordinaires débiteurs sains	2 360	2 264
dont comptes et prêts au jour le jour sains	0	0
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	70	
Prêts subordonnés	3 324	3 324
Autres prêts et créances		
Valeur brute	9 541	10 719
Dépréciations	0	0
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	9 541	10 719
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	2 173 500	3 129 319
Comptes ordinaires	600 887	999 787
Comptes et avances à terme	1 572 613	2 084 523
Prêts subordonnés	0	45 009
Valeur brute	2 173 500	3 129 319
Dépréciations	0	0
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	2 173 500	3 129 319
Valeur au bilan	2 183 041	3 140 038

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	86 917	70 730
Titres non cotés sur un marché actif	86 917	70 730
Prêts et avances	15 321 859	15 190 132
Créances commerciales	13 642	13 442
Autres concours à la clientèle	15 211 392	15 064 645
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	10 880	10 826
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	24 050	22 974
Comptes ordinaires débiteurs	61 895	78 245
Valeur brute	15 408 776	15 260 862
Dépréciations	-288 471	-284 721
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	15 120 305	14 976 141
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations	0	0
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	15 120 305	14 976 141

6.6. Actifs détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	108 127	62 396
Total	108 127	62 396
Dépréciations	0	0
Valeur au bilan	108 127	62 396

6.7. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Selon l'amendement IFRS 7, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas transféré d'actifs financiers à des tiers tout en conservant une implication continue de ces actifs.

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe Crédit Agricole du Nord Est via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Au titre de l'exercice, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.8. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	-284 721		-109 490	105 740		0	-288 471
- dont dépréciations collectives	-109 579		-31 256	21 121		0	-119 714
Opérations de location-financement	0		0	0		0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente (1)	-83 383		-1 535	280		0	-84 638
Autres actifs financiers	-4 203			236		0	-3 967
Total Dépréciations des actifs financiers	-372 307		-111 025	106 256		0	-377 076

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 17 838 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	-279 047		-127 760	122 087		-1	-284 721
- dont dépréciations collectives (2)	-118 439		-21 895	21 805		8 950	-109 579
Opérations de location-financement	0		0	0		0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente (1)	-77 615		-5 830	62		0	-83 383
Autres actifs financiers	-3 942		-368	108		-1	-4 203
Total Dépréciations des actifs financiers	-360 604		-133 958	122 257		-2	-372 307

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 17 838 milliers d'euros.

(2) Le montant de la dépréciation collective figurant dans la colonne « autres mouvements » pour 8 950 milliers d'euros correspond aux reprises de provisions collectives dans les comptes des Caisses locales. Les dépréciations des créances sur la clientèle sont désormais traitées en dépréciations individuelles.

6.9. Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Au 31 décembre 2016, tout comme au 31 décembre 2015, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'est pas exposé au risque souverain, tant pour l'activité bancaire que pour l'activité assurance.

6.10. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	142 293	160 587
- dont comptes ordinaires créditeurs	7 193	9 720
- dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension	0	0
Titres donnés en pension livrée	175	
Total	142 468	160 587
opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	738	310
Comptes et avances à terme	8 639 670	8 453 984
Total	8 640 408	8 454 294
Valeur au bilan	8 782 876	8 614 881

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs	4 226 579	3 470 980
Comptes d'épargne à régime spécial	76 316	66 731
Autres dettes envers la clientèle	3 493 105	3 820 009
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	7 796 000	7 357 720

6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	24 634	32 504
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	1 130 906	1 381 204
Emprunts obligataires	0	-1
Autres dettes représentées par un titre	165	157
Valeur au bilan	1 155 705	1 413 864
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	201 692	202 812
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	201 692	202 812

Emissions de dettes subordonnées

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CRD 4/CRR définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive entre le 1^{er} janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de la CRD 4 et du CRR) et le 1^{er} janvier 2022 des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne ("bail-in") dans certaines circonstances et notamment en cas de résolution de la banque émettrice, conformément à l'ordonnance du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation à la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière transposant, en droit français, la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (BRRD) du 15 mai 2014.

Sur 2016, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas émis de dette subordonnée.

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/2016	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (1)	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montants nets après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation (2)	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie (2)	
Dérivés (3)	114 121		114 121	36 189	64 336	13 596
Prises en pension de titres (4)	155 497	155 427	70			70
Prêts de titres	0					0
Autres instruments financiers	0					0
Total des actifs financiers soumis à compensation	269 618	155 427	114 191	36 189	64 336	13 666

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42

(2) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, le groupe Crédit Agricole du Nord Est applique l'Article 1 de la convention cadre standard FBF relative aux opérations sur IFT qui stipule que l'ensemble des opérations de marché régies par la Convention forment un tout pour leur résiliation et leur compensation. La compensation s'effectue lors des règlements des échéances et s'exprime aussi lors de la compensation quotidienne / hebdomadaire des valorisations.

(3) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,93% des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

(4) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêt.

31/12/2015 Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (1)	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montants nets après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation(2)	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie (2)	
Dérivés (3)	113 330		113 330	54 072	49 450	9 808
Prises en pension de titres	0					0
Prêts de titres	0					0
Autres instruments financiers	0					
Total des actifs financiers soumis à compensation	113 330	0	113 330	54 072	49 450	9 808

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42

(2) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, le groupe Crédit Agricole du Nord Est applique l'Article 1 de la convention cadre standard FBF relative aux opérations sur IFT qui stipule que l'ensemble des opérations de marché régies par la Convention forment un tout pour leur résiliation et leur compensation. La compensation s'effectue lors des règlements des échéances et s'exprime aussi lors de la compensation quotidienne / hebdomadaire des valorisations (contrat de collatéralisation).

(3) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,88 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

Compensation – Passifs financiers

31/12/2016 Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement (1)	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montants nets après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation (2)	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie (2)	
Dérivés (3)	155 577		155 577	36 189	119 388	0
Mises en pension de titres (4)	155 738	155 427	311			311
Prêts de titres	0					0
Autres instruments financiers	0					0
Total des passifs financiers soumis à compensation	311 315	155 427	155 888	36 189	119 388	311

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42

(2) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, le groupe Crédit Agricole du Nord Est applique l'Article 1 de la convention cadre standard FBF relative aux opérations sur IFT qui stipule que l'ensemble des opérations de marché régies par la Convention forment un tout pour leur résiliation et leur compensation. La compensation s'effectue lors des règlements des échéances et s'exprime aussi lors de la compensation quotidienne / hebdomadaire des valorisations.

(3) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,71% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(4) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 100 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

31/12/2015 Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en milliers d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement (1)	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montants nets après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation (2)	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie (2)	
Dérivés (3)	177 028		177 028	54 072	63 231	59 725
Mises en pension de titres	0					0
Prêts de titres	0					0
Autres instruments financiers	0					0
Total des passifs financiers soumis à compensation	177 028	0	177 028	54 072	63 231	59 725

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42

(2) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, le groupe Crédit Agricole du Nord Est applique l'Article 1 de la convention cadre standard FBF relative aux opérations sur IFT qui stipule que l'ensemble des opérations de marché régies par la Convention forment un tout pour leur résiliation et leur compensation. La compensation s'effectue lors des règlements des échéances et s'exprime aussi lors de la compensation quotidienne / hebdomadaire des valorisations (contrat de collatéralisation).

(3) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,86 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Impôts courants	3 008	29 712
Impôts différés (1)	64 498	66 233
Total Actifs d'impôts courants et différés	67 506	95 945
Impôts courants	4 909	0
Impôts différés (1)	22	48
Total Passifs d'impôts courants et différés	4 931	48

(1) Dont diminution du stock d'impôts différés actifs de 27 348 milliers d'euros et d'impôts différés passifs de 14 409 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016 liée à la publication de la loi de finance 2017 portant le taux d'imposition courant de 34,43 % à 28,92 %. Cette diminution du stock d'impôts différés est relative aux impôts différés pour lesquels le retournement est prévu à compter de l'exercice 2020.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	61 216		66 820	
- Charges à payer non déductibles	2 183		3 127	
- Provisions pour risques et charges non déductibles	42 556		45 903	
- Autres différences temporaires	16 477		17 790	
Impôts différés sur réserves latentes	-1 824		-2 855	
- Actifs disponibles à la vente	-3 055		-3 669	
- Couvertures de Flux de Trésorerie				
- Gains et pertes sur écarts actuariels	1 231		814	
Impôts différés sur résultat	5 106	22	2 268	48
Total impôts différés	64 498	22	66 233	48

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs	314 887	195 399
Comptes de stocks et emplois divers	19 039	19 535
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Débiteurs divers (1)	295 812	175 790
Comptes de règlements	36	74
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	123 012	95 752
Comptes d'encaissement et de transfert	70 574	31 650
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	51 537	52 798
Charges constatés d'avance	431	1 656
Autres comptes de régularisation	470	9 648
Valeur au bilan	437 899	291 151

(1) Dont 327 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres passifs (1)	210 097	163 521
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	166 401	141 753
Versement restant à effectuer sur titres	43 696	21 768
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	152 134	147 963
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	29 149	25 955
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		9
Produits constatés d'avance	37 607	39 672
Charges à payer	83 415	80 840
Autres comptes de régularisation	1 963	1 487
Valeur au bilan	362 231	311 484

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées sont nuls au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015.

6.16. Co-entreprises et entreprises associées

Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

Au 31 décembre 2016, la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 721 milliers d'euros contre 76 094 milliers d'euros au 31 décembre 2015. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est ne détient pas d'intérêt dans des entreprises associées, tout comme au 31 décembre 2015.

La seule co-entreprise significative (Belgium CA) détenue au 31 décembre 2015 a fait l'objet d'une liquidation amiable en mars 2016.

Pour mémoire, les éléments 2015 relatifs à la seule co-entreprise significative sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

(en milliers d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	31/12/2015				Ecart d'acquisition
			Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres (1)	
Belgium CA	45 %	75 335		-35 550	-731	75 335	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises)		75 335	0	-35 550	-731	75 335	0

(1) Capitaux propres - Part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise lorsque cette dernière est un sous-groupe.

Les informations financières résumées des co-entreprises significatives de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sont présentées ci-après :

(en milliers d'euros)	31/12/2015			
	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Belgium CA	87 518	84 197	170 676	167 410

Ces informations financières sont issues des états financiers établis en normes IFRS par les co-entreprises.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Au 31 décembre 2016, le montant des engagements pris par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est au titre de ses intérêts dans sa co-entreprise qui pourraient éventuellement entraîner une sortie de ressources ou d'actif est nul. Le montant des passifs éventuels encourus est également nul.

Restrictions significatives sur les co-entreprises

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est ne dispose d'aucune restriction qui limite l'accès ou la capacité des entreprises en partenariat et entreprises associées à lui verser des dividendes ou à lui rembourser des créances.

6.17 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de Conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Valeur brute	1 349			-4			1 345
Amortissements et dépréciations	-775		-57	4			-828
Valeur au bilan (1)	574		-57	0			517

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de Conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	1 401			-52			1 349
Amortissements et dépréciations	-770		-57	52			-775
Valeur au bilan (1)	631		-57	0			574

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie «à dire d'expert», s'élève à 517 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 574 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.18. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31/12/2016
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	227 154		44 594	-4 906		266 842
Amortissements et dépréciations (1)	-108 719		-12 522	1 999	-4	-119 246
Valeur au bilan	118 435	0	32 072	-2 907	-4	147 596
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	2 423			-214		2 209
Amortissements et dépréciations	-1 400		-93	157		-1 336
Valeur au bilan	1 023	0	-93	-57	0	873

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	210 701		33 309	-16 856		227 154
Amortissements et dépréciations (1)	-98 449		-14 183	3 913		-108 719
Valeur au bilan	112 252	0	19 126	-12 943	0	118 435
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	2 348		75			2 423
Amortissements et dépréciations	-1 362		-38			-1 400
Valeur au bilan	986	0	37	0	0	1 023

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

6.19. Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2015 brut	31/12/2015 net	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31/12/2016 brut	31/12/2016 net
Nord Est Optimmo	988	0					988	0
Total	988	0					988	0

(en milliers d'euros)	31/12/2014 brut	31/12/2014 net	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31/12/2015 brut	31/12/2015 net
Nord Est Optimmo	988	0					988	0
Total	988	0					988	0

6.20. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Risques sur les produits épargne logement	16 870		6 760					23 630
Risques d'exécution des engagements par signature	6 936		1 601		-1 828			6 709
Risques opérationnels	3 603		164	-1 736	-1 363		-1	667
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2)	3 592		2 017	-1 705			2 291	6 195
Litiges divers et risques fiscaux (3)	7 971		3 700	-738	-836		5 916	16 013
Participations	0		50					50
Restructurations	0							
Autres risques (3)	32 675		6 421	-12 785	-14		-5 916	20 381
Total	71 647		20 713	-16 964	-4 041		2 290	73 645

(1) Dont 4 355 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 840 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Le montant de 2 291 milliers d'euros figurant dans la colonne Autres mouvements correspond aux gains et pertes actuariels 2016 constatés par capitaux propres.

(3) Le montant de 5 916 milliers d'euros figurant dans la colonne Autres mouvements correspond au transfert de la provision « IS - intégration fiscale ».

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur les produits épargne logement	17 920				-1 050			16 870
Risques d'exécution des engagements par signature	7 533		2 559		-3 155		-1	6 936
Risques opérationnels	2 662		1 328	-197	-191		1	3 603
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	4 016		1 602	-1 683	-166		-177	3 592
Litiges divers et risques fiscaux	8 118		2 496	-590	-2 053			7 971
Participations	29		26		-54		-1	0
Restructurations	0		0					0
Autres risques	39 737		11 379	-15 089	-3 353		1	32 675
Total	80 015		19 390	-17 559	-10 022	0	-177	71 647

(1) Dont 2 091 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 501 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 163 454	937 541
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	537 351	520 313
Ancienneté de plus de 10 ans	745 179	780 690
Total plans d'épargne-logement	2 445 984	2 238 544
Total comptes épargne logement	184 122	180 912
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 630 106	2 419 456

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016 et à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	3 880	5 633
Comptes épargne logement	12 940	18 277
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	16 820	23 910

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	8 593	5 281
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 093	2 003
Ancienneté de plus de 10 ans	11 944	9 586
Total plans d'épargne-logement	23 630	16 870
Total comptes épargne logement	0	0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	23 630	16 870

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	16 870	6 760			23 630
Comptes épargne logement	0				0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	16 870	6 760	0	0	23 630

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole de la partie Cadre juridique et financier de l'annexe aux comptes individuels (note 1.2).

6.21. Capitaux propres

6.21.1. Composition du capital au 31 décembre 2016

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L.512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L.231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital social de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2016	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2016	% du capital
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	5 301 262	3 526 791	3 526 791	5 301 262	40,3 %
Dont part du Public	1 696 922	0	47 009	1 649 913	12,6 %
Dont part Sacam Mutualisation	0	3 479 782	0	3 479 782	26,4 %
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 479 782	0	3 479 782	0	
Dont part Caisses locales	124 558	47 009	0	171 567	1,3 %
Parts sociales	7 847 431	120	2 867	7 844 684	59,7 %
Dont 73 Caisses locales	7 589 136			7 589 136	57,7 %
Dont 24 administrateurs de la CR et autres	258 294	119	2 866	255 547	2,0 %
Dont Crédit Agricole S.A.	1		1	0	-
Dont Sacam Mutualisation	0	1		1	-
Total	13 148 693	3 526 911	3 529 658	13 145 946	100%

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital social s'élève à 197 189 milliers d'euros.

6.21.2. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée Générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action sont inappropriées.

6.21.3. Dividendes et intérêts aux parts sociales

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 23 mars 2017 un dividende par part sociale de 0,27 euro, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale.

La rémunération accordée aux parts sociales et aux CCA, pour les années 2013, 2014, 2015 et prévue pour 2016, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année de rattachement	par CCA	par part sociale
	Montant net	Taux
2013	1,75 euro	2,46 %
2014	1,80 euro	1,89 %
2015	2,10 euros	1,07 %
Prévu 2016	2,15 euros	1,80 %

Dividendes et intérêts aux parts sociales payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 885 milliers d'euros en 2016.

6.21.4. Affectations du résultat et fixation du dividende.

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2016 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est du 23 mars 2017. Le texte de la résolution est le suivant :

conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir le résultat de l'exercice 2016 de 93 327 952,57 € comme suit :

- Intérêts aux parts sociales2 118 358,51 €
- Dividendes CCA 11 397 713,30 €
- Réserve légale59 858 910,57 €
- Réserve facultative 19 952 970,19 €

6.22. Participations ne donnant pas le contrôle

La Caisse régionale ne détient pas de filiale consolidée dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe.

6.23. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Indéterminée	
		≤ 1 an	≤ 5 ans			
Caisse, banques centrales	79 905					79 905
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8	7 498	5 121			12 627
Instruments dérivés de couverture	70	2 386	13 535	85 581		101 572
Actifs financiers disponibles à la vente	899 988	164	8 463		1 910 868	2 819 483
Prêts et créances sur les établissements de crédit	639 317	258 160	632 932	651 547	1 085	2 183 041
Prêts et créances sur la clientèle	1 085 199	1 994 806	6 173 930	5 843 468	22 902	15 120 305
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					84 247	84 247
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 268	10 176	93 683			108 127
Total actifs financiers par échéance	2 708 755	2 273 190	6 927 664	6 580 596	2 019 102	20 509 307
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	39	57	5 121			5 217
Instruments dérivés de couverture	419	1 043	8 073	141 281		150 816
Dettes envers les établissements de crédit	1 210 261	2 344 999	3 011 219	2 216 397		8 782 876
Dettes envers la clientèle	4 678 784	407 479	2 332 054	377 683		7 796 000
Dettes représentées par un titre	53 398	868 064	74 078	160 000	165	1 155 705
Dettes subordonnées	5 075		196 617			201 692
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					148 825	148 825
Total passifs financiers par échéance	5 947 976	3 621 642	5 627 162	2 895 361	148 990	18 241 131

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Indéterminée	
		≤ 1 an	≤ 5 ans			
Caisse, banques centrales	77 346					77 346
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11		11 368			11 379
Instruments dérivés de couverture	129		3 757	98 205		102 091
Actifs financiers disponibles à la vente	610 019	163	8 401		1 013 725	1 632 308
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 023 436	224 972	675 559	1 169 986	46 085	3 140 038
Prêts et créances sur la clientèle	1 155 018	2 040 978	6 028 313	5 737 827	14 005	14 976 141
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					86 798	86 798
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 351	2 141	57 904			62 396
Total actifs financiers par échéance	2 868 310	2 268 254	6 785 302	7 006 018	1 160 613	20 088 497
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	106		5 273			5 379
Instruments dérivés de couverture	309	863	15 148	155 586		171 906
Dettes envers les établissements de crédit	1 006 485	2 114 451	3 458 234	2 035 711		8 614 881
Dettes envers la clientèle	3 915 681	530 052	2 494 737	417 250		7 357 720
Dettes représentées par un titre	290 591	882 714	68 445	171 957	157	1 413 864
Dettes subordonnées	5 063		105 707	92 042		202 812
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					117 833	117 833
Total passifs financiers par échéance	5 218 235	3 528 080	6 147 544	2 872 546	117 990	17 884 395

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements (1)	-75 659	-75 050
Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-9 427	-9 531
Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 946	-1 878
Autres charges sociales	-28 401	-29 437
Intéressement et participation	-14 405	-14 948
Impôts et taxes sur rémunération	-17 276	-16 816
Total charges de personnel	-147 114	-147 660

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 848 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 947 milliers d'euros au 31 décembre 2015.
Dont médailles du travail pour 173 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 111 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2016	31/12/2015
France	1 934	2 016
Etranger	0	0
Total	1 934	2 016

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés employeurs. Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	Total zone Euro	Total zone Euro
	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle au 31/12/N-1	31 040	31 209
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	1 870	2 082
Coût financier	623	467
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-97	-288
Variation de périmètre	-1 490	-181
Prestations versées (obligatoire)		-2 441
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques (1)	-197	1 132
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières (1)	2 659	-940
Dette actuarielle au 31/12/N	34 408	31 040

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Détail de la charge comptabilisée en résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Coût des services	1 870	1 794
Charge / produit d'intérêt net	41	38
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1 911	1 832

Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables	4 317	4 323
Ecart de change		
Gains / (pertes) actuariels sur l'actif		-197
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques (1)	-197	1 132
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières (1)	2 659	-941
Ajustements de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	2 462	-6

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	28 946	28 912
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	582	429
Gains / (pertes) actuariels		197
Cotisations payées par l'employeur	2 110	2 030
Cotisations payées par les employés		
Modifications / réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-97	-181
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds	-1 490	-2 441
Juste valeur des actifs au 31/12/N	30 051	28 946

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle fin de période	34 408	31 040
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	-30 051	-28 946
Position nette (passif) / actif fin de période	-4 357	-2 094

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation (1)	1,37 %	2,05 %
Taux de rendement effectifs attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	2,05 %	2,08 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2 %	2 %

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent est le taux d'actualisation par référence à l'indice Iboxx AA. Il représente 1,37 % pour l'ensemble des régimes à l'exception du régime de retraite du Président (0,89 %).

(2) Pour l'ensemble des régimes, à l'exception des cadres dirigeants (information non connue).

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs

(en milliers d'euros)	Zone Euro	
	En %	En montant
Actions	9,60 %	2 885
Obligations	84,10 %	25 274
Immobiliers - Autres actifs	6,30 %	1 893

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent, pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, que :

- une hausse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -4,52 %,
- une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,94 %.

7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 1 840 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2016 et concernent les médailles du travail.

Par ailleurs, les salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est bénéficient d'une participation et d'un intéressement. La provision constituée au titre de ces engagements s'élève à 14 600 milliers d'euros.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Durant l'année 2016, le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est s'élève à 2 688 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement	2 174 293	2 150 023
Engagements en faveur des établissements de crédits	3 357	84 969
Engagements en faveur de la clientèle	2 170 936	2 065 054
Ouverture de crédits confirmés	1 750 053	1 718 393
Ouverture de crédits documentaires	1 833	3 265
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 748 220	1 715 128
Autres engagements en faveur de la clientèle	420 883	346 661
Engagements de garantie	812 388	1 276 534
Engagements d'ordre des établissements de crédits	401 464	940 012
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 697	1 862
Autres garanties (1)	399 767	938 150
Engagements d'ordre de la clientèle	410 924	336 522
Cautions immobilières	83 473	80 647
Autres garanties d'ordre de la clientèle	327 451	255 875
Autres engagements donnés	3 542 131	3 337 219

ENGAGEMENTS REÇUS	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement	68 426	80 012
Engagements reçus des établissements de crédits	68 426	80 012
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	3 518 386	3 747 922
Engagements reçus des établissements de crédit	1 121 877	1 204 519
Engagements reçus de la clientèle	2 396 509	2 543 403
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	304 775	307 478
Autres garanties reçues	2 091 734	2 235 925

(1) Dont 342 959 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 890 948 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportés en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH,...)	3 542 131	3 337 219
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	28 215	0
Autres dépôts de garantie (1)	116 091	300 856
Titres et valeurs donnés en pension	311	0
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 686 748	3 638 075
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie	0	0
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	5 000	15 000
Titres vendus à découvert		
Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	5 000	15 000

(1) L'opération de simplification capitalistique qui s'est traduite par la cession des parts CCI/CCA le 3 août 2016 s'est accompagnée de deux avenants au dispositif switch qui ont pris effet le 21 juillet 2016. Dans ce contexte, l'assiette de la garantie globale (switch) et le dépôt de gage espèces ont été en partie réduits. Ainsi, le montant plafond de la garantie a baissé à concurrence de la composante liées aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et la partie correspondante du dépôt de gage espèces a été remboursée. A l'issue de l'opération, l'entité conserve un dépôt de 116 092 milliers d'euros relatif aux exigences prudentielles liées à la mise en équivalence des participations dans Crédit Agricole Assurance détenues par Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement (opération de Repo / Reverse Repo permettant d'optimiser ses réserves de liquidité).

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a apporté 3 542 131 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancements, contre 3 337 219 milliers d'euros en 2015. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a apporté dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe :

- 1 906 069 milliers d'euros de créances auprès de la Banque de France (1 707 536 milliers d'euros en 2015),
- 306 352 milliers d'euros de créances hypothécaires auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) (288 866 milliers d'euros en 2015),
- 630 359 milliers d'euros de créances auprès de Crédit Agricole Home Loan SFH (617 325 milliers en 2015).
- 359 753 milliers d'euros de créances auprès du FCT Evergreen HL (390 013 milliers en 2015).
- 285 639 milliers d'euros de créances auprès de la société ESNI (Euro Secured Notes Issuer) (274 193 milliers en 2015).
- 53 959 milliers d'euros de créances auprès de divers mécanismes de refinancement (59 285 milliers d'euros en 2015).

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole du Nord Est et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.

Au cours de la période, les actifs que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel a obtenus par prise de possession de garantie et détenus à la date de clôture s'élèvent à 257 milliers d'euros, selon la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes	257	
Autres		
Total Actifs obtenus par prise de possession de garantie	257	0

9. Reclassements d'instruments financiers

9.1. Principes retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A.

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » ou hors de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

9.2. Reclassements effectués par Nord Est Expansion et Nord Est Capital Investissement

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a pas opéré en 2016 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Les filiales Nord Est Expansion et Nord Est Capital Investissement n'ont pas opéré au cours de l'exercice de nouveau reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

9.3. Nature, justification et montant des reclassements opérés

Nord Est Expansion et Nord Est Capital Investissement ont opéré au cours de l'année 2012 des reclassements des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances » pour les actifs financiers.

Le tableau ci-dessous reprend la valeur au 31 décembre 2016 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif de Nord Est Expansion et Nord Est Capital Investissement à cette date :

Le tableau ci-dessous reprend la valeur au 31 décembre 2016 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif de Nord Est Expansion et Nord Est Capital Investissement à cette date :

(en milliers d'euros)	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2016			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2016	Valeur de marché estimée 31/12/2016	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2016	Valeur de marché estimée 31/12/2016	Valeur au bilan 31/12/2016	Valeur de marché estimée 31/12/2016	Valeur au bilan 31/12/2015	Valeur de marché estimée 31/12/2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances									
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	53 939	53 939				53 939	53 939	54 061	54 061
Total Actifs reclassés	53 939	53 939	0	0	0	53 939	53 939	54 061	54 061

9.4. Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement, comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Actifs reclassés en 2016				Actifs reclassés antérieurement			
	Impact en 2016		Impact cumulé au 31/12/2015		Impact en 2016		Impact cumulé au 31/12/2016	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances								
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances			8 634	0	3 877	0	12 511	0
Total Actifs reclassés	0	0	8 634	0	3 877	0	12 511	0

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des actifs ou passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	17 303 346	18 527 370	0	2 623 132	15 904 238
Créances sur les établissements de crédit	2 183 041	2 226 325	0	2 226 325	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	603 247	603 240		603 240	
Comptes et prêts à terme	1 576 400	1 619 750		1 619 750	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	70				
Prêts subordonnés	3 324	3 335		3 335	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	15 120 305	16 301 045	0	396 807	15 904 238
Créances commerciales	13 642	14 097		3 338	10 759
Autres concours à la clientèle	14 928 206	16 106 998		217 078	15 889 920
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	10 880	10 403		10 403	
Titres non cotés sur un marché actif	86 729	85 401		81 842	3 559
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	23 091	23 239		23 239	
Comptes ordinaires débiteurs	57 757	60 907		60 907	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	108 127	100 300	52 865	47 435	0
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe	108 127	100 300	52 865	47 435	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 411 473	18 627 670	52 865	2 670 567	15 904 238

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	18 116 179	19 074 116	0	3 576 498	15 497 618
Créances sur les établissements de crédit	3 140 038	3 178 732	0	3 178 732	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	1 002 051	1 002 049		1 002 049	
Comptes et prêts à terme	2 089 654	2 128 443		2 128 443	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	48 333	48 240		48 240	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	14 976 141	15 895 384	0	397 766	15 497 618
Créances commerciales	13 442	13 429		3 204	10 225
Autres concours à la clientèle	14 784 910	15 693 399		209 522	15 483 877
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	10 826	10 352		10 352	
Titres non cotés sur un marché actif	70 111	69 412		65 896	3 516
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	22 618	22 426		22 426	
Comptes ordinaires débiteurs	74 234	86 366		86 366	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	62 396	65 360	65 360	0	0
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe	62 396	65 360	65 360		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 178 575	19 139 476	65 360	3 576 498	15 497 618

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	8 782 876	8 969 637	0	8 969 637	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	7 795	7 578		7 578	
Comptes et emprunts à terme	8 774 770	8 962 059		8 962 059	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	311				
Dettes envers la clientèle	7 796 000	8 390 964	0	8 314 648	76 316
Comptes ordinaires créditeurs	4 226 579	4 226 163		4 226 163	
Comptes d'épargne à régime spécial	76 316	76 316			76 316
Autres dettes envers la clientèle	3 493 105	4 088 485		4 088 485	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	1 155 705	1 161 938	0	1 161 938	0
Dettes subordonnées	201 692	191 531	0	191 531	0
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 936 273	18 714 070	0	18 637 754	76 316

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	8 614 881	8 767 367	0	8 767 367	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	10 030	9 838		9 838	
Comptes et emprunts à terme	8 604 851	8 757 529		8 757 529	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	7 357 720	7 304 086	0	7 237 355	66 731
Comptes ordinaires créditeurs	3 470 980	3 481 040		3 481 040	
Comptes d'épargne à régime spécial	66 731	66 731			66 731
Autres dettes envers la clientèle	3 820 009	3 756 315		3 756 315	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	1 413 864	1 427 615	0	1 427 615	0
Dettes subordonnées	202 812	191 202	0	191 202	0
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 589 277	17 690 270	0	17 623 539	66 731

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Crédit Valuation Adjustment ou CVA), du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

10.2.1. Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12 627	0	12 627	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	12 627		12 627	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 819 483	1 153 275	1 666 210	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 158 625	1 150 000	8 627	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 660 858	3 275	1 657 583	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	101 572	0	101 572	0
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 933 682	1 153 275	1 780 409	0
Transferts issus du Niveau 1 :				
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 :				
Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 :				
Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux	0	0	0	0

(1) Y compris 751 801 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 379	0	11 379	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	11 379		11 379	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 632 308	616 072	1 016 236	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	618 640	610 076	8 564	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 013 668	5 996	1 007 672	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	102 091	0	102 091	0
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 745 778	616 072	1 129 706	0
Transferts issus du Niveau 1:				
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2:				
Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 :				
Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux	0	0	0	0

(1) Y compris 715 898 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

10.2.2. Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 217	0	5 217	0
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	5 217		5 217	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	150 816	0	150 816	0
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	156 033	0	156 033	0
Transferts issus du Niveau 1:				
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2:				
Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3:				
Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux	0	0	0	0

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 379	0	5 379	0
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	5 379		5 379	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	171 906	0	171 906	0
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	177 285	0	177 285	0
Transferts issus du Niveau 1:				
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2:				
Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3:				
Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux	0	0	0	0

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Au 31 décembre 2016, le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient aucun actif ni passif financier valorisé à la juste valeur selon le niveau 3 tout comme au 31 décembre 2015.

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la présentation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

11.1. Information sur les filiales

11.1.1. Restrictions sur les entités contrôlées

Au 31 décembre 2016, il n'existe aucune disposition réglementaire, légale ou contractuelle pouvant limiter la capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est à avoir librement accès aux actifs et à régler les passifs de de ses filiales.

11.1.2. Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2016, ni au 31 décembre 2015.

11.2. Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation comprend une entité consolidante composée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des 73 Caisses locales qui lui sont rattachées, ainsi que les filiales ci-dessous :

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole du Nord Est	Méthode de Consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
SAS Nord Est Expansion	Intégration globale		France	Filiale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Nord Est Capital Investissement	Intégration globale		France	Filiale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS Belgium CA	-	Sortie au 18/03/2016	France	Co-entreprise	0 %	45,00 %	0 %	45,00 %
SAS Nord Est Optimmo	Intégration globale		France	Filiale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
FCT Crédit Agricole Habitat 2015	Intégration globale		France	Filiale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

(1) Entrée dans le périmètre, sortie de périmètre, changement de méthode

(2) Filiale, succursale, entité structurée, co-entreprise, co-entreprise structurée, opération en commun, entreprise associée, entreprise associée structurée

La SAS Nord Est Optimmo constitue un sous-palier de consolidation composé de différentes filiales non bancaires à caractère immobilier : Nord Est Aménagement Promotion, Nord Est Patrimoine Immobilier, Charleville Forest, Laon Brossolette, Châlons Mont Bernard, Nord Est Gestion Immobilière, Nord Est Immo.

12. Participations et entités structurées non consolidées

12.1. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2016, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

- Nord Est Assur pour une valeur marché (brute) de 7 796 milliers d'euros,
- Nord Est Développement pour une valeur de marché (brute) de 7 433 milliers d'euros.

L'intégration de ces deux filiales dans le périmètre de consolidation serait sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Nord Est.

12.2. Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2016, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité. Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'est concerné que par l'activité Fonds de placement.

Fonds de placement

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances, d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Entités sponsorisées

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles il ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2016.

Les revenus bruts (autres que commissions, intérêts) d'entités sponsorisées dans lesquelles le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice s'élèvent à 92 milliers d'euros.

Les valeurs comptables d'actifs transférés aux entités structurées non consolidées sponsorisées au cours de l'exercice s'élèvent à 10 479 millions d'euros au 31 décembre 2016

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas accordé de soutien financier à une ou plusieurs entités structurées non consolidées.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, l'implication du groupe Crédit Agricole du Nord Est dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives dans les tableaux ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2016			
	Fonds de placement (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale		Exposition nette
Exposition maximale au risque de perte		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Actifs financiers disponibles à la vente	125 045	125 045		125 045
Prêts et créances				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	125 045	125 045		125 045
Instruments de capitaux propres				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Dettes				
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées				
Engagements donnés				
Engagements de financement				
Engagements de garantie				
Autres				
Provisions - Engagements par signature				
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées				
Total bilan des entités structurées non consolidées	11 888 023			

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 Exposition au risque de crédit et dans la note 3.2 Risque de marché. Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas garant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(en milliers d'euros)	31/12/2015			
	Fonds de placement (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale		Exposition nette
Exposition maximale au risque de perte		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Actifs financiers disponibles à la vente	610 024	610 024	0	610 024
Prêts et créances				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	610 024	610 024	0	610 024
Instruments de capitaux propres				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Dettes				
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées				
Engagements donnés				
Engagements de financement				
Engagements de garantie				
Autres				
Provisions - Engagements par signature				
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées				
Total bilan des entités structurées non consolidées	3 249 079			

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 Exposition au risque de crédit et dans la note 3.2 Risque de marché. Il s'agit des fonds de placement dans lesquelles le Groupe n'est pas garant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de crédit default swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

13. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2016 n'est survenu pendant la période subséquente.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2016.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.5 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de

non-recouvrement et à leur couverture par dépréciations sur base individuelle et collective.

- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 4.4, 6.4 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 6.4 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 -Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense,
le 24 février 2017

Courbevoie,
le 24 février 2017

KPMG Audit FS I

Mazars

Arnaud Bourdeille
Associé

Anne Veaute
Associée

Christophe Coquelin
Associé

Vincent Rambaux
Associé